PIERRE RAIN

L'ÉCOLE LIBRE
DES
SCIENCES POLITIQUES

1871-1945

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES

PIERRE RAIN

L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

suivi de

L'ÉCOLE ET LA GUERRE
LA TRANSFORMATION DE SON STATUT

par Jacques CHAPSAL

PARIS
FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
27, rue Saint-Guillaume, PARIS VII[e]
1963

AVANT-PROPOS

Ce petit volume est issu d'un projet plus ambitieux auquel, pour diverses raisons, il n'a point paru nécessaire de donner suite. Un ouvrage sur l'Ecole libre des sciences politiques devait prendre place dans une collection à la fois de luxe et de vulgarisation qui se proposait de retracer l'histoire et les fastes des grandes Ecoles françaises. M. Pierre Rain, dont on sait la place éminente qu'il tint comme professeur de 1929 à 1961 et comme animateur de la bibliothèque de 1919 à 1949, était particulièrement qualifié pour se faire ainsi l'historiographe de l'Ecole, dans l'esprit de la collection où il était envisagé de faire paraître ce volume. Il m'avait toutefois demandé de retracer les toutes dernières années de « l'Ecole libre » et d'expliquer comment son statut avait été transformé en 1945.

Nous avons pensé que, tel quel et malgré ses imperfections, ce petit livre pourrait être, pour de nombreux « anciens » de la Rue Saint-Guillaume, un moyen de mieux connaître le passé de leur maison ou d'y retrouver certains souvenirs. Ils ne nous en voudront pas, je l'espère, de nous être arrêtés à 1945, à la fois parce qu'un certain recul est nécessaire à l'historien et que 1945 est une date décisive dans l'existence de notre maison. Il est cependant bien clair qu'elle n'a pas trouvé là son aboutissement, mais le point de départ d'une nouvelle étape de sa vitalité.

J. C.

I

L'ÉCOLE LIBRE
DES SCIENCES POLITIQUES
1871-1939

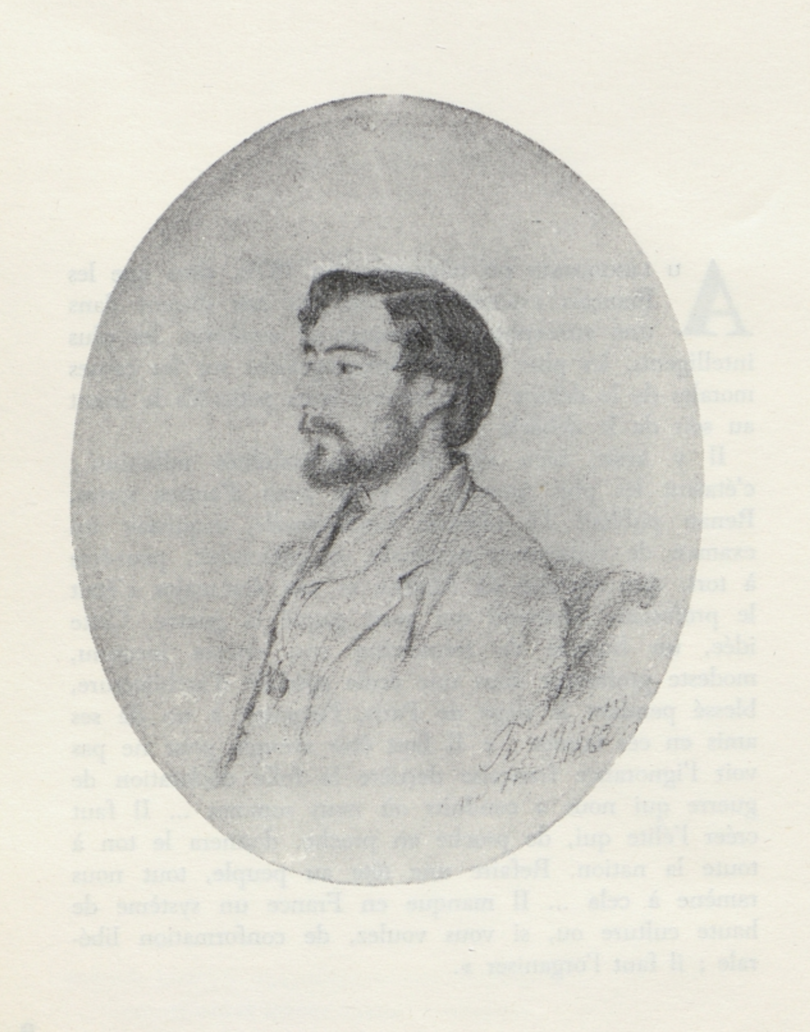
par

PIERRE RAIN

Scholae in luctu publico spe indomita conditae
virorum civiumque nutrici patria memor.

Au lendemain du désastre de 1870, alors que les Français avaient vécu dix-huit ans durant dans une atmosphère de trompeuse euphorie, les plus intelligents, les plus sérieux s'interrogeaient sur les causes morales de la défaite (tout comme leurs petits-fils le firent au soir de la débâcle de 1940).

Il y avait, bien sûr, des responsabilités militaires ; c'étaient les plus graves ; il y en avait d'autres sortes. Renan publiait *La réforme intellectuelle,* esquissait un examen de conscience nationale, et prétendait, peut-être à tort, que derrière de Moltke et son état-major c'était le professeur allemand qui avait gagné la guerre. Cette idée, un homme de trente-cinq ans, encore inconnu, modeste professeur dans une école spéciale d'architecture, blessé pendant le siège de Paris, l'exposait à un de ses amis en ces termes : « Il faut être aveugle pour ne pas voir l'ignorance française derrière la folle déclaration de guerre qui nous a conduits où nous sommes ... Il faut créer l'élite qui, de proche en proche, donnera le ton à toute la nation. Refaire une tête au peuple, tout nous ramène à cela ... Il manque en France un système de haute culture ou, si vous voulez, de conformation libérale ; il faut l'organiser ».



Ainsi Emile Boutmy, cet audacieux, méditait-il déjà, quand le canon tonnait encore, de créer cette Ecole de l'élite destinée à former une jeunesse capable de ranimer un flambeau presque éteint.

A vrai dire, cette préoccupation était ancienne. On en trouve des traces durant la Monarchie de Juillet ; Cuvier avait suggéré la création de facultés d'administration ; Salvandy, ayant été ministre de l'Instruction publique à deux reprises, avait créé une commission d'études pour examiner les conditions d'un enseignement des sciences politiques (il y avait peu de temps que Guizot avait ressuscité l'Académie des sciences morales et politiques). La question se posait de savoir s'il fallait organiser une section politique dans les facultés de droit ou créer une école spéciale des services publics. C'était cette solution que préconisait le ministre. Elle se heurta à l'opposition des facultés de droit. En 1847, Salvandy se contenta de déposer à la Chambre des Pairs un projet de loi réformant les programmes des facultés de droit. La chute de la Monarchie de Juillet interrompit la recherche d'une solution.

Elle fut reprise très rapidement par Hippolyte Carnot, devenu ministre de l'Instruction publique du Gouvernement provisoire, qui, avec une hâte extraordinaire, huit jours après sa nomination, faisait contresigner par ses collègues un décret établissant « une Ecole d'administration destinée au recrutement des diverses branches d'administration, dépourvues jusqu'à présent d'écoles préparatoires »; il était spécifié que les bases seraient « analogues à celles de l'Ecole polytechnique ».

On mit à la disposition de la nouvelle école les locaux du collège du Plessis, tout proche du Collège de France, auquel cette création était rattachée administrativement. Un

certain nombre de chaires devaient y être créées, « non rétribuées » et où on professerait des matières très différentes, telles que le droit politique français et comparé, le droit international et l'histoire des traités, l'économie générale et la statistique de la population, les statistiques (le mot était plusieurs fois répété) de l'agriculture, des mines, des usines, arts et manufactures, des finances, des travaux publics, et du commerce ... Une décision ministérielle ultérieure prévoyait même des cours de physique, de chimie, de mécanique, d'arithmétique sociale, d'algèbre, de géométrie descriptive et de calcul infinitésimal... Curieux mélange qui dépassait, semble-t-il, la préparation aux carrières administratives.

La discipline, en cette nouvelle école, devait être presque aussi stricte qu'à l'Ecole polytechnique. On ne prévoyait pas l'internat, mais la présence de huit heures du matin à cinq heures du soir, le déjeuner devant être pris dans les locaux scolaires, le dîner, au contraire, étant prévu en ville de cinq heures à sept heures et demie, et suivi de nouveaux cours jusqu'à neuf heures et demie du soir.

L'Ecole fut inaugurée le 8 juillet 1848 ; c'est un de ses anciens élèves, Charles Tranchant (plus tard conseiller d'Etat), qui en a relaté la courte existence dans une précieuse brochure. Il nous précise qu'après un examen d'entrée cent cinquante-deux élèves furent admis, et que cette première année scolaire ne se prolongea pas au-delà du mois de novembre, époque à laquelle Achille de Vaulabelle, devenu ministre de l'Instruction publique, apporta plusieurs modifications, séparant notamment l'Ecole du Collège de France.

Mais l'avènement du prince Louis-Napoléon à la présidence de la République le 10 décembre 1848, l'arrivée

au ministère d'A. de Falloux devaient porter un coup fatal à la toute jeune institution. Le nouveau ministre commença par ajourner *sine die* la rentrée de la seconde promotion désignée après un nouveau concours. Les portes de l'Ecole s'ouvrirent cependant pour la seconde année de la première promotion et pour les débuts de la seconde promotion le 1er juin 1849, alors que l'Assemblée législative, suivant l'avis du gouvernement, se préparait à supprimer purement et simplement cette institution, ce qui fut fait deux mois plus tard (le 9 août). Ainsi disparaissait après une année d'existence, et quelques mois seulement de fonctionnement effectif, ce premier essai d'Ecole d'administration, conçu trop rapidement et où on avait inclus à tort des disciplines complètement opposées.

Seize ans plus tard, à l'aube de l'Empire libéral, Hippolyte Carnot avait repris son idée et, avec Jules Simon, Eugène Pelletan, Ernest Picard, avait émis le vœu de la création « d'un enseignement administratif libéralement organisé ... préparant pour la France des fonctionnaires habiles, recrutés dans tous les rangs de la société ». En 1869, Victor Duruy, alors ministre de l'Instruction publique, instituait à l'Ecole pratique des hautes études une section des sciences économiques où devaient être enseignés l'économie politique, les finances, le droit public et administratif, ainsi que la statistique. Le régime impérial s'effondra avant que le nouvel organisme fût mis sur pied.



C'est instruit par ces tentatives successives que Boutmy nourrissait son projet : « organiser en France l'instruction libérale supérieure » (le mot « libéral » était alors un des plus prisés). « J'entends par là l'instruction générale que

reçoivent nos classes moyennes », expliquait-il à son ami Vinet, bibliothécaire de l'Ecole des beaux-arts. Il prétendait que les grandes écoles (Polytechnique, Normale), les facultés de droit ou de médecine « forment des capacités purement professionnelles » (ce qui est fort discutable), que « la Sorbonne et le Collège de France forment des hommes d'un esprit orné, des causeurs » (affirmation plus sévère et plus discutable encore) ; il se demandait : « L'observateur sagace des grands mouvements d'esprit de son siècle, ... le juge compétent des questions politiques, capable de les discuter solidement et de diriger l'opinion, d'où sortent-ils, où est l'école qui les prépare ? »

Son ami Taine aurait pu lui répondre que ce jugement, cette sagacité naissaient spontanément beaucoup plus qu'ils n'étaient le fruit d'une formation scolaire et que d'ailleurs une discipline comme celle de l'Ecole normale avait fait ses preuves pour les développer.

En fait, Taine contribua puissamment au lancement de l'idée de Boutmy par un article de six colonnes dans le *Journal des débats* du 17 octobre 1871 : « Y a-t-il des sciences politiques ? A tout le moins il y a des groupes de renseignements positifs qui, en matière politique, servent à préciser la discussion, à diriger le jugement, à limiter le champ du rêve, de l'extravagance et de l'erreur ». Et le futur historien des *Origines* commentait l'appel de Boutmy et de son ami Vinet en exposant au grand public lettré qui faisait des *Débats* sa lecture quotidienne un plan de ce qu'il appelait alors la « Faculté libre des sciences politiques ».

Déjà l'avant-veille, le journal des Bertin publiait une lettre de Guizot qui magnifiait l'idée de ces hommes alors si peu connus : « Votre projet m'inspire une sérieuse sympathie mêlée d'un peu de sollicitude. Vous entrepre-

nez une œuvre presque aussi difficile que nécessaire à accomplir ... Que de mécomptes et de souffrances auraient été épargnés aux nations si leurs générations successives avaient été accoutumées à bien étudier l'histoire de leur vie, les lois naturelles et le développement régulier de leurs forces, comme M. de Laplace a étudié les faits et les lois du système du monde et M. Claude Bernard les faits et les lois physiologiques de la vie humaine ! »

Boutmy, dans son appel, déplorait que « le gouvernement de l'opinion appartînt au journalisme frivole autant et plus qu'au journalisme sérieux » et il croyait fermement qu'on pouvait « faire essaimer tous les ans deux ou trois cents esprits hautement cultivés qui, mêlés dans la masse, y maintiendraient le respect du savoir, l'attitude sérieuse des intelligences et l'habitude saine de faire difficilement les choses difficiles ».

A cette tâche, il ne croyait pas que l'Etat fût propre : « Il a je ne sais quelle raideur dans la main ; c'est la rançon de sa force et de sa grandeur ». En revanche, il disait l'initiative privée « hardie, active et souple », ce pourquoi il voulait « offrir à [ses] concitoyens, ouvrir aux étrangers une faculté libre où s'achèverait l'instruction des classes libérales ».

Comment Boutmy concevait-il cette instruction ? Il l'a exposé dans maints articles ou allocutions au cours des trente-cinq ans qui suivirent la fondation de son Ecole. Cet esprit « libéral » craint d'abord le dogmatisme. « Je pense beaucoup de bien des principes, mais il me semble qu'en ce genre tout est dit et c'est tout autre chose que j'aimerais à voir enseigner ». Il veut marquer l'enseignement d' « un caractère historiquement critique », et il insiste à plusieurs reprises sur ce point ; son premier plan était d'ailleurs trop exclusivement axé sur les diverses

sortes d'histoire : sociale, constitutionnelle, législative, administrative, diplomatique, économique, militaire. Ce systématique retour vers le passé était du reste en contradiction avec un de ses buts : un homme cultivé doit « connaître son temps », et il reprochait à nombre de jeunes gens de se faire plus aisément les concitoyens de Lycurgue et de Platon que ceux de Tocqueville et de Victor Hugo. (C'est un reproche qu'on ne peut faire à la jeunesse actuelle !)

L'appel adressé par Emile Boutmy et son ami Ernest Vinet au printemps de 1871 fut entendu par un assez grand nombre de personnalités politiques, littéraires, financières pour permettre dès la fin de l'année la constitution d'une société anonyme, comprenant environ deux cents souscripteurs apportant deux cent mille francs, divisés en quatre cents actions de cinq cents francs. Les plus gros apports étaient ceux d'Edouard André (qui fut longtemps président du Conseil d'administration de l'Ecole), de Jacques et Jules Siegfried (le fils de ce dernier, André, fut, on le sait, le premier président de l'actuelle Fondation nationale des sciences politiques), de P. Hély d'Oissel, d'Adolphe d'Eichthal, d'Emile Menier. A côté de ces banquiers et de ces hommes d'affaires que Boutmy avait su intéresser à sa fondation, on voyait naturellement Taine, qui avait été un des conseillers de la première heure, Jules Favre, Henri Germain, A. Adam, Duvergier de Hauranne, Denormandie, le marquis de Juigné, Paul de Rémusat, Casimir Périer (députés), Mme Benoît-Fould, Emile de Girardin, Arlès Dufour, de nombreux hommes de lettres qui s'intitulaient modestement publicistes.

LES DÉBUTS : SUCCÈS ET CONVOITISES

Les premiers cours furent professés du mois de janvier au mois de juillet 1872, au 17 de la rue-de-l'Abbaye dans l'hôtel de la Société d'encouragement, par Albert Sorel : histoire diplomatique ; Emile Levasseur : histoire des produits agricoles, industriels et commerciaux ; Henri Gaidoz : géographie et ethnographie ; Paul Leroy-Beaulieu : histoire financière ; Paul Janet : histoire morale et sociale ; A. Dunoyer : histoire des doctrines économiques.

Début très modeste, on le voit. Cependant, quatre-vingt-quinze élèves vinrent s'inscrire et suivirent tout ou partie de l'enseignement, moyennant la contribution de soixante-dix francs pour l'ensemble des cours : « Ce nombre dépassait de beaucoup nos espérances et celles des juges compétents », disait le rapport du directeur à la première assemblée générale. De cette centaine d'auditeurs, la majorité était bien composée d'étudiants en droit, mais on a la surprise de trouver sur la liste deux pasteurs de l'Eglise réformée (E. Boutmy était protestant), un professeur à la faculté de droit (Paul Gide), plusieurs avocats, des « négociants », quelques attachés au ministère des Affaires étrangères, des attachés à des ambassades étrangères (tel Lee Hamilton).

Et pourtant ce n'était pas pour venir entendre des professeurs réputés que ces auditeurs avaient pris des inscriptions, puisqu'une des originalités de la nouvelle Ecole était dans le choix de ses maîtres qui n'étaient pas tous célèbres. Paul Janet était professeur de l'Université et membre de l'Académie des sciences morales ; Emile Levasseur était déjà professeur au Collège de France et également membre de l'Institut. En revanche personne

ne connaissait encore Paul Leroy-Beaulieu, qui devait, vingt ans plus tard, être réputé comme un des plus éminents économistes, ni Albert Sorel qui, entré au Quai d'Orsay à la veille de la guerre, avait été attaché au cabinet du comte de Chaudordy pendant les hostilités, où il avait pu s'initier fort utilement aux secrets de la diplomatie.

C'est par l'intermédiaire de Guizot que Boutmy fit la connaissance de cet apprenti diplomate qui n'avait pas trente ans et n'avait jamais enseigné. Aussi le jeune homme était-il venu, tout inquiet, confier son angoisse à l'ancien ministre de Louis-Philippe, qui faisait figure d'augure. « Je ne sais rien de ce qu'on me demande d'enseigner », disait-il au vieux maître, et celui-ci de lui répliquer : « Vous ferez comme nous, vous apprendrez votre cours en le faisant ». Et ce cours, devenu si vite magistral, Sorel l'enseigna pendant trente-cinq ans, jusqu'à sa mort. C'est, comme l'avait prévu Guizot, en approfondissant les rapports des grandes puissances européennes depuis les traités de Westphalie, qu'il trouva la matière de cet impérissable monument qu'est *L'Europe et la Révolution française,* dont le premier volume expose « les traditions » antérieures à la Révolution, et le dernier, la tragique conclusion de l'épopée napoléonienne.

Cette première année n'était pourtant qu'un coup d'essai ; Boutmy et ses amis avaient voulu commencer prudemment ; or cet essai était réussi. On se mit donc en quête d'un local et on loua un appartement rue Taranne, voué d'ailleurs à une expropriation rapide pour le prolongement du boulevard Saint-Germain.

On développa le nombre des cours, on les répartit en deux sections diplomatique et administrative, donnant ainsi dès le début un but pratique aux études de l'Ecole :

la brochure de propagande indiquait nettement que l'Ecole libre des sciences politiques était destinée aux jeunes qui étaient attirés par la vie politique, à ceux qui se proposaient d'entrer dans la diplomatie, à ceux qui voulaient faire carrière au Conseil d'Etat, à la Cour des comptes, à l'Inspection des finances, ou dans les préfectures, mais aussi « aux hommes de tout âge », qui, sans avoir en perspective un avenir parlementaire et sans aspirer à aucune fonction de l'Etat, sentaient la nécessité de s'éclairer davantage sur les questions intéressant leur pays.

Programme à la fois très vaste et très précis qui se rattachait en partie à celui de l'Ecole d'administration de 1848, tout en laissant tomber le côté proprement scientifique et l'étroite discipline héritée de l'Ecole polytechnique.

La division en deux sections était logique ; les futurs diplomates n'avaient pas à approfondir les questions administratives mais bien « l'histoire des traités » et des négociations qui les précédaient, la géographie et l'ethnographie de l'Europe, le droit des gens, la législation industrielle, les traités de commerce, la statistique générale comparée, les institutions politiques et militaires des grandes puissances ; les futurs administrateurs devaient trouver dans cette nouvelle école des cours d'économie politique, de droit constitutionnel, de finances publiques comparées, d'organisation administrative des différents pays et même des cours de législation civile et criminelle comparée qui n'existaient pas alors à la faculté de droit.

Cette division en sections s'est prolongée jusqu'à nos jours, nous le verrons, et aussi multipliée ; elle devait attirer une jeunesse qui, déjà il y a quatre-vingt-dix ans, tendait tout naturellement à se spécialiser. Restaient ceux qui, sans but de carrière précis, cherchaient seulement à

développer leurs connaissances politiques, économiques, financières, pour lesquels on créera plus tard la section générale.

Dès cette seconde année de fonctionnement, Boutmy eut l'idée féconde des « conférences » ; féconde et originale, car elle n'était appliquée dans l'enseignement supérieur qu'à l'Ecole des hautes études. « Les nouveaux cours, disait-il, étendent l'organisation en surface ; les conférences la fortifient en sous-œuvre et dans la profondeur ; il y a une conférence pour chacun des cours principaux. »

Et il expliquait, avec cette clarté d'esprit qui constituait son grand mérite et aussi avec une charmante simplicité, comment il concevait cette conférence, plus difficile à diriger que le cours à faire, demandant « une science si sûre qu'elle ne soit jamais prise au dépourvu, un entrain qui se communique aux timides, une familiarité qui ne se livre qu'autant qu'il est nécessaire ».

Si le cours d'Albert Sorel traçait les grandes lignes de la diplomatie française lors des traités de Westphalie ou de Bâle, le maître devait étudier avec ses élèves dans ses conférences le texte de ces traités, attirant leur attention sur une formule vague à souhait, les faisant réfléchir sur l'habileté avec laquelle Mazarin ou Barthélemy espérait, de cette obscurité, tirer des avantages subséquents. De même, si Paul Leroy-Beaulieu devait dans son cours exposer le système de l'administration financière, il avait à montrer dans ses conférences comment on préparait un budget ou un impôt. Excellente méthode dont l'Ecole ne se départit jamais et qui a porté ses fruits puisqu'elle a permis ces rapports intimes entre maîtres et élèves, qui ont donné confiance à ces derniers, et les a marqués,

comme l'espéraient les fondateurs, d'une heureuse empreinte.

Enfin, malgré l'exiguïté des ressources et des locaux, Boutmy voulut, dès cette seconde année, une bibliothèque et des salles de travail. Son but était de faire de l'Ecole le cadre même des études de ses élèves pour qu'ils s'y sentissent chez eux, « multiplier ainsi les occasions de se rencontrer entre eux et avec leurs professeurs, organiser par degrés entre maîtres, élèves anciens et élèves nouveaux, une sorte de vie de famille propre à développer un vivace esprit collectif ».

Sur ce point encore le but fut largement atteint ; aucune école d'enseignement supérieur n'a groupé aussi constamment dans sa bibliothèque, dans ses vestibules une aussi forte proportion de ses étudiants, qui, beaucoup plus qu'ailleurs, s'y sont sentis chez eux.

Des cours de langues (anglais et allemand) sont également décidés pour l'année 1873-1874 ; enfin des mécènes anonymes mettent à la disposition des meilleurs élèves, les premiers du diplôme, des bourses de voyage : « Qu'on se figure une jeune mission s'abattant sur un canton suisse, sur un comté d'Angleterre ou une province de Hollande ; chacun se fait sa part suivant ses aptitudes ; tous rapportent au fonds commun le résultat de leurs recherches et les contrôlent par la comparaison avec les résultats obtenus dans les domaines voisins ».

Initiative hardie et rare à cette époque pour une fondation aussi récente !

Grâce à des accords passés avec la Société de législation comparée, avec la Société de statistique, la Société de linguistique, la bibliothèque de la nouvelle Ecole pouvait mettre un nombre important de volumes à la disposition

des élèves et aussi une série de revues et journaux, dont on a retrouvé la liste imposante : vingt-trois revues françaises et dix journaux ; six revues anglaises dont l'*Economist,* et quatre journaux dont le *Times* ; sept revues allemandes et six journaux, des revues suisses, autrichiennes, belges, italiennes, espagnoles, russes et américaines (Etats-Unis).

En 1875, le corps professoral s'était enrichi de personnalités, pour le plus grand nombre, étrangères à l'Université. Seul M. Glasson est professeur à la faculté de droit de Paris, M. Boutmy est allé chercher au Palais de Justice un jeune substitut au tribunal civil, Alexandre Ribot, pour lui proposer un cours de législation comparée. Le futur président du Conseil, signataire de l'alliance russe, le futur ministre des Finances au temps de la guerre de 1914, s'est d'abord modestement défendu, et puis il s'est exécuté, et a gardé sa chaire jusqu'au moment où, entrant au Palais-Bourbon, il s'est consacré exclusivement à son mandat.

Funck-Brentano, Luxembourgeois d'origine, intime ami d'Albert Sorel, est encore fort peu connu. Boutmy lui confie cependant un cours de droit des gens qu'il échangera postérieurement avec un cours sur les idées politiques depuis la Révolution, qu'il professera encore trente ans après ; curieux éveilleur d'idées, il était, dans ses développements, assez fantaisiste. Ce n'était certes pas le défaut du directeur qui voulut lui-même enseigner l'histoire constitutionnelle et le fit longtemps avec un grand succès. Il suffit pour s'en rendre compte de lire ces volumes intitulés *La psychologie du peuple anglais, La psychologie du peuple américain,* qui, sur le comportement de ces deux populations il y a quatre-vingts ans, donnent de si lumineux éclaircissements.

Les premières années passent ainsi, marquant un progrès lent mais continu. On a commencé avec quatre-vingt-seize élèves ; en 1878 on en compte le double. On a d'ailleurs dû évacuer la rue Taranne pour s'installer rue des Saints-Pères pour un loyer de dix mille francs, double du précédent ; Boutmy déclare cependant à l'assemblée générale qu'il faut envisager un local beaucoup plus vaste ; il s'enorgueillit de son budget en équilibre de soixante-sept mille cinq cents francs, mais bien davantage de ses vingt professeurs, des vingt et une leçons par semaine, des cinq mille livres de sa bibliothèque et surtout des succès des élèves aux grands concours de l'Etat : les deux tiers des reçus au Quai d'Orsay, au Conseil d'Etat, à la Cour des comptes, à l'Inspection des finances sont des anciens élèves de l'Ecole, ou même parfois des élèves en cours d'études.

Ce succès est reconnu des milieux de l'Université, de la politique, de l'Institut ; Boutmy est élu en 1879 membre de l'Académie des sciences morales, presque en même temps nommé membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, ce qui prouvait l'estime dans laquelle l'Université et le gouvernement tenaient l'Ecole des sciences politiques et son fondateur.

Mais comment pareil succès ne susciterait-il pas quelque envie ? Dès 1873, un conseiller général de la Seine, F. Hérold, émet le vœu qu'on rétablisse l'Ecole d'administration brutalement supprimée en 1849 après un an d'existence. La proposition n'eut pas de suite, mais elle fut reprise plus sérieusement en 1876 par Hippolyte Carnot lui-même, qui avait été avec Charton le promoteur de l'Ecole de 1848, et qui venait d'être élu sénateur. Il ne semble pas qu'à ce moment ni le nouveau Sénat ni la Chambre des députés se soient intéressés à la question ;

toute l'attention des hommes politiques était retenue par l'entrée aux deux nouvelles Assemblées, surtout à la Chambre, d'hommes animés d'intentions différentes et par les conflits qui pouvaient s'ensuivre.

Pourtant Boutmy et son conseil s'émurent, s'inquiétèrent. Si le Sénat, en majorité conservateur, pouvait ne pas laisser sortir de l'ombre la proposition Carnot, celle-ci trouvait dans les milieux de gauche un accueil favorable. Jules Simon, en juillet 1876, écrivait à Boutmy, avec lequel il ne semblait pas en rapports personnels, une lettre dans laquelle il reconnaissait avoir signé « la proposition Carnot et Charton », rappelant qu'il avait été en 1848 examinateur pour l'admission à la jeune Ecole, et qu'il en souhaitait la résurrection. Mais il ajoutait qu'il était « persuadé que l'auteur de la proposition n'avait pas songé un instant à supprimer l'Ecole libre que vous avez fondée, en la remplaçant par une Ecole publique ». Il concluait d'ailleurs très aimablement que, s'il pensait « que l'Etat devait faire tout ce qui est nécessaire à l'ordre et à la bonne gestion des intérêts matériels et moraux de la société », « il doit se retirer à mesure que l'initiative privée est en mesure de rendre les mêmes services que lui » : deux phrases assez curieuses !

Le danger de la proposition n'en était pas moins grand pour l'Ecole de la rue des Saints-Pères ; il l'était aussi pour les facultés de droit dont les doyens successifs intervinrent auprès du ministère pour obtenir la création de nouvelles chaires dans les dites facultés s'inspirant des programmes de l'Ecole de 1848 et de l'Ecole récemment fondée par Boutmy. La commission sénatoriale qui avait été saisie de la proposition Carnot retint la suggestion des facultés de droit et proposa d'instituer dans ces facultés

une section spéciale pourvue d'« un doctorat des sciences politiques et administratives ».

Boutmy s'attaqua en même temps aux deux projets. Plusieurs des professeurs de la première heure, des membres de son conseil d'administration et de son comité de perfectionnement facilitaient grandement ses interventions. Bethmont, Beaussire étaient députés, Alfred André était régent de la Banque de France, Jacques Siegfried était banquier, Léon Say ancien ministre des Finances ; Taine allait être élu à l'Académie française, Laboulaye, H. Passy, Paul Janet, E. Levasseur étaient membres de l'Académie des sciences morales où Paul Leroy-Beaulieu, quoique très jeune, allait entrer à son tour, A. Ribot était directeur des Affaires criminelles au ministère de la Justice, Lyon-Caen, Glasson, Renault étaient professeurs à la faculté de droit de Paris.

Le directeur de l'Ecole publia plusieurs mémoires dont un destiné à la commission du Sénat saisie de la proposition Carnot. Il s'efforça d'écarter la solution des facultés de droit, « mal préparées et peu propres, disait-il, à donner plusieurs enseignements (étrangers à la nature juridique) qui ont leur place marquée dans l'éducation administrative et politique ». Il visait évidemment les cours d'histoire diplomatique dont le succès allait croissant, les cours sur le système financier des principaux Etats, sur l'étude des impôts, sur l'organisation des services financiers et les règles de la comptabilité publique, la statistique, la géographie industrielle et commerciale... Il reconnaissait, en revanche, l'intérêt que pouvait présenter une école d'administration d'Etat, mais il ne cachait pas le danger de la voir bien vite asservie à celui-ci : « Ne pas en faire, disait-il, une école professionnelle ni le berceau d'un mandarinat ».

Ces arguments portèrent évidemment sur l'esprit de nombreux sénateurs. Au cours de cette année 1877 le duel des deux tendances s'accentua jusqu'à la date trop fameuse du 16 mai où le maréchal de Mac-Mahon, sous la pression du duc de Broglie et de ses amis, se hasarda à renvoyer le ministère Jules Simon et à prononcer, après avis conforme du Sénat, la dissolution de la Chambre.

La commission sénatoriale laissa dormir la proposition Carnot jusqu'à ce que, deux ans plus tard, la majorité ayant changé et le maréchal ayant résigné ses fonctions, « la République des républicains », définitivement victorieuse, voulût prendre sa revanche sur les conservateurs attardés. On sait que c'est sur le terrain religieux que l'offensive se prononça. L'attaque contre l'Ecole des sciences politiques ne manqua pas de relever qu'un de ses professeurs, catholique militant, venait d'être appelé à enseigner à l'Institut catholique, récemment constitué avec l'encouragement de l'Assemblée nationale. Boutmy, protestant ainsi que plusieurs des administrateurs, défendit courageusement son collaborateur. Il sentit cependant que la situation évoluait dans un sens dangereux pour l'indépendance de l'Ecole. Ses amis et lui cherchèrent un compromis. Jules Ferry, devenu ministre de l'Instruction publique, ne se souciait pas de créer cette école nouvelle qui entraînait des sacrifices financiers. En ces temps lointains l'argument avait du poids. Il était le premier à reconnaître l'incontestable réussite de la fondation d'Emile Boutmy ; il se montra donc désireux de négocier avec la direction de celle-ci.

Après en avoir longuement discuté avec son conseil, Boutmy s'y résigna. Il considérait « comme inévitable et prochaine la prise de possession par l'Etat, sous une forme ou sous une autre, de l'enseignement des sciences politi-

ques ». Il ne voulait pas envisager une lutte, une concurrence entre l'Ecole libre et une école d'Etat dont seuls les diplômes ouvriraient l'accès aux hautes carrières administratives. Si donc l'Etat acceptait de prendre l'Ecole libre sous sa tutelle, ne serait-ce pas la meilleure solution : « Le caractère officiel apporte avec lui certaines gênes et certains dangers compensés par la perpétuité et l'ampleur qui n'appartiennent en France qu'aux œuvres de l'Etat ». Ce texte est essentiel ; on devait le mettre en valeur quelque soixante ans plus tard.

Il y avait un précédent : c'était l'Ecole centrale des arts et manufactures qui en 1857 avait été cédée à l'Etat par son fondateur, Lavallée ; mais celui-ci en était seul propriétaire. Il avait d'ailleurs stipulé le maintien du corps professoral et il avait été convenu que l'Ecole jouirait d'un statut spécial et d'un budget distinct de celui de l'Instruction publique.

C'est en utilisant ce précédent que Boutmy aborda Jules Ferry et le trouva conciliant. Ce dernier était maintenant président du Conseil des ministres, tout en conservant le portefeuille de l'Instruction publique. S'il apparut bien vite que le simple patronage de l'Etat accordé à la création de Boutmy ne paraîtrait pas suffisant à H. Carnot et à ses amis, le ministre était prêt à accorder à la nouvelle Ecole un statut spécial la rattachant étroitement à l'ancienne. Il acceptait en effet qu'elle s'intitulât : « Ecole supérieure des sciences politiques et administratives », étant entendu qu'elle serait placée sous l'autorité du ministre. Le directeur nommé par le président de la République serait proposé par le ministre et choisi dans un conseil de vingt membres nommé par le ministre, mais dont la composition avait été suggérée par Boutmy : ce conseil devait comprendre sept membres de l'Académie

des sciences morales (Boutmy venait d'être élu dans cette compagnie quelques mois plus tôt), le vice-président du Conseil d'Etat ou un président de section, le premier président de la Cour des comptes ou un président de chambre, deux directeurs ou sous-directeurs du ministère des Affaires étrangères, le directeur de l'Enseignement supérieur, le directeur et sept professeurs de l'ancienne Ecole, l'ancien ministre fondateur de l'Ecole d'administration de 1848 et enfin les membres du dernier conseil d'administration de l'Ecole libre des sciences politiques.

Ceux-ci étaient ainsi assurés de voir se perpétuer l'œuvre à laquelle ils s'étaient consacrés avec succès depuis dix ans. C'était pour eux l'essentiel ; cependant, Boutmy, Beaussire, Bethmont regrettaient leur indépendance perdue ; il fallait dissoudre la société anonyme, rembourser les actionnaires, transférer à l'Etat la propriété de l'Ecole libre, « comprenant la clientèle, la bibliothèque, le mobilier et les loyers payés d'avance », cession qui serait faite contre la somme (qui nous paraît aujourd'hui bien faible) de cent vingt mille francs, suffisant, avec mille francs de rentes françaises et cent trente obligations de chemin de fer, à assurer le remboursement intégral du capital social.

Toutes choses étant ainsi au point, Boutmy fit demander, le 22 juillet 1881, par l'intermédiaire de son ami, A. Bardoux, au président de la commission du Budget d'être entendu ; Henri Brisson le convoquait dès le lendemain.

Or il se trouva le 23 juillet en face d'une décision de la commission à laquelle, semble-t-il, il ne s'attendait pas : la commission venait d'écarter le projet de traité entre l'Ecole et l'Etat, paraissant abandonner en même temps le projet d'Ecole d'administration.

Sans doute la commission du Budget jugea-t-elle qu'il était inutile de racheter pour cent vingt mille francs une institution qui allait se perpétuer sous l'égide de l'Etat dans le même esprit qu'auparavant. Peut-être aussi la majorité de cette commission manifesta-t-elle, comme Boutmy le déclara ce jour-là même, « une répugnance décidée pour les écoles de fonctionnaires, pour la multiplication des diplômes, pour le mandarinat politique... » « Nous ne pouvons qu'applaudir à une déclaration de principe par laquelle vous nous donnez une sécurité relative, — ajoutait l'habile directeur, — tout en mettant en lumière une grande et profonde vérité politique et en dévoilant le caractère factice et passager du mouvement d'opinion auquel nous n'avions cédé qu'à contrecœur. »

Dans toute cette crise, comme le lui écrivit un de ses amis, Emile Boutmy avait prouvé qu'il était « le meilleur des diplomates ».

Soixante-quatre ans plus tard un de ses lointains successeurs fit preuve des mêmes qualités.



L'INSTALLATION RUE SAINT-GUILLAUME

La plus grande crise que devait connaître l'Ecole se terminait donc à son incontestable avantage. Le bruit fait dans les milieux politiques et universitaires autour de ces négociations avait considérablement grandi le renom de cette maison qu'on avait très nettement voulu ménager. La direction n'était cependant pas très rassurée sur l'avenir ; elle craignait un nouvel assaut qui ne se produisit pas ; elle constatait surtout avec peine la faiblesse de ses moyens financiers. Dans le rapport au conseil, comme dans le rapport à l'assemblée générale de 1882, Boutmy s'attristait de ne pouvoir donner que mille huit cents à trois mille francs à ses professeurs alors que l'Etat accordait aux professeurs de faculté des traitements de douze à quinze mille francs. La comparaison, à vrai dire, n'était pas exacte ; les professeurs de faculté n'exerçaient pas d'autre profession ; ceux de l'Ecole des sciences politiques étaient presque tous de hauts fonctionnaires rétribués comme tels ou des personnalités appartenant à des sociétés financières ou autres : les rétributions qui leur étaient accordées par l'Ecole ne formaient qu'un adjuvant aux traitements afférents à leur occupation principale.

Boutmy avait cependant raison de désirer augmenter le capital social qui, en 1883, n'était encore nominalement que de deux cent mille francs.

Plusieurs libéralités, dont la plus importante était celle de la duchesse de Galliera, allaient transformer la situation de l'Ecole. C'est en 1881 qu'on put acheter moyennant quatre cent onze mille francs (tous frais compris) l'hôtel situé 27, rue Saint-Guillaume, où l'Ecole s'est définitivement enracinée, et c'est à la rentrée scolaire de

1882 que l'installation eut lieu dans cette demeure du « grand siècle » [1].

En 1663, le duc de Mortemart, pair de France, gouverneur et lieutenant-général de la Prévôté de Paris, s'était rendu acquéreur d'un terrain sis rue des Rosiers et tenant au fond à une propriété du maréchal de La Meilleraye. Il y avait fait bâtir aussitôt l'hôtel que l'on voit encore aujourd'hui. Pour un grand seigneur, il était de proportions relativement modestes. Il s'élevait entre cour et jardin. L'architecte, Marot, est déjà célèbre. La façade sur cour ne compte que cinq fenêtres, et une seule aile à droite occupée par des écurie et remise. On accède à l'hôtel par un perron situé à l'angle droit de l'édifice, face au monumental escalier qui depuis trois siècles a été conservé intact. La galerie sur cour dessert trois vastes pièces ; mêmes dispositions au premier et au second étage. Dans la cour, le long du mur, un puits indispensable en ces temps lointains. Le duc de Mortemart, qui est aussi seigneur de Rochechouart, a plusieurs enfants dont l'une, à l'époque où il s'installe rue des Rosiers, est déjà mariée : c'est la belle Athénaïs qui a épousé le marquis de Montespan ; en 1663, elle n'est pas encore la maîtresse du Roi, mais peu s'en faut. Elle vient parfois voir ses parents ; elle a donc gravi les degrés du vaste escalier.

Dites-nous, marches gracieuses ...
Laquelle était la plus légère
Est-ce la reine Montespan ? ...

1. Pour plus de détails sur l'historique de l'hôtel Mortemart, voir l'article bien documenté de Cléray (E.), *Annales des sciences politiques* 1, 1909, résumé par Pierre Rain dans le *Bulletin de l'Association des anciens élèves et élèves de la rue Saint-Guillaume,* 1951, pp. 9-12.



La noble demeure en deux siècles a plusieurs fois changé de mains. Elle appartint à une famille de Rochefort d'Ally et était divisée en plusieurs appartements quand la Société anonyme des sciences politiques en fit l'acquisition et s'y installa sans trop grands frais. Les salons du rez-de-chaussée et du premier étage furent transformés en salles de cours et de travail ; l'un d'eux devint la bibliothèque. L'aile des communs fut aménagée en vestibule d'entrée. La cour a été couverte et constitue maintenant un préau, où les élèves peuvent se mieux connaître et échanger leurs idées. Boutmy réalise ainsi un de ses plus chers désirs : maintenir le plus longtemps possible dans la journée ses élèves au sein de l'Ecole, leur y donner le goût du travail, « l'habitude de compléter par des lectures les connaissances que leur procure l'enseignement » et la possibilité d'en discuter entre camarades venus de milieux et même de pays différents.

Quand l'Ecole s'installe rue Saint-Guillaume, elle compte deux cent cinquante élèves ayant pris des inscriptions d'ensemble, parmi lesquels on remarque des Anglais, des Belges, des Suédois, des Autrichiens, des Hongrois, des Roumains, des Egyptiens, des Haïtiens, des Américains dont un boursier d'Harvard. Boutmy voit là « non seulement le gage de la renommée de l'Ecole qui s'est étendue merveilleusement, mais encore le moyen et l'occasion de procurer aux élèves français des sources d'information excellentes et des relations qui pourront leur devenir précieuses par la suite ».

La Société des anciens élèves et élèves, formée en 1875, comprenait, dix ans plus tard, un grand nombre de membres qui témoignaient ainsi la fidélité de leur souvenir, et déjà parmi eux plusieurs dignes de figurer au Livre d'Or : Louis Barthou, Georges Cochery, André

Lebon, — qui devaient se retrouver ministres du cabinet Méline avant la fin du siècle, — Georges Cogordan, Saint-René Taillandier, Boppe, H. Delaroche-Vernet, Jean Doulcet, Louis Delavaud, Sartiges, — qui allaient faire brillante carrière au Quai d'Orsay, — Henri Chardon, Jean Romieu, qui avaient déjà franchi les portes du Conseil d'Etat, où ils devaient occuper, par la suite et durant de longues années, les plus hauts postes ; parmi les étrangers on relève les noms de Karel Kramar, qui jouera dans les premières années de la République tchécoslovaque un rôle de premier plan, les Roumains A. Philippesco, Georges Djuvara, le Turc Ferid Pacha, le Bulgare Daneff, qui, lors de la crise balkanique de 1911-1912, fut un des plus ardents à former l'alliance qui allait acculer l'Empire turc à un recul décisif.

Etroitement unie à l'Ecole, la Société des anciens élèves institue des « groupes de travail » dirigés par des professeurs de l'Ecole où les étudiants s'exercent à l'art de la parole et au sein desquels ils approfondissent les questions qui leur semblent les plus intéressantes. On demande à Alexandre Ribot, en passe de devenir ministre, à Louis Renault dont la réputation de juriste international s'affirme, à André Lebon de diriger des groupes de droit public et privé au sein duquel, en 1886, par exemple, on étudie le droit régalien en matière de mines, la séparation des pouvoirs administratifs et judiciaires en Belgique, les rapports du Canada avec l'Angleterre, où un jeune élève en cours d'études, Austen Chamberlain, fils de Joe, député de Manchester, parle des *allotments* et des *smallholdings* en Angleterre. C'est le même Austen qui quarante ans plus tard sera le chef du Foreign Office et sera reçu ultérieurement dans le grand amphitéâtre de l'Ecole.

Un groupe d'histoire diplomatique et de géographie est

animé surtout par Albert Sorel, dont la popularité Rue Saint-Guillaume et dans tout le monde savant s'affirme depuis que paraissent les premiers volumes de *L'Europe et la Révolution française* qui lui ouvrent les portes de l'Académie des sciences morales et peu après celles de l'Académie française. Il s'est adjoint Pigeonneau pour les questions de géographie, et un disciple fervent qui a quitté le Conseil d'Etat pour se consacrer à l'histoire : Albert Vandal. De futurs ministres plénipotentiaires, Boppe, Doulcet, Delavaud, préparent au sein de ce groupe une « bibliographie spéciale de l'histoire diplomatique depuis les traités de Westphalie jusqu'à nos jours », tandis que Raymond Koechlin dégage « la politique française au Congrès de Rastadt ».

Léon Say, Foville, Stourm, Arnauné (le premier est un des financiers les plus écoutés des premières années de la IIIe République, les trois autres sont de hauts fonctionnaires de la Rue de Rivoli, qui seront tous trois professeurs à l'Ecole et tous trois membres de l'Institut) dirigent le groupe d'économie politique et de finances où s'exerçent le jeune Delatour, futur directeur de la Caisse des dépôts et consignations, Marcel Trélat, chef de cabinet du ministre des Finances qui montre comment fonctionne dans le canton de Vaud l'impôt progressif, Chotard, jeune auditeur à la Cour des comptes, qui analyse avec respect « l'œuvre financière de M. de Villèle ».

Les élèves en cours d'études sont largement représentés dans la Société ; si le président est un « ancien », les vice-présidents sont des jeunes, élus par leurs camarades ; chaque semaine, en fin de soirée, ils président des conférences de section, puisque, comme dans les groupes de travail, il y a une section d'histoire et de diplomatie,

une autre de finances et de législation ; ils sont assistés de secrétaires. On ne peut dire qu'à ces élections la politique proprement dite soit tout à fait étrangère. Les élèves de la rue Saint-Guillaume sont, sans doute, parmi les étudiants les plus passionnés par les querelles politiques ; et celles-ci ne chôment pas plus au temps du président Grévy que de nos jours.

Cependant, après les batailles électorales, ces querelles n'apparaissent plus au cours des conférences de section, les sujets choisis sont graves et ne peuvent donner lieu à des discussions entre gauche et droite : la section de finances et de législation traite du monopole de l'alcool, des octrois, de la réforme cantonale, du droit budgétaire et de l'équivoque constitutionnelle en Prusse (c'est Max Leclerc, le futur gendre d'Armand Colin, qui ne craint pas de s'attaquer à un sujet aussi austère). Et tous ces sujets donnent lieu à des débats animés, mais dégagés de querelles partisanes.

UN ENSEIGNEMENT RÉPUTÉ

Quand l'Ecole fête ses vingt-cinq ans d'existence, le 31 mai 1896, on peut dire qu'elle a atteint sa complète maturité. Au cours de ce dernier quart du XIX[e] siècle, sa réputation n'a cessé de s'affirmer, de se développer. Un nouveau don a permis, en 1886, l'acquisition d'un terrain voisin de l'hôtel et la construction d'un amphithéâtre de deux cents places. M. Giffard a légué une somme importante pour le développement de cette bibliothèque qui comprend à ce moment-là vingt-cinq mille volumes et reçoit cent soixante journaux et revues ; elle va tenir une place proportionnellement très large dans la vie de l'Ecole.

Dès 1887 un bibliothécaire est nommé, qui se tient continuellement à la disposition des élèves. Louis Poinsard, puis Maurice Caudel, qui vont diriger cette bibliothèque successivement pendant vingt ans, ont compris leur rôle comme celui d'un guide, d'un directeur d'études constamment consulté ; deux catalogues, alphabétique et méthodique, sont dressés, le catalogue méthodique correspondant le plus possible aux sections de l'enseignement.

Celui-ci ne cessait de se développer selon le plan élaboré par Boutmy dès la fondation. Il était réparti maintenant en cinq sections La section administrative, qui préparait spécialement les meilleurs au concours du Conseil d'Etat, intéressait également ceux qui visaient la carrière préfectorale et les diverses branches de l'Administration tant en France qu'à l'étranger, y compris l'Inspection des finances et la Cour des comptes : Le Vavasseur de Précourt, maître des requêtes au Conseil d'Etat, y exposait l'organisation des pouvoirs publics en France, organisation

départementale, organisation communale. Il montrait comment les divisions administratives de la France avant la Révolution avaient été bouleversées, mais comment cependant les traditions de l'ancien régime avaient été partiellement reprises par le Consulat.

Gabriel Alix, sous le titre « Matières administratives », rappelait le principe de la séparation des pouvoirs et analysait le mécanisme des budgets, le contrôle des deniers publics et notamment le rôle de la Cour des comptes, tandis que reprenant la chaire de Léon Say, René Stourm, ancien inspecteur des Finances, membre de l'Institut en 1897, exposait plus en détail le système budgétaire des différents pays et les diverses sortes d'impôts : c'était vraiment le grand cours de finances publiques que l'éminent professeur conserva pendant près de trente ans, sans que le succès en diminuât jamais.

Un inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, professeur à l'Ecole nationale supérieure des mines, M. Cheysson, qui lui aussi sera élu à l'Académie des sciences morales et politiques, fait un cours d'économie politique très différent de celui qui est professé à la faculté de droit. En 1871, on reprochait aux facultés de droit de ne pas faire à cette science plus financière que juridique la place nécessaire à la formation d'un haut fonctionnaire administratif. Si, vingt-cinq ans plus tard, le reproche n'a plus de raison d'être, du moins peut-on considérer l'économie politique de diverses façons. Cheysson, Rue Saint-Guillaume, reprenant la tradition d'Adam Smith, insistait sur le rôle respectif du capital et du travail, de la production, de la répartition, de la circulation des richesses. Alfred de Foville devait, au début du XX[e] siècle, développer encore ce cours que suivaient le plus grand nombre des élèves de l'Ecole.

Un cours de statistique intéresse, comme les précédents, la section économique et financière autant que l'administrative. C'est Levasseur et Foville qui en sont successivement les titulaires.

La section administrative a un aspect juridique et politique qui est traité par Emile Boutmy lui-même dans son cours de droit constitutionnel de la France, de l'Angleterre et des Etats-Unis, et aussi par Jules Dietz ou André Lebon, pour l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Suisse et l'Italie. A. Esmein, professeur à la faculté de droit, enseigne l'histoire parlementaire de la France de 1789 à 1875.

Jacques Flach, professeur au Collège de France, étudie les droits de la famille dans les différents pays d'Europe, cours plus historique à vrai dire que juridique, tandis que Lyon-Caen, qui n'a pas encore atteint la notoriété qu'il acquerra par la suite, inaugure des leçons sur la législation commerciale et maritime comparée dont on retrouvera l'essentiel dans des « traités » qui ont fait autorité pendant près d'un demi-siècle.

Ainsi de nombreux cours chevauchent sur plusieurs sections. Celle dont la réputation est la plus grande, bien que normalement les élèves inscrits n'y soient pas les plus nombreux, est la section diplomatique. Cette section était dominée, nous l'avons dit, par la haute figure de Sorel.

Il fut non seulement un maître historien ; les huit volumes qui exposent et expliquent les relations de l'Europe et de la Révolution française constituent un incomparable chef-d'œuvre, quoi qu'on puisse penser de certaines des thèses qui y sont soutenues. Il fut encore le plus dynamique des professeurs, et nul de ceux qui ont eu le privilège de suivre ses cours n'a pu oublier l'impression qu'il leur a laissée. Ce ne sont pas seulement des étudiants

et spécialement des candidats à la carrière diplomatique qui se pressaient sur les bancs de l'amphithéâtre qu'il animait de son souffle puissant, mais des jeunes gens désireux d'approfondir des problèmes toujours brûlants, et aussi des hommes faits, des magistrats, de grands fonctionnaires, des députés même. Quelles leçons de haute politique ne recevait-on pas ainsi ! La magie de ce verbe avait le don de ressusciter le passé, de l'animer !

Le cours de Sorel n'était certes pas une suite de discours ; mais il était prononcé dans le ton d'une éloquence familière, prenante. Le maître descendait parfois de sa chaire et, armé d'une longue canne, s'approchait d'une des cartes schématiques dont il avait eu soin d'orner l'amphithéâtre, et marquait d'un geste ce que la géographie commandait à l'homme d'Etat. Sans doute le monument qu'il éleva durant trente ans à la gloire de la diplomatie de la Révolution et de l'Empire l'avait-il incité à un développement disproportionné de ces vingt-cinq ans qui constituent une parenthèse dans l'histoire de France, mais la parenthèse la plus lourde de conséquences que nous ayons connue. C'est le cours de toute une année que Sorel consacrait à cette période, l'enseignement de l'autre année s'étendant de 1815 à 1878, c'est-à-dire aux événements essentiels du XIX[e] siècle, depuis le mouvement d'indépendance de la Grèce jusqu'au barrage posé par l'Angleterre et l'Autriche en 1878 aux prétentions russes sur l'Empire ottoman, en passant par les trente-trois années de paix dominées par la hautaine figure de Metternich, la crise européenne de 1848 au cours de laquelle le mouvement des nationalités fait explosion, mais est rapidement maté, pour reparaître peu après en Italie, suscité par Cavour et Napoléon III, en Allemagne, dirigé par la main de fer de Bismarck.

Toute cette histoire, au début de ce siècle, nous semblait essentielle à la compréhension de la situation du monde où nous nous trouvions alors ; en cinquante ans, il paraît que les points de vue ont changé et que la crise mondiale de 1914-1918 a repoussé dans un lointain d'un intérêt secondaire les événements antérieurs !... Par un excès contraire les événements diplomatiques, pourtant importants, qui s'étaient écoulés depuis 1878 n'étaient alors l'objet d'aucun cours. La connaissance des sources manquait.

A côté de lui, en 1891, Sorel avait conseillé à Boutmy d'appeler un jeune historien qui avait débuté par le Conseil d'Etat, Albert Vandal ; les deux hommes se ressemblaient fort peu. Sorel semblait une force de la nature, Normand de forte stature, au verbe puissant ; Vandal était alors un jeune homme pâle, froid, distant ; Sorel écrivait comme Thiers ou Balzac ; Vandal était un styliste qui fignolait ses phrases comme La Bruyère. Il venait de publier un excellent livre sur Elisabeth de Russie, puis le premier volume d'une étude extrêmement fouillée sur les relations de Napoléon et d'Alexandre. Sorel n'en était pas jaloux, mais au contraire voyait en lui un disciple, peut-être un successeur. Boutmy en attendant cette succession lui confia un cours sur cette question d'Orient qui aux XVIII[e] et XIX[e] siècles, à plusieurs reprises, avait troublé le monde et devait peu après le troubler plus encore. C'était un régal de l'entendre lire ce cours (et non point paraître l'improviser comme faisait son devancier), un régal semblable à celui qu'éprouvaient les auditeurs du délicieux conférencier qu'était ailleurs Jules Lemaître, mais cela manquait de chaleur.

Emile Bourgeois formait un profond contraste avec Vandal ; il se rapprochait plus de Sorel ; la même autorité

émanait de l'un et de l'autre ; mais Bourgeois, ancien normalien, professeur à la faculté, avait une manière plus didactique, suivant son texte de plus près. Après avoir publié diverses études sur « les secrets » de la politique internationale du début de XVIIIᵉ siècle (secret du Régent, secret d'Albéroni), il avait donné le premier volume d'un *Manuel de politique étrangère* concernant les XVIIᵉ et XVIIIᵉ siècles qui l'avait désigné à la direction pour la première partie du cours d'histoire diplomatique, dont Sorel ne traçait en trois leçons que les grandes lignes : les tableaux qu'il brossait de la diplomatie britannique, de la lutte de Frédéric et de Marie-Thérèse, du développement de la Russie de Pierre Le Grand à Catherine II étaient vigoureux et colorés.

René Dollot, qui fut son élève en 1900 (avant d'entrer dans la carrière, puis de devenir consul général, ministre plénipotentiaire, directeur des Archives), marque dans un joli portrait [1] que, « doué d'une voix de tribun, il avait tout à la fois de la douceur, de la finesse et une singulière autorité ». « Ses exposés, a-t-il écrit, séduisaient par de soudaines illuminations, une chaleur d'âme et une vigueur d'expression, une clarté et une force démonstrative entraînantes. » Clarté et force démonstrative qui font parfois défaut au manuel devenu classique, lequel, poursuivi jusqu'en 1919, a constitué longtemps le meilleur *vade mecum* du candidat au Quai d'Orsay.

La géographie, complément naturel de l'histoire, était professée depuis de longues années par Gaidoz, devenu directeur à l'Ecole des hautes études. Il insistait, peut-être exagérément, sur les origines des pays de l'Europe centrale qu'il était chargé d'étudier. Aussi Boutmy avait-il créé,

1. *Souvenirs de l'Ecole libre des sciences politiques (1895-1905).*

pour un homme d'une tout autre valeur, professeur au Collège de France et membre de l'Institut, Emile Levasseur, un cours de géographie commerciale qui correspondait mieux aux préoccupations de la majorité des élèves. Il convenait en effet aussi bien aux futurs diplomates qu'aux futurs financiers, à tous ceux qui, hésitant encore sur leur orientation future, fréquentaient la section générale.

A la fin du siècle, le droit international privé et public était réparti entre deux professeurs très différents : Louis Renault enseignait déjà à la faculté de droit. « Grand, maigre, ce Bourguignon au visage glabre ... au regard lumineux », ainsi que le décrit René Dollot, exerçait sur son auditoire une autorité incontestée. On savait qu'il était le jurisconsulte du ministère des Affaires étrangères (c'est lui qui arbitra à la Cour de La Haye le conflit anglo-russe né de l'incident de Hull en 1906, ce qui lui valut le prix Nobel de la paix l'année suivante). Il garda longtemps cette chaire de droit international privé qu'il abandonna seulement en 1919 au lendemain de la guerre.

C'est à Charles Dupuis qu'était échu, depuis 1899, le cours de droit des gens, ou de droit international public. Ce travailleur modeste était depuis dix ans le collaborateur dévoué de Boutmy. Celui-ci, de santé fragile, avait une vue de plus en plus faible. Il circulait dans l'Ecole avec des lunettes noires et un écran au-dessus des yeux ; il se déchargeait sur Dupuis de la besogne administrative. En 1895 Charles Dupuis était nommé secrétaire général. Ce n'était certes pas un orateur ni même proprement un juriste, mais c'était un historien scrupuleux, impartial, qui orienta ses études vers le droit des gens constitué par un ensemble de règles internationales établies par la coutume et le consentement universel, que Nicolas II, au début du XX[e] siècle, aux Conférences de La Haye, essaya de faire

codifier selon le vœu de Grotius et de ses disciples. Les guerres mondiales, loin de faire progresser ces règles, les ont outrageusement violées, y compris les neutralités sur lesquelles Charles Dupuis aimait insister.

★

A ces cours d'histoire diplomatique et de droit international destinés surtout aux élèves de la section diplomatique, venaient s'ajouter d'autres enseignements plus généraux que les futurs diplomates n'avaient garde de négliger et qui étaient suivis par les jeunes gens de la section générale et aussi par ceux qui préparaient une carrière financière.

Celui qui réunissait le plus vaste auditoire était professé par Anatole Leroy-Beaulieu. Frère cadet de Paul (l'économiste qui avait abandonné sa chaire pour se consacrer tout entier à sa revue hebdomadaire de haute tenue : *L'Economiste français*), Anatole était un esprit très fin et particulièrement attirant. Tous ceux qui ont fréquenté ou fréquentent encore le préau de la maison de la rue Saint-Guillaume se sont arrêtés devant le médaillon qui fait suite à celui de Boutmy (puisque Leroy-Beaulieu devait, en 1906, succéder à celui-ci à la tête de l'Ecole) et ont été frappés par cette figure si caractéristique aux yeux ironiques, perçants, auréolée d'une chevelure presque bouclée qui lui donnait un profil de Christ. Anatole Leroy-Beaulieu avait beaucoup voyagé, très jeune, publiant fréquemment ses impressions dans la *Revue des Deux Mondes*. Il avait surtout étudié la Russie, la Pologne, la péninsule balkanique ; son magistral ouvrage sur *l'Empire des tsars* lui ouvrait en même temps les portes de l'Institut et celles de la Rue Saint-Guillaume. C'étaient les grandes puissances de l'Europe dans les vingt dernières années qu'il évoquait devant nous avec un charme infini, une absolue

liberté d'esprit qui lui permettait de donner son opinion de façon toujours courtoise et nuancée. Libéral impénitent au temps où Faguet publiait son spirituel *Libéralisme*, Leroy-Beaulieu ne craignait pas de prendre partie vigoureusement contre celui qu'il appelait le sultan rouge au temps des massacres d'Arménie, s'associant ainsi à Jaurès pour soulager sa conscience et celle de la France en dépit du mutisme du gouvernement. Il n'était certes point hostile au tsarisme, tout en ne celant rien des défauts d'un régime entêté dans son absolutisme ; il ne craignait point de défendre la cause des peuples asservis, non seulement celle des Arméniens écartelés entre deux tyrannies, mais aussi celle des Finlandais, des Polonais surtout dont il encourageait la résistance par des articles et des discours et chez lesquels il était extrêmement populaire. Jamais la proportion des étudiants polonais ne fut plus forte à l'Ecole des sciences politiques qu'au temps de Leroy-Beaulieu.

Alors que sévissaient l'affaire Dreyfus et la guerre religieuse, il écrivait *Les trois « anti » : antisémitisme, anticléricalisme, antiprotestantisme*. Le monde tel qu'il nous le décrivait n'était pas celui qu'il rêvait. Mais on sortait de son cours instruit et édifié, ayant laissé tomber bien des idées toutes faites et surannées, confiant, à tort, hélas ! dans une ère de progrès et de réconciliation internationale.

L'enseignement donné par Lévy-Bruhl et Elie Halévy relevait du même esprit de haute politique et avait une belle tenue philosophique et sociale. Lévy-Bruhl, directeur des conférences de philosophie à l'Université de Paris, était un spécialiste des questions allemandes, et surtout de la pensée et de la philosophie germaniques. Son cours était d'autant plus suivi que l'Allemagne hypnotisait l'Europe par son extraordinaire dynamisme. Lévy-Bruhl montrait le

constant progrès économique de la Prusse depuis 1825 et de l'ensemble du Reich depuis sa création en 1871. Si on avait dit à ce moment que c'était l'instituteur allemand qui avait gagné la guerre, on pensait en 1900 que Nietzsche et sa philosophie du surhomme étaient des guides sûrs ou qui du moins méritaient une étude approfondie. On étudiait *Ainsi parlait Zarathoustra* ; Lévy-Bruhl exposait les dangers contenus dans le pangermanisme doctrinal qui devenait avec Guillaume II une règle de conduite générale : « Deutschland über alles ! »

La tournure d'esprit d'Elie Halévy était aussi élevée. Ce très jeune agrégé était le fils de Ludovic, auteur avec Meilhac de tant de pièces et romans à succès ; frère cadet de Daniel, il ressemblait aussi peu à l'un qu'à l'autre. La question sociale le préoccupait, et d'autre part c'était vers l'histoire anglaise qu'il se penchait avec le plus de sympathie. Il était donc naturel que Boutmy, au moment où sa santé le forçait à abandonner son cours sur l'Angleterre, chargeât Elie Halévy de le continuer comme il lui convenait. Et c'est ainsi que nous pûmes entendre des leçons, sévères peut-être mais extrêmement captivantes, sur « l'évolution de l'esprit public » en Angleterre depuis 1815, leçons consacrées aux problèmes politiques, aux deux grands partis, à la réforme de 1832, à la crise du chartisme, mais aussi et surtout à la philosophie politique d'un Bentham (auquel il avait déjà consacré tout un volume), aux débuts du socialisme avec Robert Owen, à la philosophie religieuse de Carlyle, à la campagne de Cobden sur le libre échange, au radicalisme de Stuart Mill, à la philosophie de l'histoire de Buckle, de Summer Maine et de Spencer. Quels horizons un cours aussi magistral ouvrait à un auditoire impressionné par tant de science exposée avec tant de lumineuse clarté !

Ce cours, qu'il remania tous les deux ans et compléta pendant le premier tiers de ce siècle, devait donner naissance à cette *Histoire du peuple anglais* en cinq volumes dont le succès en Angleterre même fut si étendu qu'une édition populaire en a paru dans la collection des « Penguin », tiré à des centaines de milliers d'exemplaires, magnifique travail dont les intellectuels anglais reconnaissent eux-mêmes qu'il n'en existe pas de meilleur sur l'histoire de leur pays au XIXe siècle.

En 1886, alors que l'expansion de la France en Asie et plus encore en Afrique s'opérait sans soulever de difficultés chez les indigènes, et qu'on se préoccupait tout naturellement dans les milieux gouvernementaux d'intéresser les jeunes Français à ces problèmes, l'Ecole créa une nouvelle section coloniale. E. Boutmy, encore une fois, voyait loin ; il sentait combien « les territoires récemment annexés, particulièrement les territoires sous protectorats, ... à raison de la densité de la population qui les habite, de la différence qui existe entre leurs mœurs et les nôtres, ... appellent tout un monde de diplomates, de négociateurs, d'administrateurs, de financiers, d'agents commerciaux ayant reçu une initiation particulière et subi en quelque sorte une adaptation à l'œuvre originale et sans précédent qui leur est confiée ». (C'est presque dans le même temps que l'Etat créa l'Ecole coloniale.)

Cinq cours furent mis sur pied et confiés à des personnalités comme Paul Leroy-Beaulieu, qui avait abandonné son cours économique depuis plusieurs années, mais accepta d'exposer « les différents systèmes coloniaux », ; d'autres à des spécialistes des questions indochinoises, comme Silvestre qui traçera les grandes lignes du droit annamite ; comme Cordier qui analysera les rapports des Etats occidentaux avec l'Extrême-Orient, comme Wilhelm et Paul

Pelet, le premier enseignant les éléments d'une législation coloniale naissante, et le second dressant une géographie coloniale rudimentaire si on en juge par les atlas de l'époque. Et ce n'était qu'un commencement.

En 1896, l'Ecole comptait quarante professeurs et dix maîtres de conférences, sans compter ceux qui cumulaient cours et conférences, chiffre proportionnellement très élevé par rapport au nombre des élèves qui continuaient à osciller entre trois et quatre cents. Le président du conseil d'administration, Léon Aucoc, faisait remarquer que plus de sept mille jeunes gens étaient passés sur les bancs de l'Ecole depuis la fondation, et que nombreux étaient déjà ceux qui peuplaient les plus grands corps de l'Etat : le Conseil d'Etat, la Cour des comptes, l'Inspection des finances, le ministère des Affaires étrangères, ceux qui siégeaient à la Chambre des députés ou au Sénat, qui étaient ou avaient été ministres, ceux qui, à l'étranger, occupaient les plus hauts postes dans l'administration de leur pays. L'Institut, nous l'avons dit, avait distingué un grand nombre des professeurs de l'Ecole.

A l'occasion de l'élection du directeur à l'Académie des sciences morales, Sorel prononça un de ses plus beaux discours en caractérisant l'œuvre du fondateur : « Vous nous avez pénétrés de ce souffle qui est l'âme de notre Ecole ... Dans tout commerce d'âmes, depuis celui du cœur, l'amitié où tout est confiance, jusqu'à celui des assemblées, des foules, où tout est entraînement, ce qui ne s'exprime pas avec des paroles est toujours ce qui porte le plus. C'est ce qu'on appelle l'influence ; elle a son secret et c'est peut-être le dernier mot de l'enseignement. C'est la communication mystérieuse entre le professeur et l'élève, l'appel réciproque des intelligences, l'impulsion commune d'une idée maîtresse qui domine toutes les parties d'un cours et

s'imprime de toutes parts dans l'esprit de l'élève, parce qu'elle est toujours présente à l'esprit du professeur. Ce sont ces paroles suggestives et comme nourries de pensée qui échappent au maître, qu'il n'a pas préparées, qu'il ne retrouvera plus, que l'élève saisit au vol et qui sont pour lui le trait de lumière dont tout le reste est éclairé ; c'est la phrase, quelquefois une digression, qui va s'isoler dans la mémoire de l'auditeur, y fermenter pour ainsi dire et d'où sortira un travail original — que dis-je ? une carrière ».

Combien de carrières en effet sont nées Rue Saint-Guillaume au pied de cette chaire que Roty a gravée au revers de la médaille commémorative offerte en ce jour des noces d'argent au fondateur, à l'organisateur de l'Ecole. (Cette chaire n'a pas disparu puisqu'elle a été transportée dans l'actuelle salle Albert-Sorel.)

C'est sous les auspices de l'Ecole et de la Société des anciens élèves qu'un grand nombre de ceux-ci firent leurs premières armes dans les *Annales de l'Ecole libre des sciences politiques*, fondées en 1886 et transformées plus de cinquante ans plus tard en *Revue française des sciences politiques*. Achille Viallate, puis Maurice Caudel dirigèrent successivement ce périodique bimestriel auquel collaborèrent des personnalités françaises et étrangères pendant plus d'un demi-siècle, embrassant tout le large éventail des sciences politiques.

A l'occasion de l'Exposition de 1900, la Société des anciens élèves eut l'idée d'organiser un congrès des sciences politiques, au sein duquel on discuta de sujets qui se trouvent être soixante ans plus tard encore d'actualité. Le premier avait un titre imposant : « Les Etats-Unis d'Europe ». N'est-ce pas encore aujourd'hui une des préoccupations dominantes des hommes d'Etat ?

René Dollot, dans une étude très documentée, fit l'historique de la question ; il montra comment Sully, le vieux ministre d'Henri IV, confiné dans sa retraite de Villebon, élabora le grand projet d'une Europe unie ; comment mieux encore l'abbé de Saint-Pierre, au lendemain des traités d'Utrecht, rêva d'une véritable organisation politique où tous les Etats seraient représentés : « un sénat de la paix », proposait-il. Le précepteur de Louis XV, le futur cardinal Fleury, à qui l'abbé envoyait son projet, l'en félicitait avec une certaine ironie : « Vous avez oublié un article essentiel, celui d'envoyer des missionnaires pour toucher le cœur des princes et les persuader d'entrer dans vos vues ». De fait, si les philosophes du XVIIIe siècle prêchaient la paix et la réconciliation entre les Etats, ils n'empêchaient pas Frédéric II d'attaquer l'Autriche de Marie-Thérèse, pas plus que les idéologues de l'Assemblée constituante ne dissuadèrent leurs successeurs de la Législative de déclarer la guerre aux puissances européennes, successivement, pour y abattre la tyrannie.

Après vingt-cinq ans de guerre, Alexandre Ier rêva d'une sainte alliance des princes pour rétablir la paix entre les Etats et dans les cours : ce n'était certainement pas encore l'aube des Etats-Unis d'Europe !

Anatole Leroy-Beaulieu remarque d'ailleurs dans le rapport qu'il a consacré à la question que l'expression qu'il est alors de mode d'employer n'est certainement pas la meilleure, mais qu'il s'agit d'obtenir une « union européenne » ou, mieux, une association ou fédération qui conserverait à « chaque peuple sa patrie tout en donnant à chaque membre de la nouvelle Europe le sentiment de sa participation aux gloires communes de la civilisation européenne ». Et déjà les jeunes hommes qui se penchaient sur ces problèmes se demandaient si la Turquie, la Russie,

la Grande-Bretagne pourraient faire partie de cette Europe unie. La Turquie, certainement pas, affirmait Leroy-Beaulieu à un moment où le sultan rouge Abdul Hamid dominait encore une grande partie de la péninsule balkanique. Quant à l'Angleterre, s'il s'agit d'une Europe fédérale, « cet empire interocéanique, le plus vaste et le plus populeux qui ait jamais existé [nous sommes en 1900], est plus mondial qu'européen ; il a ses intérêts propres différents des intérêts de l'Europe... » C'est bien ce que Churchill lui-même proclama beaucoup plus tard quand les tenants de l'Europe des six voulaient y inclure la Grande-Bretagne. Le problème de l'intégration de la Russie se posait alors dans des conditions toutes différentes de celles d'aujourd'hui. Si Leroy-Beaulieu, avec beaucoup de réticence, penchait pour l'affirmative, ce grand libéral aurait vraisemblablement conclu de façon opposée en 1960, d'autant plus qu'il insistait sur l'aspect politique de l'union et la nécessité d'une sorte d'équilibre entre ses membres. Le problème économique du « marché commun » passait presque inaperçu ; c'est bien un signe de ces temps révolus.

En revanche, ces jeunes congressistes de 1900, guidés par un financier renommé à l'époque, Raphaël-Georges Lévy, étudiaient les tendances nouvelles de la législation fiscale en Europe (en France, en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, en Italie). Charles Georges-Picot, inspecteur des Finances, qui vingt ans plus tard sera président du Crédit industriel, montrait notamment comment était appliqué en Angleterre « l'impôt sur le revenu et l'impôt progressif sur les successions », au moment même où le jeune Joseph Caillaux, autre ancien élève de l'Ecole, devenu ministre des Finances du cabinet Waldeck-Rousseau, proposait timidement d'instituer en France un impôt du même genre.

Enfin, autre problème d'actualité, André Lebon, ancien professeur à l'Ecole, ancien ministre des Colonies du ministère Méline, comparait les divers modes d'administration des « possession coloniales » et laissait à Gilbert Gidel le soin de traiter le problème de la représentation des colonies dans la métropole.

Gidel était alors un jeune étudiant de vingt ans ; il deviendra plus tard un des maîtres les plus incontestés du droit international et maritime.

ANNÉES D'ÉPREUVES

Le siècle s'ouvrait Rue Saint-Guillaume sous les plus heureux auspices. Le directeur s'en félicitait à l'assemblée générale de 1903 ; il annonçait des recettes scolaires de cent soixante-quatorze mille cinq cent vingt francs, en attirant l'attention sur les bourses fondées dès le début de l'Ecole par la Banque de France, le Crédit foncier, le Chemin de fer du Nord, permettant à de jeunes attachés à ces établissements de suivre les cours, d'obtenir le diplôme, et de gravir plus vite les échelons de la hiérarchie ; mais certains regrettaient le trop petit nombre de ces bourses, ce qui réservait, disait-on, l'Ecole aux privilégiés de la fortune.

Quoique le budget de l'Ecole fût depuis longtemps en équilibre et souvent excédentaire, le conseil d'administration s'était fait une règle de ne pas distribuer de dividende ; loin d'être, comme certains le croyaient, une bonne affaire, l'Ecole avait été pour ses fondateurs une création désintéressée ; ils en considéraient le succès croissant comme la meilleure récompense de leurs modestes sacrifices ; le fonds social s'accroissait dans la même proportion que la renommée de la maison. Boutmy pouvait être fier de son œuvre ; mais aucun sentiment n'était plus éloigné de sa pensée que la fierté ; vieilli avant l'âge, il veillait sur l'Ecole comme sur une fille bien aimée ; il n'avait jamais eu d'autre enfant. Devenu presque aveugle, il surveillait cependant de très près la vie de sa maison ; sa santé toujours fragile subit de nouvelles atteintes dès le début de l'hiver de 1905-1906, et presque subitement, le 25 janvier 1906, il succombait dans sa soixante et onzième année.

L'Ecole avait trente-cinq ans. C'était pour elle un coup

très rude ; malgré la confiance qu'il témoignait à ses collaborateurs, Boutmy n'avait abandonné à personne les rênes de la direction. Lévy-Bruhl a très finement marqué, dans la *Revue de Paris* du 15 février 1906, l'autorité qui émanait de cette frêle enveloppe : « On sentait en lui une volonté douce mais ferme, merveilleusement maîtresse de soi et, par une sorte de charme difficile à analyser mais presque irrésistible, l'empire qu'il avait sur lui-même s'étendait insensiblement sur autrui ». Emile Boutmy avait voulu des obsèques très simples, mais elles furent solennelles quand même, par le concours des plus hautes autorités intellectuelles, suivies par une jeunesse nombreuse et recueillie. Léon Aucoc, président du conseil d'administration, s'occupa aussitôt de chercher l'homme à qui confier cette lourde succession. Un nom semblait s'imposer, celui du doyen des professeurs, auquel Boutmy confiait depuis plusieurs années le soin de parler aux élèves, en son nom, notamment le jour de la distribution des diplômes : Albert Sorel. Celui-ci avait-il déjà été sollicité par le directeur et avait-il décliné cet honneur ? On ne sait ; toujours est-il que le conseil porta son choix sur Anatole Leroy-Beaulieu, en indiquant que Boutmy lui-même, « qui se connaissait en hommes », avait écrit son nom en première ligne.

Si le nouveau directeur n'était pas un administrateur aussi attentif que l'avait été Boutmy, il avait sans doute, surtout à l'étranger, un renom plus étendu. Son œuvre était plus connue du grand public ; son libéralisme politique l'avait incité à prendre parti sur des questions de politique extérieure, sur celle d'Arménie, on l'a vu, sur la séparation des Eglises et de l'Etat où il avait, avec de nombreux confrères de l'Institut, cru que l'Eglise catholique pouvait accepter le système des associations cultuelles que Rome repoussait, ce pourquoi on les avait ironiquement qualifiés

de « cardinaux verts ». Plus jeune, de meilleure santé que son prédécesseur, il resserra les liens de la direction et de la Société des anciens élèves, recevant facilement avec le concours de Mme Leroy-Beaulieu les membres du bureau, sollicitant leur avis, poussant à l'organisation d'une série de grandes conférences qui attira pendant de nombreuses années un public de choix.

Un incident assez curieux et peu connu survint même à propos du droit d'entrée à ces conférences présidées par les personnalités les plus en vue : Mme Leroy-Beaulieu s'intéressait beaucoup aux questions qui y étaient traitées. Elle souhaitait donc y assister ; mais, dans ces temps lointains, l'Ecole était terriblement misogyne ; bien entendu aucune jeune fille n'était admise à l'Ecole et ne demandait à l'être ; aussi la présence d'une femme dans l'amphithéâtre pouvait-elle paraître un dangereux précédent ; la femme du directeur n'y fut donc point admise et fit faire dans une des portes de la grande salle des conférences un petit guichet derrière lequel elle pouvait voir et entendre André Tardieu parler d'une question aussi scabreuse que la politique extérieure allemande, ou René Pinon de la question de Macédoine et des Balkans !

Quelques mois après la mort de Boutmy on apprenait la mort de Sorel : après le fondateur, c'est le doyen, le plus illustre des professeurs qui disparaissait ; l'Ecole était doublement décapitée. Déjà, sans doute, quand on lui avait proposé la direction de la maison, Sorel s'était-il senti trop fatigué pour la prendre : à soixante-quatre ans, il était usé. Il avait, peu auparavant, mis la dernière main au huitième et dernier volume de *L'Europe et la Révolution française,* et l'Ecole et la Société des anciens élèves avaient solennellement fêté l'achèvement de ce monument.

Son successeur tout désigné était Albert Vandal ; déjà membre de l'Académie française, ce gentilhomme du second Empire, sanglé dans sa redingote noire, avait tenté d'élucider les rapports de *Napoléon et d'Alexandre* et plus récemment décrit *l'Avènement de Bonaparte,* en deux volumes évocateurs des plus belles années de l'histoire de France. Il maintint autour de sa chaire un auditoire d'élite. Le rapport du conseil d'administration de 1909 y signale notamment l'afflux des étrangers, des Américains (du Nord et du Sud), des Turcs, des Russes, des Chinois et des Japonais. Malheureusement Vandal ne devait pas longtemps conserver le cours qui lui était confié. Dès 1910, à moins de soixante ans, il disparaissait à son tour. Son souvenir est cependant resté si vivace Rue Saint-Guillaume, où il avait professé pendant un quart de siècle le cours sur les affaires d'Orient, que, vingt-six ans plus tard, quand on agrandit l'Ecole, on donna son nom à une des salles des nouveaux bâtiments.

Son successeur n'obtint pas sa notoriété, et pourtant il la méritait : Christian Schefer était un des esprits les plus fins du corps professoral ; reçu au concours des Affaires étrangères en 1891, il n'avait pas fait longue carrière au Quai d'Orsay, mais était entré au *Journal des débats* où ses articles sur la politique étrangère et ses chroniques historiques avaient été remarqués. Sorel l'avait reçu dans son intimité, appréciant son esprit caustique, ainsi que la précision de ses informations. Aussi Boutmy lui avait-il confié un cours sur l'histoire de la colonisation. C'est ce sujet qu'il a développé dans un de ses premiers livres : *La France moderne et le problème colonial (1815-1830).* C'est encore la politique coloniale qu'il étudiera en 1930 dans son ouvrage de la collection du centenaire de l'Algérie.

Cet esprit qui saisit toutes les nuances est non seulement un excellent professeur d'histoire diplomatique ; c'est un maître de conférences qui prépare les futurs diplomates en décortiquant avec eux les textes des traités. Si Sorel inventait les conférences ou congrès qui auraient pu avoir lieu (tel un congrès qui se serait tenu en Suisse au lendemain de la bataille de Zurich) et chargeait chacun de ses élèves d'y tenir le rôle de plénipotentiaire, passionnant exercice pour un jeune homme de vingt ans, Schefer composait des dossiers de correspondance diplomatique, en communiquait les exemplaires ronéotypés aux membres de sa conférence et en demandait des commentaires détaillés, études de textes qui constituaient d'excellents exercices.

Le septennat Leroy-Beaulieu vit un rajeunissement de l'Ecole et la continuation de son ascension. Les ouvriers de la première heure disparaissaient successivement comme il est naturel après trente-cinq ans de carrière. Sans doute l'Institut était encore et de plus en plus largement représenté au conseil de perfectionnement et dans le corps professoral. Ribot, Rambaud, anciens professeurs, ainsi que Gabriel Hanotaux siégeaient à ce conseil à côté de Boulanger, premier président de la Cour des comptes, de Jules Cambon, ambassadeur à Madrid avant d'être muté à Berlin, de Magnin, ancien gouverneur de la Banque de France, de Pallain, son successeur. Le directeur consultait volontiers isolément ces personnages consulaires, ainsi étroitement associés à la bonne marche de la maison. Esmein, Cheysson, Foville, Stourm, Colson venaient soit de la faculté de droit, soit des grands corps de l'Etat. Mais ils étaient entourés de maîtres plus jeunes, comme Arnauné, ancien élève devenu directeur de l'administration des Monnaies qui faisait sur la monnaie, alors stable, un cours

plus facile que ceux qui furent professés au lendemain de la guerre. A Courtin, président de chambre à la Cour des comptes, échéait un cours sur la législation budgétaire, en attendant que Stourm lui abandonnât le grand cours des finances. Les cours sur les matières administratives étaient confiés à deux maîtres des requêtes, Jacques Tardieu et Romieu ; ils furent, le dernier surtout, durant de longues années, considérés comme des plus solides, des modèles de dialectique.

Jean Romieu a laissé à tous ceux qui eurent l'honneur de le connaître et l'avantage de suivre ses cours le plus vif souvenir. La clarté de ses exposés, la rectitude de son jugement lui avaient valu au Conseil d'Etat une place à part. Il avait donné, au début du siècle, aux fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la section du contentieux un prestige exceptionnel ; ses conclusions ont joué un rôle essentiel dans la construction du droit administratif contemporain, dont il a continué à guider l'évolution comme président de la section du contentieux jusqu'en 1934. Son enseignement à l'Ecole, consacré surtout aux travaux publics et aux grands services concédés, était constamment enrichi par cette expérience. Il fut, pour tous ceux qui préparaient le concours d'entrée au Conseil, un guide très sûr, à l'accueil charmant. Son souvenir est resté vivace tant Rue Saint-Guillaume qu'au Palais-Royal.

Cheysson abandonnait l'économie politique à Clément Colson (dont le *Traité* en six volumes faisait autorité) pour créer un cours d'économie sociale, ainsi distincte de l'économie politique. Un cours sur la législation ouvrière était également créé et confié à Georges Paulet, directeur de l'Assurance et de la Prévoyance sociales au ministère du Commerce. Emile Levasseur conserva jusqu'à sa mort, à quatre-vingts ans, le cours de géographie commerciale

et de statistique, mais il en avait cédé une partie au jeune Pierre Leroy-Beaulieu qui avait hérité de son père, Paul, une connaissance étendue des questions économiques relatives à l'Europe centrale.

Elie Halévy alternait son cours sur la politique britannique avec un autre, très nouveau, sur le socialisme, sujet délicat et assez audacieux en un temps où le marxisme n'était pas encore considéré comme une religion. Elie Halévy conserva le cours pendant vingt-cinq ans jusqu'à sa mort, et le marqua de sa forte empreinte. Cours historique sans doute, puisqu'il remontait à Babeuf, et n'oubliait pas les saints-simoniens et Proudhon, mais se poursuivait jusqu'au-delà du marxisme. Exposé dégagé de tout partis pris, de toute passion ; ceux qui ont connu Elie Halévy peuvent en témoigner ainsi que les lecteurs des notes publiées après sa mort par Mme Halévy et ses élèves.

L'histoire constitutionnelle était partagée entre Charles Benoist, déjà célèbre par de nombreuses études, des livres et des conférences aux vues larges, originales, et Maurice Caudel que Boutmy avait attaché à l'administration de l'Ecole en lui confiant la direction de la bibliothèque et qui s'occupait en outre avec beaucoup de succès des élèves étrangers auxquels il servait de guide et pour qui il composa un petit livre, *Pour les étudiants étrangers en France*, qui demeure un modèle de clarté en même temps qu'il donne de la vie française, du caractère de notre peuple, de la qualité de nos élites et quelquefois de leurs erreurs, le tableau le plus exact, encore aujourd'hui. Quant à la géographie, Leroy-Beaulieu fit appel au plus illustre des professeurs de la Sorbonne, Vidal de La Blache, qui ne put occuper sa chaire bien longtemps, car il mourut au début de la guerre de 1914, et à un jeune observateur, tout à la fois économiste, psychologue, grand voyageur (sa

première étude, aussitôt remarquée, était consacrée à la démocratie en Nouvelle-Zélande), André Siegfried.

C'est en 1900 que celui qui devait devenir le professeur le plus en vue de l'Ecole et qui présidait hier encore la Fondation nationale des sciences politiques fit sa première leçon Rue Saint-Guillaume. Il y exposait la politique économique de l'Angleterre et de l'Empire britannique, des Etats-Unis et de l'Extrême-Orient — ces sujets qui, quarante ans durant, sont restés ceux de sa prédilection.

Une des heureuses initiatives d'Anatole Leroy-Beaulieu fut la création d'une année complémentaire réservée aux élèves diplômés désireux de parfaire leurs études ou de commencer la préparation d'un grand concours.

Pour la section diplomatique le directeur fit appel à Gabriel Hanotaux, qui fit quelques leçons seulement, consacrées aux négociations les plus délicates de la fin du XIXe siècle ; Louis Renault développa les parties de son cours régulier qui pouvaient intéresser davantage les candidats aux Affaires étrangères. C'est par cette année complémentaire que devaient débuter quelques-uns des maîtres qui ont marqué l'époque suivante : Paul Matter venait de publier trois volumes sur Bismarck ; juriste de profession, il se révélait aussi un historien de premier ordre, et ce fut naturellement sur l'évolution contemporaine de l'Allemagne, depuis Bismarck jusqu'à Bethmann-Hollweg, qu'il fit porter ses leçons.

Jacques Bardoux, docteur ès lettres, qui s'était spécialisé dans l'étude de l'Angleterre, étudia la poussée démocratique contemporaine dans les Iles Britanniques, tandis que René Pinon abordait les questions méditerranéennes, M. de Caix de Saint-Amour celles d'Extrême-Orient.

Leroy-Beaulieu tenta également d'attacher au corps professoral un des as de sa génération, qui depuis dix ans

avait commencé une carrière en zig-zag où partout il avait brillé : André Tardieu. Normalien, ayant réussi le concours des Affaires étrangères, ayant aussitôt abandonné la Carrière pour entrer au cabinet de Waldeck-Rousseau, il était depuis plusieurs années le rédacteur de politique étrangère du journal *Le Temps*. Sa réputation était devenue immense. Un diplomate étranger disait qu'il était une « puissance avec laquelle il fallait compter ». Il proposa de traiter pour les élèves de l'année complémentaire « les alliances européennes », à un moment où les deux blocs commençaient à s'opposer dangereusement ; mais la guerre vint bien vite suspendre une collaboration qui ne fut jamais reprise.

Dans la section administrative on vit apparaître P. Tirard, jeune auditeur au Conseil d'Etat, que le général Lyautey n'allait pas tarder à appeler à ses côtés à la Résidence générale du Maroc, puis M. Pichat qui devait faire une longue et glorieuse carrière au Palais-Royal.

Dans la section économique et financière, aux côtés de Plaffain et de Courtin, on appela Charles de Lasteyrie qui devait, après guerre, se consacrer à la vie politique et devenir ministre des Finances d'un cabinet Poincaré.

C'est peu après la mort de Boutmy que deux jeunes professeurs de l'Ecole, Achille Vialatte, appelé depuis peu au secrétariat, et Maurice Caudel qui dirigeait la bibliothèque, entreprirent une *Vie politique dans les deux mondes,* qui constituait un annuaire détaillé résumant l'activité de chaque grand pays devant fournir une documentation précieuse comparable au célèbre *Annual register* britannique et à l'*Annuaire* de Lesur (qui avait disparu au temps du second Empire). De nombreux anciens élèves de l'Ecole collaborèrent à ce recueil que la guerre vint suspendre et qui, malheureusement, ne fut pas repris à la fin des hostilités.

Les anciens élèves entreprirent également, sous la conduite des mêmes maîtres, des conférences en province en collaboration avec les chambres de commerce pour initier un public désireux de s'instruire des grandes questions politiques, économiques, sociales. Le succès fut très vif dans certaines grandes villes, Lyon, Toulouse, Lille, où l'on s'inquiétait avec quelque raison de la marche des événements.

Le 15 juin 1912, on apprit avec émotion le décès d'Anatole Leroy-Beaulieu. Sa femme était morte peu de mois auparavant et ce deuil l'avait profondément atteint. Cette disparition prématurée prenait le conseil d'administration au dépourvu. Celui-ci, depuis la mort de Léon Aucoc, était présidé par Eugène d'Eichthal, qui s'était intéressé à la fondation de Boutmy dès les premiers jours. Esprit encyclopédique, élevé par son père dans les doctrines saint-simoniennes, il avait été appelé à l'Académie des sciences morales comme économiste. Il avait prouvé ses compétences administratives à la Compagnie des Chemins de fer du Midi dont il était vice-président. Dès son arrivée à la direction de l'Ecole, Leroy-Beaulieu lui avait demandé, d'abord à titre d'administrateur délégué, de s'occuper de toute la gestion financière de la maison pour laquelle lui-même se considérait comme incompétent. Il chercha donc avec les membres du conseil à qui confier la direction. Plusieurs professeurs semblaient indiqués ; aucun ne s'imposait. C'est ainsi que le conseil persuada Eugène d'Eichthal d'assumer lui-même la direction, au moins à titre provisoire. Il n'y a que le provisoire qui dure, dit-on parfois ; d'Eichthal resta directeur jusqu'à sa mort en 1936, c'est-à-dire pendant vingt-quatre ans.

Excellent administrateur, prudent, économe même, il conduisit l'Ecole vers un succès toujours croissant. La maison voisine s'étant trouvée à vendre, il en fit décider

l'achat pour la somme modique de quatre cent vingt-quatre mille francs. Ainsi pouvait-on envisager des agrandissements qu'il ajourna cependant pendant vingt ans. Ni lui, ni le conseil d'administration, ni celui auquel il faisait décerner le titre de sous-directeur, mais dont il négligeait souvent les avis, Charles Dupuis, ne souhaitaient le trop grand développement de l'Ecole. Elle comptait en 1912 près de huit cents élèves ; elle décernait de cent à cent cinquante diplômes dans les dernières années. Avait-elle intérêt à s'étendre davantage ? On ne le pensait pas. L'entrée était libre, sans examen préalable, sans qu'aucun diplôme fût exigé ; il fallait éviter l'afflux de jeunes gens insuffisamment mûrs et cultivés pour profiter d'un enseignement auquel on voulait conserver ses hautes qualités ; il fallait éviter aussi de porter ombrage à la Sorbonne et à la faculté de droit où les critiques contre cette Ecole libre n'avaient jamais tout à fait cessé de se faire entendre.

Mais il était difficile de freiner le succès. Hélas ! les tragiques événements de 1914 allaient pour un temps s'en charger.

Quelques jours avant la déclaration de guerre, le directeur, présidant la distribution des diplômes, disait aux jeunes gens assemblés dans l'amphithéâtre : « Toutes les fois que j'ai parlé du prochain départ sous les drapeaux avec vous qui alliez faire votre service militaire dans des conditions plus dures que vos aînés, j'ai été frappé à la fois du sérieux et du sourire qui se peignaient sur votre physionomie et qui prouvaient que vous aviez réfléchi et que vous aviez compris sans forfanterie, mais avec résolution ».

La France entière, d'un élan unanime, comprit en effet que les ambitions germaniques mettaient en danger la sécurité de ses foyers ; elle se prépara à une lutte qui lui

répugnait ; la jeunesse paya dans une effroyable proportion, toutes classes sociales confondues dans le même sacrifice ; mais la jeunesse universitaire, bourgeoise, qui avait suivi des cours de préparation militaire, qui, après les premiers mois de combat, accepta des responsabilités particulières de chefs de section ou de commandants à un titre quelconque, se trouva fatalement entraînée à un plus grand sacrifice. Comme il arrive souvent, les meilleurs, les plus ardents tombèrent les premiers ; l'hécatombe des anciens élèves de l'Ecole fut parmi les plus élevées : le Livre d'or publié après la guerre, la plaque de marbre figurant dans le préau de la vieille maison en demeurent l'émouvant témoignage.

L'Ecole comptait, en 1914, huit cents élèves. Ce chiffre tomba à soixante-douze, dont un tiers d'étrangers, au début de 1915. C'est assez dire que toute la jeunesse étudiante était partie au Front ou s'y préparait. La direction avait d'ailleurs retardé la rentrée à la fin de janvier 1915 ; le séjour du gouvernement à Bordeaux jusqu'à la fin de décembre avait suspendu non seulement la vie politique, mais l'année scolaire elle-même. Ceux qui avaient quitté la capitale avant la bataille de la Marne avaient retardé leur retour jusqu'au début de la nouvelle année. A ce moment, on « s'installait dans la guerre », dans une guerre qu'on prévoyait longue, malgré les premiers pronostics des économistes (Paul Leroy-Beaulieu affirmait que, mathématiquement, elle ne pouvait pas durer plus de six mois).

Pendant cette année tronquée, sept cours seulement furent professés, complétés par des conférences d'application ; c'est assez dire que les lignes générales de l'enseignement furent seulement indiquées pour les nouveaux venus et servirent aux anciens à parfaire leurs connaissances. Les années suivantes, 1916, 1917, 1918, virent une légère augmentation des effectifs ; cependant la vie de

l'Ecole ne se poursuivait qu'au ralenti. Elle était, comme dans la France entière, suspendue aux nouvelles du front et celles qui parvenaient Rue Saint-Guillaume étaient chaque jour plus douloureuses.

Comment évoquer ces sacrifices quotidiens sans éviter un palmarès, glorieux certes et émouvant, mais forcément incomplet ! « L'année a perdu son printemps ! » s'écriait Périclès au cours des luttes où la Grèce défendait son indépendance ; Eugène d'Eichthal reprenait ce mot magnifique en préfaçant le Livre d'or qui commémore le sacrifice des trois cent quarante anciens élèves de l'Ecole.

Et d'abord un professeur, très récemment nommé, Pierre Leroy-Beaulieu, capitaine d'artillerie de réserve qui, à quarante-quatre ans, bien qu'il eût pu arguer de son mandat de député, n'a pas quitté le Front et tombe à Crouy en janvier 1915, prisonnier des Allemands qui sont les premiers à saluer son courage et à lui rendre les honneurs funèbres.

Pierre Quentin-Bauchart n'a que trente-cinq ans, mais est déjà célèbre. Lauréat du concours général, lauréat de l'Ecole, il est docteur ès lettres de l'université de Paris après une thèse sur *Lamartine, homme politique,* travail qu'il complète l'année suivante par *Lamartine et la révolution de Février*. Son père, conseiller municipal du quartier des Champs-Elysées, meurt quand Pierre a à peine trente ans ; les électeurs lui demandent de prendre le flambeau ; il est élu presque sans concurrent : le voici lancé dans la politique, ce qui d'ailleurs correspond à ses goûts. Ses études sur la révolution de Février le poussent à approfondir la situation sociale aux environs de 1848. Il met la dernière main à un gros ouvrage sur la crise sociale de ces années cruciales du XIXe siècle quand la guerre survient. Lieutenant d'infanterie de réserve, il court

rejoindre son régiment, est blessé à la bataille de la Marne, puis promu capitaine. Des officiers supérieurs qui connaissent cette intelligence si ouverte à tous les problèmes l'appellent à l'Etat-Major ; il refuse, veut rester avec ses hommes en première ligne et, à Bouchavesne, durant la bataille de la Somme de l'automne 1916, il tombe en laissant une veuve et trois jeunes enfants. Plus tard, le conseil municipal de Paris saluera sa mémoire par une plaque apposée dans la salle des séances de l'Hôtel de Ville et en donnant son nom à la partie de la rue de Chaillot qui touche les Champs-Elysées.

Claude Casimir-Périer a été un camarade de Quentin-Bauchart à Condorcet, où ils se disputaient les premiers prix. Ce fils de l'ancien président de la République ne s'est pas reposé sur ses lauriers, ni sur la fortune paternelle ; il s'intéresse à de nombreuses affaires. Il épouse la déjà célèbre artiste, Mme Simone, et part au front comme lieutenant de réserve ; vite promu capitaine, il tombe en janvier 1915.

Deux jeunes avocats, assurés d'un brillant avenir, le premier, secrétaire de la Conférence, sont membres du conseil de la Société des anciens élèves : Jacques Barth et Maurice Querenet. Ils collaborent à la *Revue des sciences politiques*, à *La Vie politique dans les deux mondes*. Barth est tué dès l'automne de 1914 à la prise du Quesnoy en Santerre ; Querenet, épuisé après six mois de campagne, meurt, après avoir conquis son galon de lieutenant, à l'hôpital de Villers-Bretonneux.

Le ministère des Affaires étrangères, le Conseil d'Etat, la Cour des comptes, l'Inspection des finances, peuplés d'anciens élèves de la Rue Saint-Guillaume, sont durement frappés par la guerre. Les jeunes promotions paient un tribut disproportionné à la défense du pays.

LE CINQUANTENAIRE

Ce n'est qu'à la rentrée de l'automne 1919 que l'Ecole reprit sa vie normale. Comme partout ailleurs, les portes en furent assiégées par les démobilisés qui voulaient terminer leurs études, par les plus jeunes que la guerre avait retardés. D'autre part, le prestige de la victoire valait à tout l'enseignement supérieur un afflux d'étrangers (cent cinquante sur huit cent dix-sept élèves). Pour la première fois, les jeunes filles furent admises à l'Ecole ; elles ne furent que six la première année, dont une seule Française ; deux Serbes, une Danoise, une Palestinienne, une Canadienne lui tenaient compagnie.

Le coût de la guerre commençant à se faire sentir, le droit d'inscription monte de trois cent cinquante à cinq cents francs. Il ne semble pas que cette augmentation ait arrêté beaucoup de candidats. Depuis de longues années la Direction accorde des bourses aux élèves dont la situation de fortune et les succès dans l'enseignement secondaire légitiment cette faveur. Mais elle tient à faire ces largesses si discrètement qu'elles passent inaperçues de familles qui auraient dû en profiter, et d'un certain milieu universitaire et politique souvent enclin à la critique envers cette Ecole libre qui vit de ses ressources et limite sévèrement ses dépenses.

Les professeurs n'étant pris que quelques heures par semaine sont payés à la leçon ; ils sont choisis en raison d'une compétence et d'une expérience dont ils ont auparavant fait preuve ailleurs. Leur chaire est un honneur et non un gagne-pain.

Eugène d'Eichthal, depuis qu'il a accepté la succession de Boutmy et de Leroy-Beaulieu, a fait preuve du même

esprit très éclectique que ses prédécesseurs dans la composition du corps professoral. Il a dû en effet procéder à des choix délicats : Paul de Rousiers, secrétaire général du Comité des armateurs, étudie les grandes industries modernes, beaucoup moins en théoricien qu'en homme d'action ; Georges Pichat a remplacé Georges Teissier qui a quitté le Conseil d'Etat pour entrer dans de grandes affaires ; il expose aux élèves de la section administrative l'organisation des pouvoirs publics en France et dans les pays étrangers.

Gilbert Gidel prend la succession du grand maître du droit international Louis Renault, et ses cours poursuivis pendant plus de vingt ans auront bientôt la même autorité et le même renom. Fils de professeur, il était lui-même un professeur né. Spécialiste du droit international, et particulièrement du droit de la mer auquel il consacra trois ouvrages considérables, il dut, d'après les règles étranges de la faculté de droit, y enseigner longtemps le droit constitutionnel ; entre temps, il était appelé à faire plusieurs cours à Yale puis à Cambridge, enfin à l'Université de Valladolid, partout avec un égal succès. Jurisconsulte du ministère de la Marine, il fut en 1930 délégué à la première conférence de codification du droit international qui se réunit à La Haye. Président de l'Académie de droit international qui siège également dans la capitale hollandaise, il y exerçait ses fonctions « avec une courtoisie qui n'excluait pas la fermeté », ainsi que l'a dit excellemment un de ses collègues de la faculté et de la Rue Saint-Guillaume, M. Charles Rousseau.

Le 10 septembre 1941, le gouvernement de Vichy lui demanda d'accepter le poste délicat de recteur de l'université de Paris. C'était durant les affreuses années de l'occupation une lourde charge beaucoup plus qu'un honneur. Il

s'agissait de protéger les étudiants contre les brimades des occupants, de s'ingénier à les faire échapper à l'envoi dans les usines allemandes. Il eut pour cela de sourdes luttes à soutenir contre un ministre de l'Education nationale qui se faisait gloire d'être un collaborateur.

Cependant, à la libération on lui en voulut du courage qu'il avait montré, du sacrifice qu'il avait consenti. Une mise à la retraite anticipée assombrit ses dernières années ; ce n'est qu'au lendemain de sa mort, il y a quelque temps, que l'honorariat cependant demandé par ses collègues dès le premier jour lui fut, à titre posthume, accordé.

La mort d'A. Esmein conduit la direction à confier le cours d'histoire parlementaire et législative de la France à Joseph Barthélemy, jeune professeur de la faculté de droit. René Pinon a pris la succession d'Anatole Leroy-Beaulieu comme annaliste de l'Europe des vingt-cinq dernières années. Grand voyageur et spécialiste des questions méditerranéennes, notamment de la question d'Orient, il dresse tous les deux ans un tableau très vivant d'un continent en perpétuelle alerte. La finesse de son jugement, la justesse de ses informations, on les retrouve dans sa « chronique de quinzaine » de la *Revue des Deux Mondes,* poursuivie pendant de longues années. Albert Rivaud qui, à la Sorbonne, est professeur de philosophie, et aime à commenter Platon, remplace Lévy-Bruhl dans sa description de l'esprit public en Allemagne de 1814 à 1914. C'est un homme froid, sévère, qui juge d'un point de vue plus philosophique qu'historique. Georges Blondel, qui parcourt l'Europe centrale depuis plus d'un quart de siècle, donne sur l'Allemagne des renseignements plus économiques, puisque son cours est, en principe, géographique, mais déborde souvent sur les questions

politiques les plus brûlantes et est émaillé d'anecdotes piquantes.

Deux cours sont réservés aux questions militaires. Le général Malleterre, amputé d'une jambe à la suite d'une terrible blessure reçue à la guerre, présente la situation de l'armée française à la veille de 1914 et expose naturellement avec quelle ardeur elle a fait face à une offensive qu'elle n'avait pas prévue aussi violente. Cloarec, capitaine de frégate de réserve, montre dans quelle insuffisante préparation se trouvait notre marine et expose l'étendue des pertes qu'elle a subies.

Le cours des finances publiques est maintenant entre les mains de L. Courtin, président de chambre à la Cour des comptes, à qui succéderont d'abord Chotard, conseiller maître, puis Boulloche, inspecteur des Finances, enfin M. Wilfrid Baumgartner dont la fulgurante carrière commence dès le lendemain de la guerre pour aboutir au gouvernement de la Banque de France, puis à la tête du ministère des Finances.

André Liesse, membre de l'Institut, esprit primesautier, directeur de *L'Economiste français,* fait une « étude critique des méthodes et procédés de la statistique ». Il existe en outre un cours de législation budgétaire, un autre sur la législation fiscale, un autre encore sur les règles de la comptabilité publique en France. Raphaël Georges-Lévy, sénateur et membre de l'Institut, étudie les finances étrangères, tandis que Charles de Lasteyrie, avant d'être ministre des Finances du gouvernement Poincaré, expose les réformes fiscales accomplies à l'étranger.

Tous ces cours sont très voisins les uns des autres ; cependant la Direction a pris soin de les compartimenter habilement.

C'est Clément Colson, membre de l'Institut, président



« LA-BAS, TOUT EST PLUS GRAND... »

André Siegfried, *Les Etats-Unis contemporains*,
cours professé à l'Ecole libre des sciences politiques.

de section au Conseil d'Etat, inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, qui a repris le cours d'économie politique suivi par tous les élèves des sections administrative, financière, générale. Ce cours n'a cependant pas le succès de celui naguère professé par A. de Foville. On se reporte plus volontiers au *Traité d'économie politique* du même Colson, plus détaillé, mais aussi plus clair et vigoureux que le cours : un grand savant n'est pas toujours un excellent professeur !

Auguste Arnauné, depuis de longues années déjà, expose les divers régimes monétaires ainsi que le mécanisme du crédit et des changes, Louis Quenot dresse un tableau très lumineux des gestions financières privées et initie ses élèves avec beaucoup de talent aux méthodes comptables et aux bilans : science ardue qu'il rend approchable à tous. L'histoire diplomatique continue à être partagée entre Emile Bourgeois et Christian Schefer, le droit international entre Charles Dupuis et Gilbert Gidel.

Mais le cours qui groupe le plus grand nombre d'auditeurs d'un bout de l'année à l'autre est celui d'André Siegfried. Une année, il traite de la géographie économique dans son ensemble, de la production de l'Allemagne, surtout de l'Angleterre et des Etats-Unis ; une autre année, c'est la politique commerciale de ces deux derniers pays et de l'Extrême-Orient qu'il met en valeur. Evidemment ces questions peuvent intéresser un large public d'étudiants, mais c'est la façon même dont les faits sont présentés, dont l'âme des différents peuples est analysée, véritable étude phychologique, qui attire la plus grande partie des élèves de l'Ecole ; même succès que celui remporté par Sorel trente ans plus tôt, mais par de tout autres moyens : Siegfried n'est pas un orateur

comme Sorel ; il n'a pas de grandes envolées romantiques ; il répéterait plutôt le mot fameux : « Prends l'éloquence et tords-lui le cou ». Mais sa méthode est si fine, si pénétrante, l'intelligence y éclate dans tant de propos qu'un cours qui pourrait paraître ardu dans ses données est un régal pour l'esprit. Aussi l'amphithéâtre, dès 1923, est-il trop petit ; on installe un haut-parleur dans la salle voisine, ou bien on décide le professeur à répéter son cours le lendemain.



Nous avons vu qu'Eugène d'Eichthal, en tant que président du conseil d'administration, avait acheté en 1912 l'immeuble voisin de l'hôtel Mortemart, en vue d'agrandissements nécessaires. (Jadis Emile Ollivier, qui a épousé en premières noces la fille de Liszt, y a reçu son beau-père.) On obtient, non sans difficultés, le départ des locataires et on transforme, au lendemain de la guerre, les appartements en salles de conférences.

Celles-ci en effet se multiplient. Les conférences sont obligatoires, elles correspondent à tous les cours fondamentaux ; on continue à faire appel à des techniciens : jeunes auditeurs au Conseil ou à la Cour, jeunes inspecteurs des Finances, jeunes historiens ou attachés au ministère des Affaires étrangères. D'autres conférences sont réservées aux candidats aux grands concours, car bien rares sont ceux qui s'y présentent sans avoir suivi, à l'Ecole, une année de préparation.

Presque aussitôt après la guerre, Maurice Caudel, qui avait abandonné dix ans plus tôt la direction de la bibliothèque à Maurice Escoffier pour prendre le secrétariat général, renonce à ce dernier poste, qui est confié par Eugène d'Eichthal à un brillant ancien élève dont on

lui avait vanté l'esprit de décision et le dynamisme : Edmond Lebée. Le nouveau secrétaire général a trente ans à peine ; ses qualités ont séduit le directeur, qui approche de ses quatre-vingts ans, mais ne croit pas pouvoir céder la direction à l'excellent Charles Dupuis qui, très travailleur, n'a pas cependant l'autorité nécessaire pour diriger une maison dont le renom s'étend chaque jour. Celui qu'il souhaite comme directeur, c'est André Siegfried ; mais celui-ci, toujours tenté par de nouvelles enquêtes, en Angleterre, dans le Nouveau Monde, ne se soucie pas d'être attaché au rivage. Il apparaîtra très vite que l'attelage d'Eichthal-Lebée, pour étrange qu'il apparaisse, travaille fort bien.

Dès la fin de l'année 1919, Maurice Escoffier a, lui aussi, résigné ses fonctions, et la direction m'a fait l'honneur de me confier la gestion de la bibliothèque, sans doute parce que, depuis ma démobilisation, j'avais été appelé au secrétariat général des bibliothèque-musée de la Guerre (fondation Leblanc) où l'on voulait réunir toute la documentation iconographique et littéraire relative à la lutte gigantesque qui venait de s'achever. Fonction beaucoup trop administrative pour mes goûts ! Je la troquai avec joie pour celle que m'offrait la Rue Saint-Guillaume.

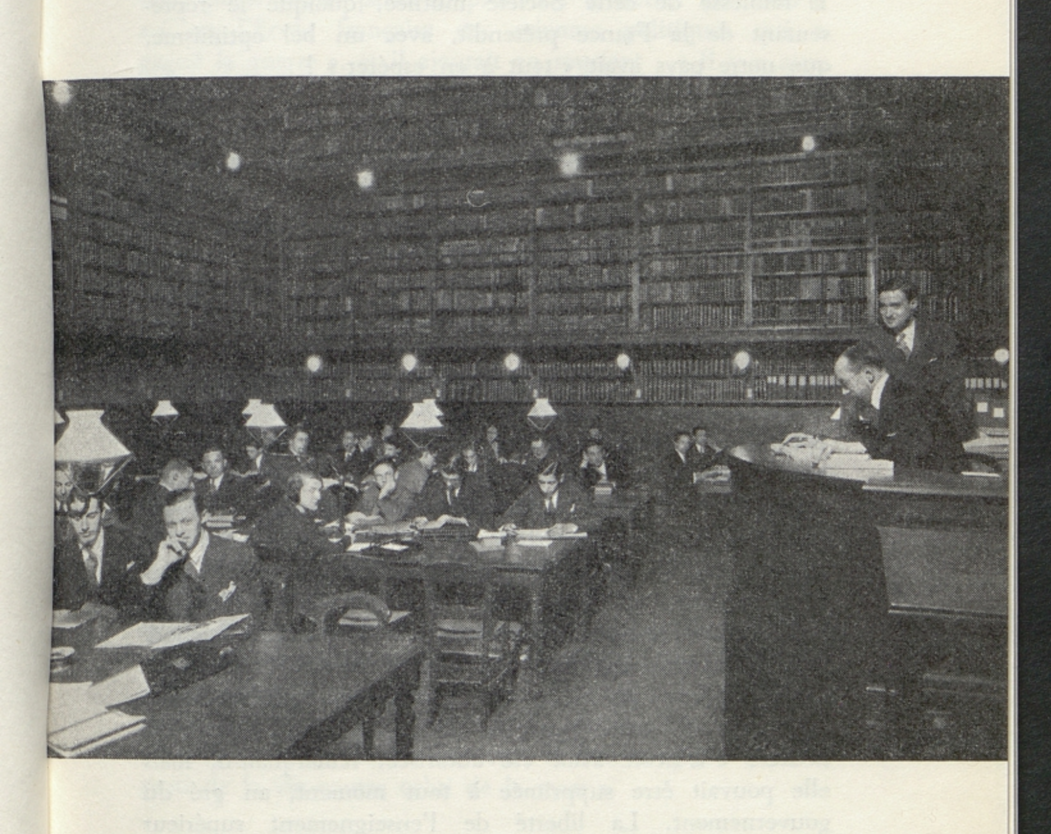
La direction d'une bibliothèque aussi riche que celle de l'Ecole des sciences politiques, aussi fréquentée, était une tâche passionnante. Le bibliothécaire doit être le conseiller le plus indiqué des élèves, souvent perdus dans des programmes toujours plus vastes. Quel rôle avait joué un Lucien Herr comme directeur de la bibliothèque de l'Ecole normale ! C'était un modèle à suivre ; je m'y efforçai pendant trente années, heureux si quelques-uns ont pu dire que j'y ai réussi, et qu'ils ont trouvé dans la

vaste chaire de la bibliothèque le guide qu'ils désiraient. Une présence continue dans cette chaire impliquait presque nécessairement la renonciation provisoire à la poursuite de travaux personnels qui exigeaient des recherches d'archives. J'y consentis d'autant plus volontiers que je me trouvais dans un milieu qui depuis longtemps m'était cher, à côté de maîtres que j'avais connus quand j'étais élève et dont j'étais toujours fier de me dire le disciple.

★

Durant la Conférence de la Paix, nombreux avaient été les professeurs et les anciens élèves à prendre part aux travaux des commissions, non seulement parmi les Français, mais aussi dans les délégations étrangères. Aussi la Société des anciens élèves avait-elle voulu grouper tous ceux qui avaient ainsi honoré l'Ecole qui les avait formés. Avenue des Champs-Elysées, sous les lambris de l'hôtel Dufayel (disparu depuis bien des années mais alors célèbre) furent réunis un soir, sous la double présidence d'Eugène d'Eichthal et de Georges Teissier, président de la Société, un grand nombre de plénipotentiaires de la Conférence de la Paix.

André Tardieu, le bras droit de Clemenceau dans les négociations préliminaires aux traités, n'avait pas été élève à l'Ecole, mais il y avait professé quelques années, avant-guerre ; il y était entouré de plusieurs plénipotentiaires français dont les liens avec l'Ecole étaient étroits, mais aussi de plénipotentiaires étrangers, tels Diuski, Bartozewice, Sadao-Saburi, Klobuskovski, Kramar, Politis, qui défendirent les droits de la Pologne ressuscitée, de la jeune Tchéco-Slovaquie, de la Grèce ; de représentants du Siam : Mon Chao Kijara, les princes Prabandhu, Vaidejakara et de bien d'autres.



Tardieu crut devoir axer son discours sur la Société des nations, par la raison, prétendit-il, que la bourgeoisie française, qui était si brillamment représentée à ce dîner, ne comprenait pas encore bien de quoi il s'agissait... Hélas ! elle l'apprit très vite et ne tarda pas à constater la faiblesse de cette Société mutilée, quoique le représentant de la France prétendît, avec un bel optimisme, que notre pays avait « tout à en espérer » !

Kramar était alors président du Conseil de la République tchécoslovaque ; il avait été élève à l'Ecole bien avant la guerre et voulut exprimer d'abord quel souvenir il en gardait : « J'ai été l'élève de beaucoup de professeurs célèbres ; j'ai fréquenté beaucoup d'universitaires, mais je le dis très sincèrement : je n'ai porté aucun dans mon cœur comme Albert Sorel. Je peux dire que, pendant toute ma carrière politique, j'ai senti l'influence de ses leçons inoubliables ».



Le 5 juin 1920, dans le grand amphithéâtre de l'Ecole, le cinquantenaire de sa fondation fut célébré sans cérémonie, tant Eugène d'Eichthal était ennemi de toute espèce de bruit autour de sa maison. On ne pouvait cependant laisser s'écouler la fin de ce demi-siècle sans marquer à nouveau la réussite de la fondation de Boutmy. Un des plus anciens professeurs dont la brillante carrière s'était d'ailleurs développée pendant quarante années au Palais-Bourbon et à la tête même du gouvernement, Alexandre Ribot, évoqua les difficultés de la première heure : « L'Ecole avait été autorisée, remarquait-il, mais elle pouvait être supprimée à tout moment, au gré du gouvernement. La liberté de l'enseignement supérieur n'avait pas encore été consacrée par une loi. Une école

dont l'enseignement touchait directement à la politique devait exciter des défiances ».

En rappelant le mot très discutable qui courait en 1871 : « C'est l'université de Berlin qui a triomphé à Sedan », Ribot répétait un autre mot un peu trop flatteur qu'on avait, paraît-il, prononcé à Berlin en 1919 : « C'est l'Ecole française des sciences politiques qui a gagné la guerre », et il ajoutait en souriant : « Il y a sans doute de l'exagération dans ces propos, mais aussi un certain fond de vérité que nous aurions mauvaise grâce à ne pas accepter par excès de modestie ».

En effet, remarquait le vieil homme d'Etat, l'Ecole n'a pas seulement préparé les plus hauts fonctionnaires de l'Etat, « elle a aidé à la formation d'administrateurs pour les grandes affaires industrielles, commerciales ou financières ; elle est aujourd'hui bien orientée de ce côté et nous ne pouvons que nous en féliciter ».

Et il terminait en encourageant la jeunesse française de la Rue Saint-Guillaume à « profiter de l'afflux croissant de la jeunesse étrangère à nos cours pour élargir nos vues et tâcher de connaître le monde autrement que dans les livres : ces relations qui se forment entre élèves sont une force pour les uns et les autres ». La tâche au lendemain de la victoire est peut-être plus délicate qu'elle ne l'était cinquante ans plus tôt ; il faut l'affronter avec optimisme, et il prenait à son compte ce mot de Boutmy : « Cet optimisme est la marque du politique, qui distingue celui-ci du pur moraliste. Le moraliste est par essence un personnage clairvoyant et chagrin : le politique doit être clairvoyant et de bonne humeur. Il doit toujours être du parti de la vie contre celui de la mort ».

MUTATIONS ET AGRANDISSEMENTS

Le succès croissant de l'Ecole devenait embarrassant : Boutmy avait toujours désiré une école de l'élite. Il n'avait fixé aucune condition d'entrée ; rares cependant étaient les élèves non bacheliers, à moins que ce ne fussent des boursiers de sociétés financières ou d'administrations de chemins de fer, qui étaient désignés par leurs chefs comme dignes de monter en grade ; mais il leur manquait des connaissances d'ordre supérieur. L'Ecole était tout indiquée pour les leur donner.

Cependant, en 1931 le conseil d'administration décida d'exiger le baccalauréat à l'entrée de l'Ecole, comme elle institua un examen de français pour les élèves étrangers, quelques-uns de ceux-ci arrivant en France sans connaître suffisamment notre langue. Maurice Caudel les prenait en main dans une conférence spéciale qui les initiait en outre à la vie française, rectifiant les idées que des réputations fausses ou superficielles pouvaient leur avoir données.

Une des initiatives les plus intéressantes proposées par M. Lebée, en tant que secrétaire général, fut l'institution de conférences d'application pour la préparation aux affaires, à l'imitation de ce qui se fait dans certaines universités américaines. Il s'agissait de faire travailler les jeunes gens sortis soit des Sciences politiques, soit de Polytechnique ou Centrale, sur des « cas concrets », des dossiers soigneusement composés. La direction fit appel, pour diriger ces conférences d'un genre spécial, à des hommes de premier plan, ayant l'expérience des affaires et le goût de l'enseignement. Le plus remarquable d'entre eux était certaine-

ment Auguste Detoeuf. Ce polytechnicien, devenu directeur de l'Alsthom, s'était rendu célèbre par maints articles et conférences, contrariant souvent les idées reçues, mais exposant des thèses séduisantes et proposant des réformes utiles et souvent audacieuses.

A côté de lui on distinguait Edmond Philipar, administrateur, délégué et vice-président du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, éminent technicien des questions bancaires ; Daniel Serruys, qui cumulait l'amour du grec avec une connaissance approfondie des rapports économiques entre les grands pays producteurs et consommateurs et les grandes affaires ; Etienne du Castel, Jacques Lacour-Gayet, Louis Marlio. Tous appartenaient à de puissants groupes financiers — ce qui n'était pas sans soulever quelques critiques. Mais ce qu'on appelait communément l'Ecole d'affaires, était bien distinct de l'enseignement régulier ; les élèves n'y étaient pas admis, mais seulement ceux des anciens qui avaient pris des inscriptions spéciales et qui se trouvaient à côté de camarades de formation plus technique, mais désireux comme eux de s'initier aux côtés pratiques de la vie des affaires.

Dix ans après la guerre, l'Ecole atteignait, puis dépassait quinze cents élèves, dont plus d'un dixième d'étrangers ; on rendait chaque année plus difficiles les épreuves du diplôme.

Charles Georges-Picot, président du Crédit industriel et commercial, avait remarqué maintes fois le dynamisme, l'esprit de décision de M. Lebée. Aussi lui proposa-t-il le secrétariat général de la Société qu'il présidait. M. Lebée accepta, tout en conservant des liens étroits avec l'Ecole où il continua à diriger des conférences de finances privées en attendant d'être appelé, à son tour, au conseil d'administration. Son septennat avait été fécond.

Pour lui succéder, Eugène d'Eichthal, qui vieillissait tout en conservant une grande jeunesse d'esprit, fit appel à un tout jeune homme, d'une formation, de tendances, de goûts très différents de son prédécesseur.

Fils aîné de Jacques Seydoux qui, au ministère des Affaires étrangères, dirigeait d'une main ferme les « affaires commerciales » au mépris de pénibles infirmités, René Seydoux avait commencé sa carrière dans les affaires privées. Esprit vif, il s'assimilait rapidement les problèmes qu'il ignorait la veille. Très vite il se mit au courant de la marche de la maison, guidé d'ailleurs pendant plusieurs mois par son prédécesseur.

L'afflux des élèves obligeait à envisager l'augmentation du nombre des professeurs et des maîtres de conférences et aussi des locaux.

En 1929, M. Lebée avait suggéré que les événements d'après-guerre, notamment les négociations de paix, la question des réparations, les difficultés constantes avec l'Allemagne nées de l'application du traité de Versailles, fissent l'objet d'un nouveau cours que le conseil d'administration voulut bien me confier. C'était le premier cours qui fut professé en France sur ce sujet d'autant plus délicat que les négociations diplomatiques à évoquer étaient plus proches de nous et que les passions étaient loin d'être éteintes. Si, en 1925, avec les accords de Locarno, un moment d'euphorie et d'optimisme souffla sur le monde, ce fut un moment de courte durée, puisque, quatre ans plus tard, la crise financière américaine gelait les crédits octroyés aux industriels allemands et poussait le président Hoower à exiger un moratoire qui allait entraîner la fin des réparations en même temps que l'évacuation prématurée de la rive gauche du Rhin par les troupes françaises. La conséquence trop prévisible de

cette double générosité fut le relèvement subit du nationalisme allemand et la première victoire hitlérienne.

Dans le même temps les cours coloniaux se multipliaient et subissaient de nécessaires transformations : Albert Duchène, directeur honoraire au ministère des Colonies, montrait combien la politique internationale était de plus en plus liée aux problèmes coloniaux ; Henri Gourdon, directeur de l'Ecole coloniale, exposait l'importance croissante des questions économiques aux colonies ; Augustin Bernard, spécialiste des questions algériennes et professeur de géographie en Sorbonne, traçait un tableau de l'organisation administrative de l'Algérie, tandis que Paul Gauthier, ministre plénipotentiaire, et Jacques Ladreit de Lacharrière en présentaient de semblables pour la Tunisie et le Maroc ; de même encore, Henri Gourdon, qui avait consacré une partie de sa vie à l'Indochine, Henri Labouret et G. Julien étudiaient respectivement les questions relatives à la presqu'île indochinoise, à l'Afrique noire, à Madagascar et à nos autres possessions de l'océan Indien. Chacun de ces professeurs partait d'ailleurs d'un point de vue différent. Depuis 1919, la question coloniale posait en effet des problèmes pouvant recevoir plusieurs solutions.

Même développement des cours économiques et financiers. C'était en effet vers ces cours que se dirigeait maintenant la majorité des élèves. A côté de M. W. Baumgartner, sous-directeur du Mouvement général des fonds et titulaire du cours, M. Henry Deroy se voyait confier un cours sur la législation budgétaire et l'administration financière de la France. La direction générale de la Caisse des dépôts et consignations, plus tard le gouvernement du Crédit foncier devaient permettre à ce très haut fonctionnaire d'exercer une action personnelle sur l'évolution

des règles administratives, lesquelles, malgré les crises graves qu'a traversées la France, ont continué à maintenir la force et le prestige de l'administration du pays.

Les règles de la comptabilité publique étaient exposées par un conseiller référendaire à la Cour des comptes, Sauty de Chalou, et un inspecteur général des Finances, Henry de Peyster, succédait à Raphaël Georges-Lévy pour dresser un tableau historique des finances étrangères.

La section des finances privées est une de celles qui connut le plus de vogue dans l'entre-deux-guerres. L'énorme développement des affaires, spécialement des banques, attire assez naturellement l'attention de la jeunesse. Aussi le cours de banques et opérations de banques, que professait depuis longtemps André Liesse, est-il divisé au profit de M. Henri Ardant, directeur général adjoint de la Société générale, qui doit analyser les diverses opérations de banque, et de M. Edmond Lebée, qui, devenu directeur du Crédit industriel et commercial, se consacre à l'étude des valeurs mobilières et aux différents types d'opérations de Bourse.

On pourrait croire que ces cours chevauchent les uns sur les autres. Mais les auteurs examinent les questions de façon si personnelle et par conséquent si différente que les élèves font ainsi le tour d'un ensemble complexe et essentiel à la vie des affaires.

L'industrie est décrite aussi sous des jours très différents par M. Henry Davezac, délégué général du Syndicat général de la construction électrique, par Louis de Launay, membre de l'Académie des sciences, professeur à l'Ecole des mines, qui expose la mise en œuvre des matières premières et la technique industrielle.

Les questions agricoles sont exposées du point de vue économique par Henri Hitier, secrétaire perpétuel de

l'Académie d'agriculture, tandis que P. Sumien, directeur au ministère du Travail, spécialiste des questions d'assurances, en expose le fonctionnement, le régime administratif, fiscal, international.

Enfin, sans prétendre à dresser un tableau complet de l'activité de l'Ecole à la veille de la seconde guerre mondiale, comment ne pas noter le cours que Jacques Belin, contrôleur général de la Banque de France, professait sur les expériences monétaires contemporaines ? La monnaie française notamment n'a plus la stabilité dont Auguste Arnauné faisait l'éloge : la guerre et ses suites avaient créé de tragiques problèmes monétaires que Jacques Belin exposait avec talent.

Comment ne pas marquer aussi l'importance croissante des questions sociales exposées par Joseph Girard, secrétaire général de la Compagnie des Chemins de fer du Nord, qui étudie les conditions générales du travail, le rôle des syndicats ou associations professionnelles, et par Elie Halévy dont le cours sur le socialisme contemporain est d'une si extraordinaire vitalité, et évolue au même rythme que la vie sociale elle-même ? En 1937, la direction confie à un jeune auditeur au Conseil d'Etat qui s'est déjà révélé comme un esprit particulièrement distingué, M. Pierre Laroque, un cours qui traite des questions d'organisation du travail « sous un angle pratique à la lumière des faits immédiatement contemporains ».

C'est en 1933 que M. René Seydoux obtint enfin du directeur, presque nonagénaire, la décision relative à la construction, dans le jardin de l'immeuble du 29 rue Saint-Guillaume, d'un grand amphithéâtre de cinq cents places, d'un second de trois cents places, de deux grandes salles de cours, indispensables pour décongestionner les anciens locaux conçus pour trois cents élèves (l'Ecole

cette année-là était près d'en accueillir deux mille). Gros travail pour l'édification duquel le choix du conseil tomba sur un architecte de talent : M. Henri Martin.

La logique et même une sage gestion eussent voulu que le plan conçu par l'architecte pût être exécuté en une seule fois. Mais il s'agissait de démolir tout l'immeuble du 29, de dresser une nouvelle façade. Le vénérable directeur exigea la division du travail en deux étapes. Le corps central du vieux bâtiment fut conservé, ce qui permit de continuer à y loger un grand nombre de conférences. L'ancien amphithéâtre, mitoyen de la bibliothèque, fut facilement relié à celle-ci. Les quatre-vingts places de l'ancienne étaient tout à fait insuffisantes ; les élèves ne pouvaient y travailler qu'en arrivant le matin avant l'ouverture des portes ou tout au début de l'après-midi. Les deux salles réunies fournirent deux cent cinquante places ; c'était un minimum.

Quant aux nouveaux bâtiments, d'allure très moderne, ils prenaient jour sur le joli petit jardin demeuré tel qu'il se trouvait sinon au temps du duc de Mortemart, du moins au moment de l'acquisition de l'immeuble. Ombragé d'arbres centenaires, il constituait au printemps un délicieux lieu de repos où les élèves pouvaient se délasser et disserter, comme c'était la tradition, sur les questions abordées dans les cours où, mieux encore, sur celles qui revêtaient une brûlante actualité ; les halls se déversaient au plein air.

Cette nouvelle construction comprend trois étages exposés au nord, éclairés par de vastes verrières, élevés à angle droit de la façade du vieil hôtel du XVII[e] siècle et dans un style tout différent. Les étages supérieurs étaient en retrait pour ne pas écraser les anciennes constructions ni priver le jardin de soleil. En sous-sol, M. René Seydoux

tint à installer une salle des sports, innovation qui remporta d'ailleurs le plus vif succès.

Ces grands travaux, qui amélioraient considérablement le confort de l'Ecole, permettaient la distribution normale de l'enseignement et donnaient aux élèves l'espace nécessaire, marquèrent le point final de la direction d'Eugène d'Eichthal, lequel s'éteignit peu après en février 1936, à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Il présidait aux destinées de l'Ecole depuis vingt-quatre ans. Esprit encyclopédique, ayant traduit en vers français l'*Iphigénie en Tauride* de Gœthe, s'étant intéressé, au cours de sa longue existence, à tous les problèmes économiques et sociaux, héritier d'une lignée de saint-simoniens, et, enfin, mélomane passionné.

Eugène d'Eichthal était malheureusement resté assez éloigné des élèves qui le connaissaient peu et ne se rendaient pas compte du rôle essentiel qu'il exerçait dans la maison et de la position qu'il occupait dans le monde savant. Il avait pris l'excellente habitude, aussitôt après avoir assumé la charge de la direction de l'Ecole, d'ouvrir le dimanche, de cinq à sept heures, les salons de l'appartement du second étage de l'hôtel de la rue Saint-Guillaume, que (contrairement à ses prédécesseurs) il n'habitait pas, et d'y convier en toute simplicité ses confrères de l'Institut, quelques personnalités, les professeurs de l'Ecole et les anciens élèves qui accédaient déjà aux leviers de commande publics ou privés. C'était pour tous ceux-ci une précieuse occasion de rencontrer et d'entendre des économistes, des représentants de la diplomatie, des hommes politiques et non des moindres. Quand Maurice Paléologue, Jusserand, ou Jules Cambon, Alexandre Ribot, Bergson, le maréchal Pétain survenaient, on formait un cercle autour d'eux. L'ancien ambassadeur à Saint-Pétersbourg égrenait volontiers ses souvenirs avec

humour et l'ancien président du Conseil étonnait par l'éclat de son regard et sa mémoire imperturbable ; le philosophe et le vainqueur de Verdun étaient plus discrets dans leurs propos. Quant au maître de maison, il aiguillait la conversation, écartait les interlocuteurs indiscrets et mettait les meilleurs en vedette.

★

A la mort d'Eugène d'Eichthal, Paul Tirard se trouva à la tête du conseil d'administration. Il avait pendant dix ans exercé les imposantes fonctions de haut commissaire de la République dans les territoires rhénans occupés, présidant même la commission internationale chargée de maintenir l'ordre dans ces territoires. Ayant pris sa retraite en 1930, lors de l'évacuation par les troupes françaises de la rive gauche du Rhin, Paul Tirard avait accepté différents postes importants dans l'administration des grandes affaires. Il lui était difficile de cumuler ses nombreuses occupations avec la direction de l'Ecole, à laquelle il n'était aucunement préparé. Cependant il ne se pressa pas de chercher l'homme idoine. Charles Dupuis, prématurément vieilli (il devait mourir quelques années plus tard), ne pouvait y prétendre.

M. René Seydoux, qui, depuis sept ans, avait pris tant d'initiatives heureuses, était tenté depuis longtemps d'aider son beau-père, M. Schlumberger, dans les recherches et les sondages pétrolifères ; il avait promis à d'Eichthal de lui conserver son concours. Il demanda, peu après la mort de son directeur, à reprendre sa liberté, et c'est sur son frère cadet, Roger, que le conseil jeta les yeux pour lui confier à son tour le secrétariat de l'Ecole dont il était ancien élève. Il avait abandonné la prépara-

tion à l'Inspection générale des finances pour accompagner M. Rueff, attaché financier, à Londres.

M. Roger Seydoux avait la même intelligence, aussi vaste que rapide, que ses frères René et François (lequel commençait une carrière diplomatique qui devait l'amener aux plus hauts postes). Doué d'une rare faculté d'assimilation, il abordait les sujets les plus divers avec la même facilité. Fils de diplomate, il faisait preuve de plus de diplomatie que d'autoritarisme ; ce remarquable doigté devait lui permettre plus tard de poursuivre les plus difficiles négociations.

Il prit très vite Rue Saint-Guillaume les leviers de commande, P. Tirard ayant renoncé à chercher un directeur, tout en n'exerçant ses fonctions que d'une façon toute théorique. Il s'empressa d'ailleurs, aussitôt qu'il se fut rendu compte des qualités de celui qu'il venait de se donner comme collaborateur, de le nommer sous-directeur.

Une lourde tâche allait lui incomber.

Le nombre des élèves oscillait entre mille sept cents et mille neuf cents, diminuant légèrement dans les dernières années en raison de la raréfaction des naissances dix-huit ans plus tôt ; en revanche, la proportion des étrangers (12 %) avait tendance à augmenter, ainsi que celle des jeunes filles (15 à 20 %).

Le conseil d'administration avait développé l'octroi des bourses par une « Fondation Boutmy » qui classait les candidats en raison de leur succès dans leurs précédentes études et des ressources de leur famille. En 1938 soixante-deux bourses complètes avaient été accordées. Le nouveau sous-directeur projetait un large développement du système, et avait demandé au recteur honoraire de l'Université de Paris, Sébastien Charléty, que l'Ecole venait de s'attacher comme président du conseil de perfectionne-

ment, de présider le jury chargé de choisir les bénéficiaires de ces bourses après un examen approfondi, jury dont avaient accepté de faire partie André Siegfried, professeur à l'Ecole et au Collège de France, Allix, doyen de la faculté de droit, Bouglé, directeur de l'Ecole normale, Coulet, recteur de la Cité universitaire, les directeurs de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole centrale, des représentants du ministère des Affaires étrangères, de la préfecture de la Seine, montrant ainsi l'intérêt qu'ils prenaient à cette organisation.



Quant aux succès remportés par les élèves de l'Ecole aux grands concours, ils ne se démentaient pas : une intéressante statistique publiée dans la brochure de 1934-1935 indique les résultats obtenus depuis le début du siècle :

Conseil d'Etat :
Sur 117 candidats reçus, 113 ont appartenu à l'Ecole ;
Inspection des finances :
Sur 211 candidats reçus, 202 ont appartenu à l'Ecole ;
Cour des comptes :
Sur 92 candidats reçus, 82 ont appartenu à l'Ecole ;
Ministère des Affaires étrangères :
Sur 280 candidats reçus, 246 ont appartenu à l'Ecole.

Quel bilan !

Dans la crainte d'un nouveau conflit, l'Ecole organisa en 1938 un enseignement spécial concernant la défense nationale sous la direction effective du maréchal Pétain, avec le concours du général Dame, qui avait été lauréat de l'Ecole alors qu'il en suivait les cours dix-huit ans

plus tôt en même temps que ceux de l'Ecole de guerre, le concours aussi du général Vauthier, du colonel Crochu. Cet enseignement, particulièrement opportun dans l'année qui vit l'anéantissement de l'indépendance autrichienne et la tragique amputation de la Tchécoslovaquie, ne put se poursuivre que durant quelques mois, la guerre redoutée survenant plus tôt que l'opinion, volontairement aveugle, ne l'attendait.

A ce moment l'Ecole avait fait de nouvelles pertes cruelles. Emile Bourgeois, qui enseignait l'histoire diplomatique depuis de si longues années, disparaissait presque subitement ; son cours fut partagé entre Georges Pagès, professeur à la Sorbonne, spécialiste de l'ancien régime, et moi-même pour la première partie du XIXe siècle.

Peu après, Elie Halévy, qui paraissait encore si jeune et si vigoureux, auquel on avait pensé comme directeur au lendemain de la mort d'Eugène d'Eichthal, mourait lui aussi très rapidement ; le président Tirard qualifiait avec raison cette perte de « considérable pour l'Ecole et pour le rayonnement de la science française à l'étranger » ; il saluait en Elie Halévy un des historiens français les plus estimés en France comme en Angleterre ; son dernier livre, *L'ère des tyrannies,* reflétait la déception du sociologue devant la rapide évolution des doctrines socialistes. Maxime Leroy, saint-simonien et proudhonien, lui succéda dans sa chaire sans le faire oublier. L'Ecole perdait enfin Paul Matter, titulaire de la chaire de l'histoire constitutionnelle des Etats de l'Europe continentale depuis 1912 ; il avait été l'historien perspicace de Cavour et de Bismarck, à un moment où l'Italie subissait le joug d'un guide si différent du premier et l'Allemagne la dictature d'un hystérique sanguinaire qui se déclarait imprudemment le successeur du second.

Après la disparition de tous ces maîtres, André Siegfried devenait, plus encore qu'auparavant, le porte-drapeau et le porte-parole de l'Ecole, dont il avait eu le tort de ne pas accepter la direction. Aussi, quand on apprit, au début de 1937, que Sir Austen Chamberlain venait passer quelques jours à Paris et acceptait avec joie de retrouver Rue Saint-Guillaume ses souvenirs de jeunesse, Siegfried tint-il, au côté du président Tirard, la première place. Grande et originale réception que celle de cet après-midi du 21 janvier où, dans le nouvel amphithéâtre de l'Ecole, l'homme d'Etat britannique et le plus en vue de nos collègues échangèrent des propos mélangés de compliments et d'humour. Tous ceux qui eurent le privilège d'y assister en ont gardé un souvenir particulier.

Après que P. Tirard eut salué comme il convenait l'ancien chef du Foreign Office, et Lady Chamberlain qui l'avait accompagné, Sir Austen, dans un français correct et même élégant, évoqua ses souvenirs d'étudiant vieux de plus de cinquante ans. Il les avait d'ailleurs récemment explicités dans un charmant petit livre qu'on venait de traduire : *Au fil des années*. Ici comme là, il rappelait l'atmosphère de la maison qui l'avait charmé, l'accueil de Boutmy qui, fort au courant des questions anglaises, était assez fier de recevoir parmi ses auditeurs le fils du célèbre « Joe ». Austen crut discerner que le directeur n'aimait pas beaucoup les Anglais ! La réciproque, hélas ! était vraie ; les Anglais de 1885 étaient assez en froid avec les Français. Austen n'en fut pas moins séduit par Sorel : « La largeur de vues du professeur, la clarté de son style, la vigueur et le ton convaincu de sa diction m'enchantèrent... » N'était-elle pas suggestive, pleine de pénétration de l'avenir, cette phrase d'Albert Sorel : « Quand l'Europe aura réglé la question turque, elle se

trouvera en face d'un nouveau problème, celui de l'avenir de l'Empire austro-hongrois » ?

Chamberlain se disait attiré par le cours « brillant » d'Anatole Leroy-Beaulieu. « Il simplifiait peut-être un peu trop, dans son désir de présenter un ensemble simple et cohérent, mais il ne laissait pas l'arbre cacher la forêt. » Il rappelait les leçons de Léon Say sur les « finances dans une démocratie », en en consacrant une au « programme illicite de mon père » ; il le critiqua sévèrement, mais me fit appeler après le cours pour me dire qu'il espérait ne pas m'avoir blessé.

Et Sir Austen terminait son petit speech plein d'humour bien britannique en rappelant que, s'il avait fait à l'Ecole connaissance de M. Ribot, dont il avait entendu un cours sur la constitution française, il avait rencontré ailleurs G. Clemenceau « qui lui avait fait l'honneur de le présenter à la première danseuse de l'Opéra ». « Vous voyez qu'on n'a rien négligé pour compléter mon éducation », disait-il au milieu des applaudissements que déchaînait cette boutade inattendue.

Le « clou » de cette séance du 21 janvier 1937 fut le cours d'André Siegfried, qui avait choisi pour sujet : « la psychologie britannique ». Au moment où le professeur se préparait à prendre la parole, on vit avec quelque émoi Sir Austen, qui était naturellement assis à la droite du président Tirard, se lever, descendre les marches de l'estrade... (quel contretemps !) pour aller ... au second rang de l'amphithéâtre s'asseoir au milieu des étudiants. Tonnerre d'applaudissements devant ce geste si charmant en sa spontanéité.

La leçon, hors série, d'André Siegfried fut une des plus brillantes qu'ait prononcées l'auteur de *L'âme des peuples*. Il ne craignit pas de disserter sur l'intelligence des

Anglais. « La mode, disait-il, en ma jeunesse fut de prétendre que les Anglais ne sont pas intelligents. Eux-mêmes s'en vantent ! Quelle coquetterie ! La vérité est qu'ils méprisent notre forme d'intelligence fondée sur la logique. Ils se méfient de ce brillant, de cet esprit qui nous séduit toujours ; ils proclament volontiers la faillite de l'intelligence. Entre tous les civilisés, l'Anglais est le plus vraiment proche de la nature », et André Siegfried de conclure : « L'Anglais se déclare stupide ; hélas ! que cette stupidité est efficace et comme il doit être commode, je le dis avec les sentiments de la plus basse envie, de ne pas se sentir prisonnier de la logique, c'est-à-dire d'évoluer avec aisance dans le contradictoire ! C'est un avantage que les fées nous ont refusé et dont je sens cruellement le défaut ». Pétillant feu d'artifice !

REMOUS AUTOUR DU STATUT

Cependant depuis l'année précédente, le climat politique s'était sérieusement modifié : à l'issue des élections d'avril-mai 1936, une majorité socialiste, radicale, grossie d'éléments communistes, se dégageait, qu'on appela de « Front populaire » et que tenta de cristalliser le ministère Blum ; changements qui allaient entraîner des remous dans notre vieille maison.

Le ministre de l'Education nationale, Jean Zay, était radical-socialiste. Une des premières préoccupations du ministère fut de reprendre le projet d'Ecole d'administration abandonné au temps de Jules Ferry. Dès le 1er août 1936, un projet de loi très laconique était déposé sur le bureau de la Chambre, instituant une « Ecole nationale d'administration ». Mais devant l'abondance des réformes sociales réclamées par le Front populaire, le projet Jean Zay parut, pendant de longs mois, reporté au second plan des préoccupations gouvernementales

Cependant, tant Rue Saint-Guillaume que dans les facultés, on s'émouvait des projets de réformes. Des enquêtes s'ouvraient dans les milieux universitaires, parmi les professeurs comme chez les étudiants ; tout comme au temps de la proposition Carnot, les points de vue opposés partaient de principes différents et tenaient compte d'un état de fait. Bien plus qu'en 1881, l'argument essentiel en faveur de la création d'une Ecole nationale d'administration résidait dans la volonté de la majorité du Front populaire d'exercer au nom de l'Etat une influence directe sur la mentalité d'une jeunesse qui aspirait à diriger l'administration publique, souci normal. Tous faisaient remarquer que les écoles préparatoires à la carrière

militaire étaient sous la coupe directe de l'Etat : Polytechnique, Saint-Cyr, Navale ; l'enseignement primaire comme le secondaire et le supérieur se développaient dans des écoles d'Etat ; et c'étaient précisément et uniquement les futurs hauts fonctionnaires qui échappaient à cette règle !

Tout comme au temps de Boutmy, la direction de l'Ecole ne cherchait pas la lutte, mais l'entente. Elle était prête non point à subir, mais à accepter le contrôle de l'Etat.

Cependant pas plus Léon Blum que Chautemps, son successeur, ne se souciaient d'entrer en conversation : Jean Zay, ministre de l'Education nationale dans l'un et l'autre cabinet, obtint au début de 1938 la mise à l'ordre du jour de la Chambre de son projet qui fut discuté à la fin de janvier dans un climat d'ailleurs très pacifié ; M. Potut, député radical, quoique décidé à voter le projet, s'élevait contre l'idée du monopole qui était, bien entendu, la crainte de la minorité. Le ministre le rassurait en faisant remarquer que l'accès aux grandes carrières administratives ne passerait pas obligatoirement par la nouvelle Ecole. Il ne s'agit pas, à ce moment, de la suppression des grands concours, mais de leur préparation : « Ces concours (spécifie l'article 3 du projet, modifié en ce sens par la commission) resteront ouverts à tous les candidats possédant des titres universitaires et se trouvant dans des conditions à déterminer ». Sans doute la phrase était vague, peut-être volontairement, mais, le principe de l'ouverture libérale étant acquis, l'ensemble du projet de loi fut adopté par 440 voix contre 131, et on comptait dans la majorité plusieurs anciens élèves de l'Ecole et non des moindres, Doussain, Piétri, Potut, Reille-Soult et beaucoup d'autres. Le pro-

jet fut envoyé au Sénat ; dix-huit mois après il n'était pas encore sorti des cartons de la commission compétente, et la guerre éclatait.

Cependant l'Ecole des sciences politiques ne restait pas inactive. D'une part ses amis, ceux de ses anciens élèves qui ne reniaient pas l'excellence de sa formation demandaient pourquoi on voulait créer de toutes pièces une nouvelle école au prix d'un certain nombre de millions qu'on chiffrait, bien approximativement, de trois à six, alors que l'école de la rue Saint-Guillaume offrait de passer sous le contrôle de la Rue de Grenelle.

D'autre part, on s'inquiétait de la lourdeur de l'édifice qu'on voulait élever : le ministre, lors de la discussion au Palais-Bourbon, indiquait qu'il pensait à une école dédoublée, du premier et du deuxième degré, donnant accès à des concours différents. « L'Ecole d'administration proprement dite, du premier degré » et, par ailleurs, des « instituts de préparation administrative rattachés à des universités de province » prépareraient aux concours de rédacteurs d'administration centrale et à l'accès d'autres corps, comme le Contrôle civil du Maroc et de la Tunisie.

L'école du second degré, réservée à certaines catégories d'étudiants et de fonctionnaires, serait un centre de hautes études administratives préparant aux concours d'entrée dans les grands corps de l'Etat. En effet, dans l'esprit du ministre et dans celui de plusieurs de ceux qui votèrent le projet, les concours séparés donnant accès aux grands corps de l'Etat devaient subsister. M. Piétri disait notamment : « L'article 3 du projet me donne satisfaction ». Ainsi le Conseil d'Etat, l'Inspection des finances, la Cour des comptes, le ministère des Affaires étrangères resteraient-ils maîtres de leur recrutement.

Mais, sur ce point important, sur lequel la discussion publique avait fait silence, l'accord était loin d'être fait. Emmanuel Paul, dans *Le Petit démocrate,* faisait remarquer que l'Ecole d'administration, « au lieu de disposer d'un monopole absolu pour le recrutement des grands corps de l'Etat, ... devrait, dans le système, adapter son enseignement aux conditions très différentes des divers concours et par suite aux véritables besoins des corps et services auxquels ces concours donnent accès ».

« Ces véritables besoins » des grands corps, un jeune auditeur au Conseil d'Etat, M. Michel Debré, semblait, dans un article publié au *Recueil hebdomadaire Dalloz* du 17 février 1938 ne pas y attacher grande importance ; il mettait au contraire en avant l'intérêt d'une formation uniforme, laquelle cependant était particulièrement étrange pour l'éducation des futurs diplomates qui devaient connaître l'histoire des relations entre Etats, le droit international et la géographie économique, matières qui n'intéressent que secondairement l'inspecteur des finances ou le conseiller à la Cour des comptes, et moins encore le maître des requêtes au Conseil d'Etat (on verra cependant qu'au lendemain de la guerre c'est le système préconisé par M. Debré qui l'emporta).

A la veille des hostilités, en juillet 1939, le sous-directeur de l'Ecole, M. Roger Seydoux, adressait au ministre une note détaillée relative à la collaboration souhaitable de l'Ecole avec l'Etat pour la préparation aux emplois publics, collaboration que recommandait la commission sénatoriale chargée d'étudier le projet Jean Zay, et que le ministre n'écartait pas puisqu'une correspondance se poursuivait entre lui et la direction de l'Ecole depuis le vote de la Chambre.

L'Ecole proposait d'abord, pour l'enseignement du second degré, la création d'un centre de préparation aux grands concours de l'Etat, fonctionnant dans les locaux de l'Ecole, dont le Comité de surveillance serait présidé par le vice-président du Conseil d'Etat et dont feraient partie les représentants du ministre, de l'Université, des grands corps de l'Etat et de l'Ecole. Ce comité surveillerait l'activité du centre, établirait le programme de préparation, choisirait les membres du corps enseignant, sous réserve d'un agrément des ministres intéressés, déciderait l'octroi de bourses d'études et d'entretien à la Cité universitaire. On attachait une grande importance à ces bourses, le reproche fait à l'ancien système concernant surtout les avantages accordés à la fortune acquise, le coût de la préparation aux grands concours étant considéré comme prohibitif (cependant l'Ecole avait institué une Fondation Boutmy dispensatrice d'une grande quantité de bourses.

Pour l'enseignement du premier degré, la collaboration entre l'Etat et l'Ecole reposerait sur les principes suivants : les trois sections préparant à la fonction publique (diplomatique, administrative et finances publiques) dépendraient, pour toutes les questions concernant l'enseignement, d'une commission des études comportant, à côté des représentants de l'Ecole et de l'Université, trois représentants de l'Etat ; le choix des nouveaux titulaires des cours fondamentaux ne pourrait se faire qu'avec l'agrément de ces trois représentants de l'Etat ; le diplôme de ces sections serait attribué par les soins d'un jury présidé par le recteur, et il était envisagé de lui donner l'estampille de l'Etat ; la Fondation Emile Boutmy dispenserait, après concours, de tous droits d'inscriptions et d'examens un certain nombre de jeunes gens se destinant aux emplois publics.

Ainsi seraient obtenus, aux deux étages du nouvel édifice, sans sacrifice financier sérieux de l'Etat, les deux résultats essentiels recherchés par les tenants de la réforme : la quasi-gratuité de l'enseignement pour les sujets qui en seraient jugés dignes et le droit de regard de l'Etat sur l'enseignement donné à l'Ecole des sciences politiques.

La guerre survenant, le dialogue avec le ministre fut interrompu.

★

Quand l'Ecole rouvrit ses portes à l'automne de 1939, c'était dans une atmosphère d'angoisse et déjà de deuil. La France et l'Angleterre, qui avaient laissé depuis six ans Hitler déchirer feuille à feuille le traité de Versailles, avaient déclaré la guerre pour éviter à la Pologne le sort de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie ; cependant, en un mois, l'Etat polonais s'était effondré sous la poussée conjointe de l'Allemagne nazie et de la Russie bolcheviste.

Comme il était naturel, le nombre des élèves était très réduit, les maîtres de conférences, très jeunes en majorité, étaient aux armées ; le sous-directeur lui-même, lieutenant dans un bataillon de chasseurs à pied, avait pris part aux opérations du mois de septembre et mérité une brillante citation.

Mais son absence mettait le président en cruel embarras, bien que M. Seydoux vînt précisément de s'attacher un jeune adjoint dans la personne d'un ancien lauréat de l'Ecole qui était entré dans les services administratifs du Sénat, et qui dirigeait une conférence d'économie sociale, M. Jacques Chapsal. Les deux hommes se complétaient fort heureusement. Le conservateur de la bibliothèque avait largement dépassé l'âge de la mobilisation ;

il a ainsi pu prêter son concours à M. Chapsal, qui devait consacrer une partie de son temps au service du Sénat. On doit ajouter que le personnel du secrétariat, dirigé par un mutilé de la guerre de 1914, M. Thomas, à côté de qui se trouvaient depuis de longues années Mme Bouhaye, M. Dubuis et M. Bibler, rendirent à l'Ecole dans ces années tragiques de signalés services. En rapports constants avec les élèves, nous pouvions veiller à la bonne marche de la maison, d'autant plus facilement que l'effectif des étudiants était réduit et que l'atmosphère était, comme partout en France, imprégnée de travail et d'attente angoissée : « la drôle de guerre » n'avait rien de drôle !

L'offensive allemande de mai 1940 nous fit avancer la série des examens ; celle-ci venait d'être close quand, le 10 juin, le départ du gouvernement pour Bordeaux nous incita à une rapide émigration qui ne nous prenait cependant pas au dépourvu. P. Tirard avait préparé une position de repli à Angers où nous transportâmes les archives de l'Ecole. Pénible exode que tant de Français entreprirent, à tort d'ailleurs, et qui contribua à rendre impossibles les opérations militaires qui auraient pu être tentées. Le séjour à Angers ne se prolongea pas plus d'une semaine ; l'avance allemande le rendait inutile et dangereux. C'est à Paris que l'Ecole devait, plusieurs semaines plus tard, rouvrir ses portes dans des conditions bien difficiles.

Mais je veux arrêter ici ce trop long historique et céder la plume à celui qui, à côté de M. Roger Seydoux et après lui, allait présider aux destinées de la maison. Il est beaucoup plus apte que quiconque à rappeler la situation de l'Ecole pendant l'occupation et l'évolution qu'elle allait subir au lendemain des hostilités.

EFFECTIFS DES ÉLÈVES, CANDIDATS AU DIPLOME ET DIPLOMES DÉLIVRÉS (1)

SECTIONS	1900-1901			1919-1920			1938-1939		
	E	C	D	E	C	D	E	C	D
Administrative	90	25	18	100	18	16	343	77	56
Economique et financière	183	43	34	197 [3]	32	31	414	130	70
				221 [4]	17	12	274	69	36
Economique et sociale	12	2	2	34	9	8	—	—	—
Diplomatique	169	40	17	185	21	17	412	106	65
Générale	34	6	5	60	6	5	324	69	47
TOTAUX	448 [2]	116	76	797	103	89	1.767	451	274

1. Rappelons que, la première année, l'Ecole comptait 96 élèves et auditeurs. Nous n'avons retenu ici que les statistiques concernant trois années scolaires. Il convient d'ailleurs de remarquer que, si 1900-1901 représente une année « normale », les effectifs des années 1919-1920 et 1938-1939 ont subi l'incidence des événements : ils ne s'en situent pas moins dans le courant de l'évolution générale.

2. Nous avons regroupé dans cette colonne la totalité des inscriptions complètes (Français et étrangers) des trois années d'étude, alors que les chiffres figurant dans la colonne des candidats et celle des diplômés ne sont, évidemment, en rapport qu'avec la dernière année.

3. Finances publiques.

4. Finances privées.

II

L'ÉCOLE ET LA GUERRE

LA TRANSFORMATION DE SON STATUT

1939-1945

par

JACQUES CHAPSAL

EFFECTIFS DES ÉLÈVES, CANDIDATS AU DIPLÔME ET DIPLÔMES DÉLIVRÉS[1]

SECTIONS	1900-1901			1919-1920			1938-1939		
	E[2]	C	D	E	C	D	E	C	D
Administrative	140	48	18	109	19	12	248	77	39
Économique et financière	131	41	25	199[3]	32	31	411	119	78
				224[4]	27	22	271	49	39
Économique et sociale	12	2	1	34	9	8	—	—	—
Diplomatique	160	40	27	133	22	17	419	108	45
Générale	14	4	3	60	4	5	331	88	47
TOTAUX	457	135	74	759	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

1. Rappelons que la première année, l'École comptait 96 élèves et auditeurs. Nous n'avons retenu ici que les statistiques concernant trois années scolaires. Il convient d'ailleurs de remarquer que, si 1900-1901 représente une année d'ouverture [illegible], les effectifs des années 1919-1920 et 1938-1939 ont subi l'influence des événements. Ils ne s'en situent pas moins dans le courant de l'évolution générale.

2. Nous avons regroupé dans cette colonne la totalité des inscriptions (élèves et auditeurs) des trois années d'étude, alors que les chiffres figurant dans la colonne des candidats et celle des diplômes ne sont, évidemment, en rapport qu'avec la dernière année.

3. Finances publiques.

4. Finances privées.

II

L'ÉCOLE ET LA GUERRE
LA TRANSFORMATION
DE SON STATUT

1939-1945

par

JACQUES CHAPSAL

A la demande de M. Rain, je dois retracer ici les dernières années de l'Ecole libre des sciences politiques et donner en quelque sorte un épilogue aux souvenirs qu'il a évoqués d'une plume toujours aussi alerte que sa démarche. Je le fais d'autant plus volontiers que je n'oublie pas les conseils reçus de lui lorsque, au début de la guerre, nous eûmes à assumer ensemble certaines responsabilités. Par ailleurs, il s'agit essentiellement de dessiner les grandes lignes de ce que fut la vie de l'Ecole sous la direction de M. Roger Seydoux et, ayant été, grâce à lui, associé de près à cette direction et à cette politique, il m'apparaît possible d'en retracer les principaux aspects.

Ils peuvent être groupés autour de trois têtes de chapitres :

1. « Primum vivere », il fallait d'abord assurer la vie de l'Ecole malgré la guerre et l'occupation.

2. Il fallait ensuite procéder à un certain nombre de réformes internes, dans la ligne de ce qui avait été commencé en 1936.

3. Il fallait enfin préparer l'avenir et le statut de l'Ecole, dont chacun savait bien qu'il ne pourrait demeurer rigoureusement inchangé.

L'ÉCOLE ET L'OCCUPATION

Juillet et août 1940 furent de sombres mois pour l'Ecole comme pour le pays. L'Ecole demeura sous scellés, par ordre des autorités d'occupation, pendant six semaines. « L'Ecole des sciences politiques » ne pouvait être, pour des hommes formés par l'Etat nazi, qu'un centre de propagande utilisé directement par le gouvernement français à des fins politiques. Le grand nombre de diplomates étrangers et d'élèves d'Europe centrale et orientale passés par la Rue Saint-Guillaume ne pouvait que renforcer chez eux cette opinion. Une fois la perquisition faite et soulevés les tabliers des cheminées pour s'assurer qu'il ne restait point trace de papiers confidentiels brûlés hâtivement dans le désarroi de l'exode, les autorités allemandes durent constater que cette école n'était pas un centre d'action politique gouvernementale. Elles raflèrent quelques ouvrages de la bibliothèque particulièrement peu favorables aux nazis, mais, bon gré mal gré, elles ne purent trouver de motif valable d'interdire son activité.

L'Ecole put donc reprendre son activité à la rentrée, dans l'atmosphère lourde et inquiétante de l'époque. Ses dirigeants étaient unanimes à avoir la volonté délibérée de la rouvrir, de maintenir son enseignement et son fonctionnement dans un Paris occupé, sans que rien fût changé ni à son esprit ni à ses méthodes. Deux ou trois cours d'actualité diplomatique et internationale furent retirés du programme, leurs auteurs ne pouvant évidemment jouir de la liberté d'expression qui leur était et nous était fondamentale. Tout le reste continua, suivant les mêmes programmes, mais dans une atmosphère infiniment plus grave, avec la crainte de l'incident toujours

possible et le désir de résister aux ouvertures des « collaborateurs » qui ne manquaient point de se manifester tant du côté allemand que du côté français.

★

Un des premiers actes qui apparut indispensable, de façon à parer à toute éventualité et à assurer la survie de l'Ecole, fut l'ouverture d'une filiale en « zone libre ». Lyon était devenue la véritable capitale intellectuelle de la France non occupée. Les dirigeants de son université facilitèrent l'installation d'un « Centre d'études politiques et administratives », qui fonctionnait quai Claude-Bernard, dans les locaux de la faculté de droit, et qui assura pendant trois ans les mêmes enseignements que la Rue Saint-Guillaume, conduisant au diplôme de l'Ecole dans les mêmes conditions que l'établissement parisien.

Les programmes étaient les mêmes et aussi une bonne partie des professeurs, qui passaient la fameuse « ligne de démarcation » pour venir assurer leur cours, leurs vingt-cinq leçons étant regroupées en plusieurs séries ; il n'était pas rare que cinq ou six leçons fussent faites en quatre jours. Ce système d'enseignement en « rafales de mitrailleuse », substitué au rythme hebdomadaire classique, devait donner, au total, de bons résultats. L'Ecole put bénéficier du concours d'éminents professeurs des facultés lyonnaises, comme MM. Allix, Fugier, Trévoux et M[me] Bastid. Enfin, de hauts fonctionnaires venaient de Vichy assurer régulièrement leurs cours, cependant que le Conseil d'Etat, installé à Royat, déléguait à Clermont-Ferrand M. Michel Debré et M. André Segalat pour y diriger la préparation au concours. Raoul Dautry et Maurice Pernot, « repliés » en zone Sud, voisinaient

au programme avec M. Basdevant, qui ne pouvait plus enseigner dans l'Université « officielle » en raison de sa « mise à l'index » par les Allemands ; ce fut un privilège du statut d'Ecole libre que de pouvoir laisser sa chaire des « Sciences Po » à cet éminent maître du droit international [1]. Les conférences de méthode fonctionnaient régulièrement et le Centre de Lyon fut extraordinairement précieux pour plusieurs centaines d'élèves, dont un certain nombre se réfugiaient en zone Sud par nécessité. Le secrétariat général était assumé par un jeune « ancien », le lieutenant Philippe Baume, qui venait de participer avec courage aux opérations militaires de 1940 et ne devait quitter Lyon que pour s'associer activement à la Résistance et être grièvement blessé en 1944, cependant que le fidèle Bibler, Alsacien replié, dirigeait le secrétariat.

L'occupation de la zone Sud retira à Lyon, en fin 1942, la plus grande partie de ses avantages et on n'y maintint, en 1943-1944, qu'un « échelon léger » sous forme de la seule année préparatoire ; mais le Quai Claude-Bernard fut, si l'on peut dire, un élément essentiel de la Rue Saint-Guillaume, tant pour le maintien de l'esprit de l'Ecole que pour les services rendus à un grand nombre de ceux qui voulaient s'échapper de la zone occupée.

Une opération du même ordre avait été amorcée, juste avant le débarquement allié à Alger, par M. Roger Seydoux ; un Centre d'études politiques et administratives devait être animé par M. Louis Joxe, alors redevenu

1. C'en fut un autre, en sens inverse, que de pouvoir refuser la reprise de ses cours à Joseph Barthélemy, lorsqu'il cessa d'exercer ses fonctions de ministre de la Justice à Vichy et qu'il retrouva sa chaire à la faculté de droit de Paris.

simple professeur à Alger. En fait, on sait que des responsabilités plus importantes l'absorbèrent très vite et c'est un autre professeur d'Alger, M. Courtois, qui fit vivre pendant deux ans un Centre fonctionnant, avec l'accord du Gouvernement général, sous le patronage conjoint de l'université d'Alger et de l'Ecole libre des sciences politiques et assurant l'enseignement de la première année.



A Paris, cependant, l'Ecole continuait à grouper, chaque année, pendant presque toute cette période, plus de deux mille étudiants ; ce fut presque miraculeux qu'il n'y eût pas, dans cette collectivité nombreuse et anti-collaborationniste, plus d'incidents et d'« accidents » avec les autorités d'occupation. Cela fut dû en grande partie à un excellent esprit de collaboration entre la direction de l'Ecole et un certain nombre de « leaders » des élèves ; on « se serrait les coudes » pour mieux assurer l'encadrement interne des étudiants, ranimer leurs énergies, les protéger contre certaines propagandes et les tourner vers des tâches dans lesquelles ils pourraient manifester leur solidarité envers le pays. La « Corpo » des élèves fut particulièrement active dans certains domaines, comme le Service civique rural. Mais les services d'intérêt national devaient évidemment être délimités avec soin, en évitant la confusion qu'entretenaient les mots d'ordre officiels. On fit tout pour se dérober au S.T.O. inventé au bénéfice des autorités d'occupation, et le directeur de l'Ecole aida les élèves à trouver de multiples moyens de résister aux pressions officielles exercées sur eux par les pouvoirs publics.

L'une des manifestations les plus nettes de cette soli-

darité nationale fut le service d'entraide aux prisonniers dont l'infatigable animateur fut un « ancien » témoignant d'exceptionnelles qualités de cœur et de dévouement. Très nombreux sont, parmi les « Sciences Po » qui furent prisonniers de guerre, ceux qui gardent une grande reconnaissance à M. Jean Berger et à toute son équipe de jeunes et d'anciens, dont les envois réguliers venaient soutenir leur vie difficile. Les pouvoirs publics eux-mêmes devaient dire, en 1945, qu'il s'agissait là d' « un effort auquel on ne trouve guère d'équivalent ».



Les rapports de l'Ecole avec Vichy, fonction de la diversité des hommes et des tendances qui se regroupaient sous la houlette du maréchal Pétain, furent des plus « distants » (André Siegfried refusa de faire partie du Conseil national). Ils furent particulièrement tendus quand M. Abel Bonnard, soi-disant ministre de l'Education nationale, furieux de voir l'enseignement français en complète dissidence avec son ministre, s'aperçut que le statut de l'Ecole lui interdisait d'y mettre son empreinte et d'en changer les dirigeants, les enseignements et les programmes. Cependant grandissait la participation à la Résistance : M. Roger Seydoux y prit, sur le plan personnel, une très grande part, et nombreux furent à l'Ecole même ses contacts avec les éléments dirigeants des groupes de Résistance avant son engagement dans la division Leclerc lors de la Libération de Paris. Quant aux élèves et aux « anciens », si les circonstances ne leur permirent pas une participation massive aux opérations de libération du territoire comme pour leurs aînés de la guerre 1914-1918, nombreux furent ceux qui tom-

bèrent, soit comme victimes de la Gestapo, soit sur les champs de bataille, ainsi qu'en attestent les noms qui figurent sur la plaque du hall et plus particulièrement ceux qui ont été donnés aux nouvelles salles des bâtiments [1] reconstruits entre 1948 et 1951.

1. André Siegfried a préfacé le Livre d'or de l'Ecole libre des sciences politiques (1939-1946) consacré à la mémoire des morts pour la France ainsi qu'aux distinctions à titre militaire. Les noms donnés à des salles de l'Ecole sont ceux de René Carmilie, maître de conférences à l'Ecole, mort en déportation ; Jacques Bingen, délégué général par intérim du général de Gaulle en France, « détenteur des secrets les plus importants de la Résistance, ayant préféré se donner la mort plutôt que de s'exposer à les livrer sous la torture » ; Pierre Arrighi, Robert Boulloche, Jacques Briffaut, Jean Kammerer (morts en déportation) et Claude Garnier, François d'Humières, Michel Jobbe-Duval, Henry Lemaignen, Michel Roux (morts au champ d'honneur).

LES RÉFORMES INTÉRIEURES

Quelles que fussent les qualités réelles de l'Ecole, elle avait besoin de s'adapter à une certaine évolution économique et sociale. Il fallait aussi qu'elle pût se défendre valablement contre les accusations d'amateurisme et de facilité qu'on ne manquait pas de lui adresser dans certains milieux, confondant, volontairement ou non, une certaine clientèle plus ou moins « snob » (et souvent non diplômée) et les élèves qui, venus préparer les grands concours ou leur accès à des postes de responsabilité, travaillaient tout autant qu' « ailleurs » et même certainement beaucoup plus que de nombreux élèves des facultés.

L'Ecole fut d'abord rendue plus stricte dans son accès, dans sa scolarité, dans ses examens : entrée interdite aux non bacheliers, examen spécial pour les jeunes filles (peut-être à cause du célèbre « théorème André Siegfried » : une jeune fille qui n'est pas trop laide, c'est cinq garçons qui ne travaillent pas) ; scolarité de trois ans et non plus, indifféremment, de deux ou de trois, le régime allégé de deux ans étant réservé aux licenciés et diplômés de grandes écoles ; conférences de méthode obligatoires, non plus seulement pendant un an, mais pendant toutes les années de présence Rue Saint-Guillaume ; examens de sortie rendus plus difficiles, à la fois dans leur nature (par exemple, exposé oral portant sur l'ensemble des cours fondamentaux et passé avec une certaine solennité devant un jury de trois personnes), dans leur notation et leur jugement. Certains amis de l'Ecole protestaient contre cette « scolarisation », mais c'est seulement ainsi, par ces exigences nettement préci-

sées, que l'on pouvait remonter un courant de critiques trop souvent adressées aux « petits Sciences Po ». Ajoutons la culture physique rendue obligatoire : la salle construite en 1934 (salle René-Seydoux) devait, à partir de 1940, servir de manière intensive pour les nombreux groupes fonctionnant sous la direction de M. Armand Crestois ; ce fut — et c'est encore — un remarquable animateur de cette part de l'activité de l'Ecole, si importante qu'un jour un élève, mi-figue mi-raisin, faisait cette déclaration sur un ton très « Sciences Po » : « Le meilleur cours de l'Ecole, c'est la culture physique ».

La scolarité rendue plus stricte, il fallait également se préoccuper des programmes et des hommes. Ce fut l'œuvre, non seulement de la direction, mais d'un comité des études créé à cet effet et qui tint de fréquentes séances de travail sous la présidence d'André Siegfried, avec la participation permanente d'une demi-douzaine de membres parmi lesquels M. Pierre Renouvin, Jacques Belin, Louis Formery, en consultant à l'occasion un certain nombre d'éléments extérieurs, hommes d'affaires, hauts fonctionnaires ou universitaires. Ce comité sut utiliser les loisirs de réflexion que laissaient les années d'occupation pour réformer très complètement les programmes.

Sa plus grande innovation fut la création de l'année préparatoire, sur laquelle il médita longuement en examinant de très près les programmes des cours. Le jeune Eliacin arrivant à l'Ecole tout frais émoulu du bachot avait quelque peine à s'orienter dans le programme spécialisé des sections, en particulier lorsqu'il s'agissait des redoutables sections administrative et finances publiques. L'année préparatoire, ce fut l'organisation d'un programme d'études commun à tous les élèves de première

année, obligatoire pour tous les non licenciés, destiné à assurer la transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, en même temps qu'à conduire à une sélection assez rigoureuse, s'opérant avant l'entrée en seconde année. L'histoire y tenait une place fondamentale avec trois enseignements tenus respectivement par M. Renouvin, « chef d'orchestre » de l'histoire générale, M. Jean-Jacques Chevallier, qui connut un éclatant succès en « démarrant » le cours d'histoire des idées politiques, M. Morazé, dont les vues percutantes avaient impressionné le comité des études, constituant le « benjamin » de la troupe ; André Siegfried assurait lui-même l'enseignement de la géographie ; l'initiation aux questions politiques et économiques figurait en bonne place au programme, mais c'est pour ces disciplines que l'on devait le plus tâtonner, la définition de l'initiation étant, comme le disait Siegfried, fort difficile : ou bien l'on se bornait à « initier » et l'on risquait de ne pas dire grand-chose, ou bien l'on voulait dire plus et l'on risquait de traiter tout le programme. L'année préparatoire devait être un des plus grands succès de l'Ecole. L'A. P., comme on dit familièrement, marque encore profondément la Rue Saint-Guillaume, et l'Ecole libre avait su, dans la création des propédeutiques, faire mieux et plus vite que l'enseignement officiel.

Mais le comité des études avait aussi repris les programmes des sections, en s'efforçant tout à la fois d'ouvrir plus largement les fondamentaux sur une culture économique générale et de leur garder un caractère suffisamment précis et technique. Il voulut s'inspirer de la formule de l'un des pères fondateurs et se souvenir de ce qu'avait écrit Taine : « L'Ecole n'est pas faite pour enseigner une doctrine, mais les doctrines ». Le libéra-

lisme économique avait ses grandeurs et ses vertus, mais il ne correspondait plus précisément ni à l'atmosphère ambiante ni aux doctrines les plus récentes. L'Ecole fit appel à un maître de l'éclectisme, Gaëtan Pirou, qui enseignait à la faculté de droit, pour faire un cours historique en deux volets, consacrés respectivement une année à l'économie libérale, une autre année à l'économie dirigée. D'autres choix, notamment en ce qui concerne les jeunes maîtres de conférences, devaient infléchir dans des sens plus divers l'enseignement des problèmes économiques qui demeura teinté d'un libéralisme traditionnel, mais moins monopolistique et doctrinaire.

C'est pendant la guerre que furent également créés, en étroite liaison avec l'Ecole dans les locaux de laquelle ils fonctionnèrent, le Centre d'études supérieures de banque et le Centre d'études supérieures d'assurances, qui devaient renforcer les liens avec deux corporations comptant un certain nombre d'anciens et contribuer à la promotion de leur personnel.

Ainsi l'Ecole, ayant opéré cette autocritique, cet effort de rigueur et de rajeunissement, pouvait espérer mieux accomplir l'œuvre dont elle se sentait responsable vis-à-vis du pays et être ainsi mieux placée lorsque viendraient les efforts de reconstruction définitive de l'après-guerre.

LA RÉFORME DU STATUT DE L'ÉCOLE LIBRE

Personne ne pouvait savoir exactement ce que serait cet après-guerre, mais il apparaissait de toute façon, « les choses étant ce qu'elles étaient » et évoluant comme elles évoluaient, que, si l'Ecole voulait continuer à « tenir son rang » et à accomplir pour le bien de l'Etat les missions dont elle s'était chargée, il lui serait impossible de demeurer dans le statut d'Ecole entièrement libre et totalement indépendante, tout à la fois de la fonction publique, à laquelle elle préparait en quasi monopole, et de l'Université, à laquelle elle apportait un complément précieux.

Pendant la guerre, l'Ecole ne voulut pas rechercher avec l'Etat un accord qu'il eût été facile d'obtenir, estimant que la « Révolution nationale » ne pouvait créer un ordre durable et qu'il était plus sage d'établir des liaisons officielles avec l'Université, dont les traditions d'indépendance intellectuelle savaient faire face à des circonstances difficiles. La convention de 1941 passée avec l'université de Paris consacrait en droit un rapprochement qui s'était déjà opéré en fait depuis plusieurs années et que les circonstances rendaient particulièrement opportun. En vertu de cette convention, les deux doyens des facultés de droit et des lettres devenaient membres de droit du conseil d'administration de l'Ecole libre ; un membre du conseil de l'université, désigné par le recteur, présidait le jury de notre diplôme ; certaines garanties étaient données à l'Université quant au maintien du pourcentage des universitaires parmi les membres du corps enseignant. Cette convention fonctionna à la satisfaction générale et devait incontestablement faciliter l'accueil fait par l'Université aux réformes de 1945.

Elle ne pouvait cependant suffire, même avec des adaptations, aux exigences de bouleversement que la libération apportait avec elle, dans une atmosphère de nationalisations décidées avec rapidité et parfois avec brutalité. L'Ecole se trouva comprise dans cette vague, mais heureusement sans être submergée et en ayant la possibilité de négocier les modalités de sa nationalisation.

Dans la réforme de l'Etat et des institutions à laquelle s'attaquait le général de Gaulle, il était naturel que figurât au premier rang l'idée que l'Etat se devait d'assurer lui-même, dans une école à lui, la formation de ses hauts fonctionnaires. On reprit donc très vite le projet d'une école d'administration ; ce projet fut l'œuvre d'une « Mission provisoire de la réforme de la fonction publique » instituée auprès de la Présidence du gouvernement, le 28 avril 1945, sous la direction de M. Michel Debré, que la Résistance avait conduit du Conseil d'Etat au Commissariat de la République à Angers, et fonctionnant en liaison étroite avec le directeur du cabinet de M. Jeanneney, ministre d'Etat, son fils Jean-Marcel, professeur d'économie politique à la faculté de droit de Grenoble. Les problèmes étaient nombreux, les responsables gouvernementaux ayant tiré les leçons des échecs des projets précédents : « pas d'école d'administration sans une réforme de l'enseignement supérieur et sans une réforme de l'Administration, au moins dans ses cadres les plus élevés » [1]. Un des problèmes essentiels était natu-

1. M. D. (Michel Debré), *Réforme de la fonction publique*, p. 12 Nous ferons plusieurs emprunts à cette brochure dans laquelle l'auteur de la réforme de 1945 a fort bien explicité ses intentions, en lui donnant comme sous-titres : Enseignement des sciences politiques ; Ecole nationale d'administration ; Réforme des administrations centrales ; Pour une politique de la fonction publique.

rellement celui de l'Ecole, et c'est à celui-là que nous nous attacherons.

On continuait à considérer, comme en 1936, que le recrutement de la haute fonction publique était, par la faute de l'Ecole, le monopole d'une bourgeoisie parisienne, fidèle à certaines idées traditionnelles, au lieu d'être largement ouvert à tous les éléments de la société française. L'extrême-gauche profitait des circonstances pour crier haro sur ce pilier de la bourgeoisie en essayant de démontrer, dans une proposition déposée à l'Assemblée consultative, qu'elle s'était gravement compromise avec les « collaborationnistes » (position singulière et difficilement soutenable, compte tenu de ce qu'avaient été l'attitude de l'Ecole et les responsabilités personnelles de son directeur). Mais, en même temps, même les critiques les plus acharnés de l'Ecole ne pouvaient nier la qualité technique de ce qu'elle avait entrepris et savaient bien que l'on ne pouvait constituer, de pied en cap, des organismes nouveaux sans recourir, d'une manière ou de l'autre, à l'Ecole, à son expérience pédagogique et à sa bibliothèque dont personne n'aurait pu reconstituer l'équivalent. « Il n'était pas possible, en l'année 1945, de créer des instituts d'études politiques, ni même une Ecole nationale d'administration sans la bibliothèque, les centres de documentation, même une partie du corps enseignant de l'Ecole »[1].

Sans doute l'extrême-gauche, dont M. Pierre Cot fut, une fois de plus, l'avocat plein de talent à l'Assemblée consultative, préconisait une solution très simple : la confiscation et la réquisition. Les milieux raisonnables ne pouvaient accepter pareille injustice, mais encore fallait-il

1. M. D., *op. cit.*, p. 47.

que, dans l'atmosphère de passion de 1945, la raison pût faire entendre sa voix.

La solution fut recherchée dans des contacts entre la direction de l'Ecole et les animateurs de la réforme : MM. Michel Debré, Jean-Marcel Jeanneney et Roger Grégoire, sans oublier le cabinet de M. Capitant, alors ministre de l'Education nationale. Les négociations, malgré un grand effort de bonne volonté de part et d'autre, furent longues et délicates. Elles se heurtèrent à des oppositions venant de deux côtés opposés, de la gauche qui trouvait beaucoup trop modérées les positions de l'équipe gouvernementale, et des conservateurs, qui considéraient comme beaucoup trop « avancées » les thèses acceptées par la direction de l'Ecole. De nombreux milieux politiques issus de la Résistance voulaient des solutions draconiennes, n'acceptant aucun compromis. André Siegfried, devenu président du conseil d'administration de l'Ecole à la fin de 1944, après la mort de Paul Tirard, avait accepté ce poste (qu'il n'avait certes pas brigué, il l'avait refusé en 1936) avec un grand esprit de dévouement à une institution dont il était incontestablement la plus haute autorité intellectuelle et morale, tout en sachant pertinemment qu'il aurait à réaliser une opération difficile et à en porter la responsabilité ; il eut à convaincre son conseil et les amis de l'Ecole dont certains, persuadés qu'ils vivaient une époque de perdition et qu'il valait mieux se saborder que négocier, ne lui facilitaient guère la tâche.

Les négociations occupèrent le printemps et l'été 1945. Elles connurent des vicissitudes diverses ; si elles aboutirent, c'est parce que, si les deux groupes d'interlocuteurs différaient obligatoirement quant à leurs positions de départ, ils étaient, au fond, par tendance naturelle

d'esprit, par communauté de génération et de formation, d'accord sur certains objectifs et sur la nécessité de faire une Ecole plus adaptée à l'Etat moderne.

Le 12 septembre 1945, le conseil d'administration de l'Ecole ratifiait les ultimes propositions que lui soumettaient André Siegfried et M. Roger Seydoux, sur la base des principes acceptés antérieurement : le Conseil des ministres donnait son agrément à l'ensemble de la réforme le 14. Les textes, signés le 9 octobre 1945, étaient publiés le lendemain au *Journal officiel*.

Pour comprendre le statut de l'Ecole, il faut le situer dans l'ensemble de la « réforme Debré », car il était nécessaire qu'il pût s'y insérer et il ne constituait, aux yeux des pouvoirs publics, qu'un volet d'un grand polyptyque. Tout gravitait autour de la conception de l'Ecole nationale d'administration et des conditions dans lesquelles on devait s'y préparer. Fort heureusement, M. Michel Debré avait écarté l'idée d'une école polytechnique recrutant au sortir du lycée des jeunes gens élevés en « vase clos » pendant toutes leurs années de maturation, et il avait voulu une école qui, tout en ayant le monopole du recrutement de la haute fonction publique, ne sélectionnerait les candidats qu'une fois achevées des études supérieures dont la licence constituait le niveau minimum. Il s'agissait moins « d'une école au sens courant du terme que d'un centre de stages et de formation professionnelle » [1].

Mais, préalablement à cette Ecole d'un type spécial, il fallait précisément une formation universitaire d'un modèle particulier ; il fallait faire pénétrer à l'intérieur de l'Université officielle l'enseignement des sciences poli-

1. M. D., *op. cit.*, p. 19.

tiques tout en le rénovant. L'une des « conditions » générales sur laquelle la direction de l'Ecole libre ne put fléchir la volonté gouvernementale était la création d'établissements universitaires du même modèle à Paris et en province. La situation n'y était sans doute pas la même, mais les réformateurs voulaient affirmer que l'établissement parisien ne continuerait plus à se rendre coupable du « délit d'écrémage » (pour reprendre une expression de M. J.-M. Jeanneney) et que la province serait, au moins en droit, à égalité avec Paris. Des instituts d'études politiques devaient être créés, d'ailleurs en nombre limité et par étapes successives, dans diverses universités provinciales. Il n'y eut d'abord que Strasbourg en 1945, cinq ou six autres devaient venir à partir de 1947. Ces instituts répondaient aux règles générales, très souples, posées en 1920 pour les instituts d'Université et au statut propre que fixaient les textes du 9 octobre 1945.

Comment pouvait-on adapter à ce cadre général la situation parisienne ? Les préoccupations essentielles de l'Ecole étaient évidemment, pour demeurer fidèle à elle-même et éviter une « étatisation » sans contrepoids, de sauvegarder son indépendance, son efficacité, fonction de sa souplesse, et sa continuité.

Du point de vue de l'indépendance, le fait d'être branché sur l'Université, traditionnellement très « personnaliste » vis-à-vis de l'Etat, très libérale vis-à-vis de ses dépendances, et sur le ministère de l'Education nationale donnait déjà des garanties que n'aurait pas données le rattachement direct à la Présidence du gouvernement (comme pour l'E.N.A.). Mais, surtout, on parvint à imaginer des modalités de gestion de l'établissement de la Rue Saint-Guillaume qui devaient lui conférer un caractère tout particulier.

L'Ecole libre des sciences politiques accepta de se dissoudre, mais elle ne le fit qu'à une condition, longuement débattue avec M. Michel Debré qui n'en voyait d'abord pas l'avantage : que ses biens fussent transférés à une fondation et non à un établissement public du type administratif.

Sans doute il s'agissait d'une transformation du statut juridique, puisque, constituée peu de temps après la grande loi de 1867 sur les sociétés par actions, l'Ecole avait la forme juridique d'une société anonyme, mais cette curieuse « société » n'avait jamais distribué le moindre dividende à aucun actionnaire et elle s'était pratiquement comportée comme une fondation à but désintéressé.

D'autre part, la nouvelle fondation était d'un type particulier, moins libéral que l'on n'aurait pu le souhaiter puisqu'une ordonnance ayant valeur législative lui conférait un statut de fondation « nationale » avec une majorité d'administrateurs nommés par l'Etat. Mais les discussions entre l'Ecole et l'Etat eurent notamment pour objet de préciser ce que serait la part des représentants des « fondateurs », c'est-à-dire de l'Ecole libre, dans l'administration de l'établissement : douze sièges sur vingt-sept au conseil d'administration, à la cooptation exclusive et permanente des fondateurs ; la majorité des deux tiers requise pour toute décision du conseil ; la libre élection du président, choisi nécessairement parmi les représentants des fondateurs. Le statut de fondation permettait d'échapper à toutes les servitudes des règles administratives et budgétaires, au contrôleur des dépenses engagées et à toutes ces procédures extraordinairement étroites qui paralysent le fonctionnement des institutions et, comme l'avouait lui-même l'un des réformateurs, empêchent « que la rampe de l'escalier ne soit bien

essuyée ». Enfin, la continuité était assurée par un accord écrit avec les pouvoirs publics en vertu duquel le premier président de la Fondation devait être André Siegfried, président de l'Ecole, et le premier directeur de l'Institut, M. Roger Seydoux, directeur de l'Ecole.

Le nouveau régime comportait, en effet, la distinction de deux établissements : la Fondation, chargée des problèmes patrimoniaux et financiers, personne morale et support administratif ; l'Institut d'études politiques de Paris, chargé de toutes les tâches d'enseignement, répondant au « modèle général » prévu par M. Michel Debré et imposant (ce qui fut vivement et péniblement ressenti) la disparition de l'appellation « Ecole des sciences politiques ». Entre les deux — et c'était la charnière de l'accord intervenu — une liaison étroite était assurée par leur fonctionnemnt simultané dans les locaux de la rue Saint-Guillaume, l'unité de leur direction (la même personne devant exercer simultanément les fonctions de directeur de l'Institut et d'administrateur de la Fondation) et l'attribution à la Fondation de la gestion administrative et financière de l'Institut lui donnant de très réels moyens d'action sur son fonctionnement. Ces dernières dispositions étaient précisées par une convention avec l'université de Paris, et il n'est que juste de souligner ici le rôle de conciliateur efficace et courtois que joua, sous la haute autorité du recteur Roussy, M. Julliot de la Morandière, doyen de la faculté de droit.

Au total, qu'est-ce que représentaient les nouvelles institutions par rapport à l'Ecole libre ? L'Ecole devait renoncer à ses attributions sur un point déterminé ; elle conservait pour le reste l'essentiel de sa mission et de son caractère ; elle voyait enfin s'ouvrir de nouveaux champs d'action.

Elle perdait la préparation directe aux grands concours, dans l'année complémentaire ; d'abord ces « grands concours » étaient supprimés en tant que concours spécialisés, et ensuite l'E.N.A. était précisément créée pour assurer, en faveur des éléments recrutés par la haute fonction publique, cette formation directe que donnait l'année complémentaire. Réforme capitale, vivement discutée et critiquée, mais qui était le fondement « intouchable » de l'œuvre de 1945 et qui, au total, concernait davantage les « grands corps » que l'Ecole des sciences politiques.

L'Ecole gardait, sous une forme nouvelle et dans un autre cadre, l'essentiel de sa mission et de son caractère. Ses enseignements et ses professeurs étaient, en fait, repris par l'Institut ; les transformations et les adjonctions apportées aux programmes étaient de toute manière indispensables au lendemain de la seconde guerre mondiale et des bouleversements qu'elle avait entraînés dans tous les domaines. Les principes posés par Boutmy subsistaient en ce qui concerne le libre choix des enseignants, sans aucune considération de « tchine » universitaire et en faisant largement appel à des fonctionnaires, à des hommes d'affaires et à des personnalités très variées. L'auteur de la réforme écrivait : « L'appel aux praticiens de valeur est, pour des organismes de ce genre, une garantie d'animation » [1]. Pratiquement, c'étaient la même souplesse et la même indépendance que par le passé en ce qui concerne la fixation des programmes et le choix des hommes. On peut même dire que, ayant la garantie de la tutelle universitaire, la Rue Saint-Guillaume pouvait, en un sens, s'estimer plus libre que si elle était seule en face de l'Etat : le « splendide isolement » ne pouvait

1. M. D., *op. cit.*, p. 21.

plus être, par la force des choses, qu'un sentiment nostalgique, comme l'avait montré la succession des événements depuis 1936.

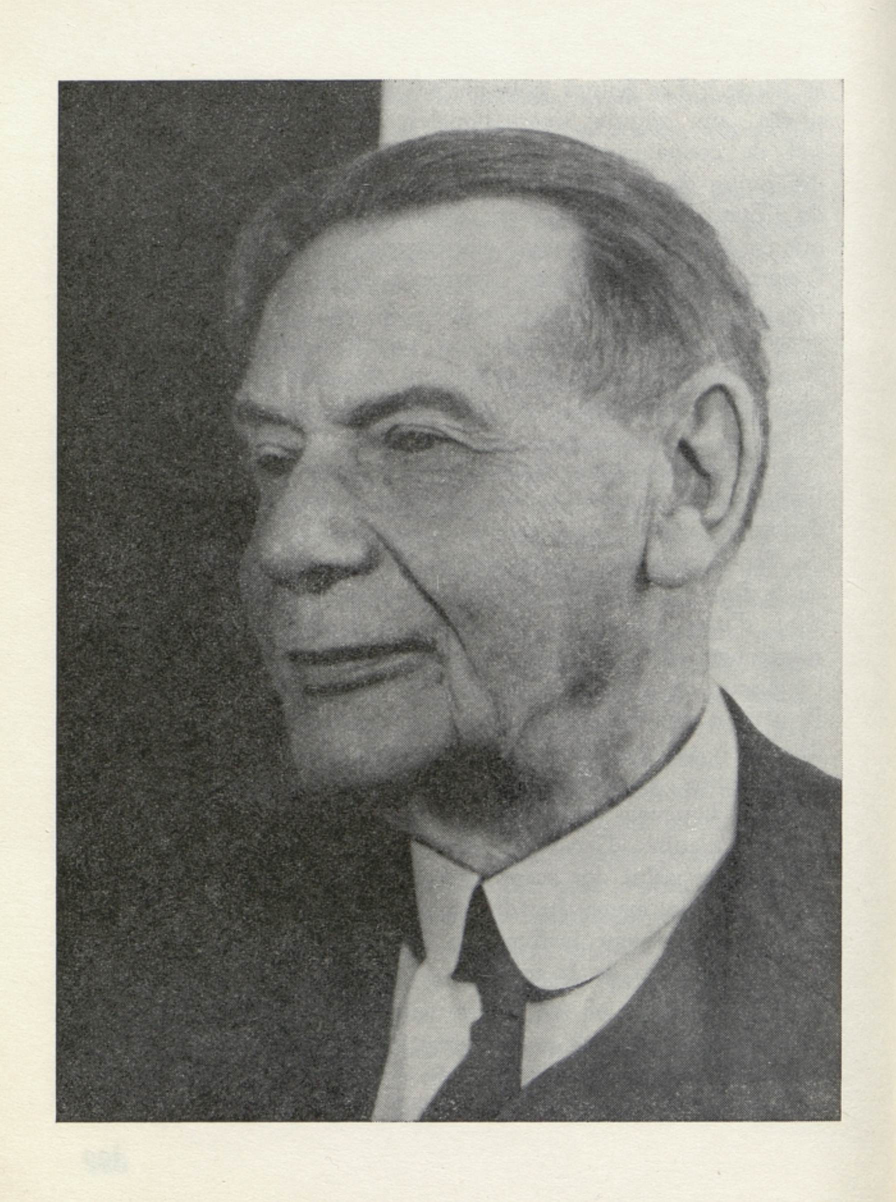
La Rue Saint-Guillaume conservait aussi le pluralisme de ses vocations, qui a toujours été l'une de ses caractéristiques fondamentales. Il n'eût pas été inconcevable (encore que extraordinairement difficile) que l'Ecole libre refusât de s'intégrer dans la réforme de la fonction publique ; peut-être eût-elle pu alors (si elle avait pu faire échapper ses biens à une nationalisation brutale) s'orienter vers la formule d'une école de préparation aux affaires du type H.E.C. Mais elle eût nécessairement perdu ce qui avait fait le plus clair de son prestige et de sa personnalité depuis sa fondation : celui d'être la pépinière des hauts fonctionnaires et des cadres dirigeants de l'Etat ; elle eût été ainsi singulièrement mutilée et elle serait devenue quelque chose d'entièrement différent. Pour rester elle-même, il lui fallait tout garder : préparation à la fonction publique comme aux affaires, clientèle étrangère comme clientèle française, dans un établissement voué à une large culture générale. En 1945, pour toute sorte de raisons volontaires et involontaires, l'accent fut mis sur la réforme de la fonction publique et sur le rôle que devait y jouer l'Institut d'études politiques, au point que les adversaires de notre réforme pensèrent que nous étions désormais réduits au rôle d'antichambre de l'E.N.A., et cette croyance fut longtemps répandue dans le grand public. Bien au contraire, l'auteur de la réforme ne cessait d'insister sur le rôle général qu'il attribuait aux instituts : « Ce serait une erreur que de considérer comme limité aux seuls jeunes gens qui se destinent aux services essentiels de l'Etat le besoin d'enseignement nouveau, aussi éloigné de la licence en droit que de la licence

es lettres [1]. Les jeunes gens qui se destinent à l'économie privée, aux affaires internationales, au journalisme, ont soif de connaissances qui, au départ, ne sont pas très différentes de celles qui conviennent aux futurs serviteurs de l'Etat. Il est même bon, dans un régime de liberté, que la formation première des fonctionnaires ne soit pas l'œuvre d'un « séminaire » réservé à ceux qui ont senti très tôt l'appel du service public. Il faut mettre l'Université en mesure de donner une culture politique, sociale et économique et de la donner à un public beaucoup plus nombreux que celui des candidats au service de l'Etat » [2].

Enfin, l'expérience devait montrer que le statut de Fondation et la combinaison des deux établissements Fondation et Institut permettaient de sauvegarder la souplesse du fonctionnement administratif. Sans doute, le budget de la Rue Saint-Guillaume devait-il être largement dépendant d'une subvention de l'Etat (qui devait, en fait, représenter 70 % à 75 % de ses recettes), mais, à l'intérieur de cette « subvention de fonctionnement », la Fondation demeurait très libre d'agencer ses dépenses et de choisir suivant les circonstances leurs principaux points d'application. Par ailleurs, de même que les crédits ouverts pour les boursiers de service public permettaient à la Rue Saint-Guillaume d'avoir un recrutement aussi « démocratique » que celui des autres établissements d'enseignement supérieur, de même les dimensions nouvelles prises par ce budget devaient faciliter un développement considérable des activités de la maison.

1. On croirait lire Emile Boutmy, tant il peut y avoir d'analogie entre les problèmes et les ambitions des diverses après-guerres.

2. M. D., *op. cit.*, pp. 18 et 19.



La Fondation nationale des sciences politiques n'était pas, en effet, la seule continuation de l'Ecole libre ; elle avait une mission plus vaste, l'article Ier de son texte constitutif lui donnant comme mission de « favoriser le progrès et la diffusion en France, dans l'Empire et à l'étranger, des sciences politiques, économiques et sociales », et les auteurs de la réforme tenant à développer son activité au service d'un certain nombre d'institutions autres que l'Institut d'études politiques ; ce fut, en tout premier lieu, l'établissement de liens très étroits entre l'Ecole nationale d'administration, installée d'abord au deuxième étage du 27 rue Saint-Guillaume, avant que la Fondation, agrandissant son jardin et ses bâtiments, ne lui réservât l'hôtel de la rue des Saints-Pères acheté à son intention immédiate ; ce furent aussi tous les développements des services de bibliothèque, de documentation, de recherche et de publications, débordant considérablement l'activité ancienne de l'Ecole.

Mais l'extension des activités depuis 1945, les résultats du nouveau régime, ce n'est pas ici qu'il y a lieu de les retracer ; d'abord parce que l' « épilogue » de ce livre doit s'arrêter au moment où l'Ecole libre des sciences politiques a juridiquement cessé d'exister ; ensuite parce que l'auteur serait à la fois juge et partie et qu'il ne lui appartient pas d'apprécier avec leurs rayons et leurs ombres une évolution et des faits auxquels il a été trop directement mêlé.

On peut cependant dire que, si l'on considère l'évolution de l'Université depuis 1945, on doit constater l'influence de tout ce que l'Ecole des sciences politiques depuis Emile Boutmy s'était efforcée d'apporter de neuf, qu'il s'agisse de l'appel aux non universitaires, de la généralisation des conférences de méthode et travaux pra-

tiques, de la propédeutique, des disciplines nouvelles introduites au programme des facultés de droit et des sciences économiques ; on avait parlé d'elle, en 1945, comme « d'un banc d'essai de l'Université française » ; cette formule a été, semble-t-il, justifiée par les événements.

Mais le mieux, c'est de clore cet épilogue par un jugement sur l'Ecole des sciences politiques dû à ceux-là mêmes qui avaient estimé nécessaire de la transformer, mais qui, en hommes de bonne foi, savaient en reconnaître les mérites ; le *Journal officiel de la République française* du 10 octobre 1945, qui entérinait la disparition de l'Ecole libre, lui rendait cet hommage dans l'exposé des motifs de l'ordonnance créant la Fondation :

« A l'heure où l'Ecole des sciences politiques disparaît après trois quarts de siècle d'existence, il est juste que les pouvoirs publics reconnaissent les services qu'elle a rendus. Elle a fourni un effort remarquable pour le développement de la culture française ; elle a su créer parmi ses étudiants les plus méritants un esprit de corps qui a eu ses qualités ; au cours des récentes épreuves, elle est devenue un foyer actif de résistance à l'envahisseur, en même temps qu'elle soutenait, par un effort auquel on ne trouve guère d'équivalent, le courage et l'esprit de ses nombreux prisonniers de guerre.

L'évolution des hommes et des choses exigent des créations neuves. Les dirigeants de l'Ecole des sciences politiques, qui ont toujours eu en vue le bien du pays, ont compris cette nécessité et ont grandement servi l'intérêt général en transmettant à la Fondation que l'Etat institue un patrimoine intellectuel et matériel de haute valeur. »

ment, de la propédeutique, des disciplines nouvelles introduites au programme des facultés de droit et des sciences économiques, on avait parlé d'elle, en 1945, comme « d'un demi-Etat de l'Université française » ; cette formule a été confirmée, justifiée par les événements.

Mais le succès même de celle-ci est témoigné par le jugement sur l'Ecole des sciences politiques dû à certains hommes qui avaient jugé nécessaire de la transformer, mais qui, en hommes de bonne foi, voulaient en sauvegarder les mérites : le journal officiel de la République française du 10 octobre 1945 qui établissait la disparition de l'Ecole libre lui rendait cet hommage dans l'exposé des motifs de l'ordonnance créant la Fondation :

« A l'heure où l'Ecole des sciences politiques disparaît après trois quarts de siècle d'existence, il est juste que les pouvoirs publics reconnaissent les services qu'elle a rendus. Elle a fourni un effort remarquable pour le développement de la culture française ; elle a su créer parmi ses étudiants les plus méritants un esprit de corps qui a été un stimulant ; au cours des récentes épreuves, elle est devenue un foyer actif de résistance à l'envahisseur, en même temps qu'elle entraînait, par un effort continu de ses élèves, après l'armistice, le courage de [illegible] de guerre.

L'évolution des hommes et des choses, comme les situations nouvelles, les dirigeants de l'Ecole des sciences politiques, qui ont toujours eu en vue le bien du pays, ont compris cette nécessité et ont grandement servi l'Etat tout entier en apportant à la Fondation que l'Etat institue un patrimoine intellectuel et matériel de haute valeur. »

ÉCOLE LIBRE

DES

SCIENCES POLITIQUES

(PROVISOIREMENT)

17, RUE DE L'ABBAYE (44, RUE BONAPARTE)

dans l'hôtel de la Société d'encouragement



PARIS

GERMER-BAILLÈRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

17, RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE

1872

PRÉAMBULE.

Il n'y a pas en France d'*enseignement organisé des sciences politiques*. C'est une des lacunes les plus apparentes de notre instruction supérieure.

En réunissant tous les cours qui se font çà et là sur la politique proprement dite ou sur ses dépendances, on obtient le tableau suivant :

I. École de droit. . .	Droit romain.	
	Droit français	civil.
		commercial.
		criminel.
		administratif.
	Droit coutumier.	
	Droit des gens.	
	Histoire des droits romain et français.	
II. Collége de France.	Droit des gens.	
	Histoire des législations comparées.	
	Économie politique.	
	Histoire des faits et des doctrines économiques.	
II. Conservatoire des arts et métiers. .	Économie industrielle et statistique.	
	Économie politique et législation industrielle.	
IV. École des Chartes.	Institutions politiques, administratives et judiciaires de la France.	
V. École des ponts et chaussées. . . .	Économie politique.	
VI. École de Saint-Cyr	Art militaire.	

Il suffit d'un coup d'œil jeté sur cette liste pour remarquer que les sciences politiques n'y sont pas au complet. L'*histoire diplomatique*, par exemple, n'y figure pas. Le *droit constitutionnel* n'y est pas nommé; s'il s'y trouve, ce n'est qu'accessoirement et comme introduction au droit administratif.

En second lieu, ces cours sont dispersés dans des écoles différentes, les unes ouvertes, les autres fermées. La même personne ne peut pas les suivre tous.

Dans l'école où ils sont le plus nombreux et groupés avec un certain ordre, ils ne sont là que pour préparer à une profession déterminée, celle d'avocat ou de magistrat. Cela tend à priver l'enseignement de la largeur et de l'indépendance qui sont l'âme des études politiques.

Si les quatre cours du Collége de France conservent toute leur liberté scientifique, ils pèchent par un autre point : il n'y a entre eux aucun ordre concerté qui fasse de chacun le complément des autres et l'une des parties d'un même système d'instruction. Ils vont isolément où la fantaisie de chaque professeur les mène. Cette année, par exemple, l'histoire de l'économie politique a pour sous-titre : *Des forces productives des nations et de la condition des populations ouvrières.* — La législation comparée : *Administration et législation française sous Louis XVI.* — Le droit des gens : *Des conditions morales de la liberté politique et des théories du droit naturel au dix-septième siècle.* Ainsi tel

cours est philosophique, tel autre historique, et ceux qui sont historiques peuvent prendre leur sujet à des époques très-différentes, ce qui ne permet aucun rapprochement de l'un à l'autre.

Au reste, les professeurs se placent assez volontiers dans le passé. Car, dans ces amphithéâtres ouverts à tout venant, ils n'abordent qu'en tremblant les questions contemporaines; ils ont peur de ressembler à des orateurs de club. Aussi manque-t-il bien souvent, dans ces enseignements, d'aillours brillants et solides, ce qu'il y a de plus indispensable au futur homme d'État: l'écho direct et fidèle des grandes idées modernes, de celles qui mènent ou se préparent à mener le monde.

Enfin, s'il faut tout dire, il n'y a que deux de ces cours, celui de législation pénale comparée à l'École de droit, et celui de législation comparée au Collége de France, qui jettent, et encore bien négligemment, un regard au-delà de nos frontières. Notre science politique, purement française ou latine, ignore volontairement l'Europe moderne et le nouveau monde; et l'on peut avoir suivi tous les enseignements qui ont quelque rapport avec l'art de gouverner, sans avoir entendu le nom de Blackstone, sans avoir une idée nette du Zollverein et de son histoire, et sans connaître les négociations qui ont amené en 1856 le traité de Paris.

Toutes ces observations nous conduisent à cette con-

clusion : il y a en France un enseignement organisé pour le médecin, pour l'avocat, pour l'ingénieur, pour le militaire, etc... il n'y en a pas pour l'homme politique.

Est-ce un mal ? — Ou faut-il croire que les dons naturels et la pratique des affaires suffisent, sans instruction spéciale, pour former le nombre d'hommes d'État dont le pays a besoin ? — Si l'on en juge par nos vingt ou trente dernières années, la nature n'est pas si prodigue de ses dons ; et, quant à la pratique, elle ne saurait donner de compétence sérieuse que dans tel ou tel genre particulier d'affaires. Aussi y a-t-il disette évidente d'hommes politiques dans le sens large et complet du mot. Une instruction spéciale bien ordonnée est donc indispensable ; elle ne rendra pas supérieurs ceux qui sont nés médiocres ; mais elle pourra éclaircir les vocations, multiplier les vues, et développer la capacité générale et dirigeante qui est tout l'homme d'État. Grâce à elle, les aptitudes se révéleront en plus grand nombre et atteindront un niveau plus élevé.

Au reste, l'effet le plus considérable d'un enseignement organisé sur ces matières n'est pas de former des hommes d'État, mais de créer autour d'eux un groupe de libres et utiles coopérateurs. En France, l'homme supérieur qui est au pouvoir se sent tout seul. Il ne rencontre d'auxiliaires entendus que chez les gens en place, de critiques compétents que chez les ambitieux qui convoitent la sienne. Le reste de la nation s'engoue,

s'irrite, glorifie, bafoue, mais ne juge pas et n'agit que par passion. Bourgeois et peuple passent leur vie à échanger des lieux-communs conservateurs contre des lieux-communs révolutionnaires, et cela à une distance infinie de la politique positive, éclairée et sérieuse. Des directeurs intermédiaires de l'opinion, voilà donc ce qui nous manque. Dans cette armée de citoyens, il n'y a rien entre le général et les simples soldats ; peu d'officiers, presque point de sous-officiers. A coup sûr, ce serait une grande et heureuse révolution si la France parvenait à faire essaimer tous les ans deux ou trois mille esprits pourvus de connaissances politiques, ayant un titre pour se faire écouter, et des arguments pour faire comprendre que toutes les questions sont difficiles et la plupart des solutions complexes. L'enseignement organisé pour faire l'éducation de l'homme d'État fournirait au pays, par la même occasion, cette classe moyenne instruite et judicieuse qui est le lest d'une société démocratique. Il y a bien eu, jusqu'ici, une classe moyenne caractérisée par l'instinct conservateur, les manières et la fortune. Mais cette classe n'a jamais tenu son rang, il faut l'avouer, par l'aptitude et les lumières politiques.

De ces réflexions est sorti le programme qu'on va lire. En le rédigeant, on s'est proposé de créer un enseignement des sciences politiques, riche et complet par la composition, Européen par le cadre, contemporain

par les sujets, historique et critique par la méthode, accessible par sa courte durée.

Riche et complet par la composition : cela veut dire qu'on y a fait entrer, autant que possible, toutes les sciences politiques avec leurs dépendances et leurs annexes.

Européen (1) *par le cadre :* cela veut dire que chaque cours est une étude comparée où tous les peuples étrangers figurent en regard de la France, apportant la lumière de leurs exemples, de leurs succès et de leurs mécomptes.

Contemporain par les sujets : cela veut dire qu'il n'est question dans chaque département de la politique que du mouvement le plus récent et même du mouvement actuel des faits et des idées. La vie est courte, les nécessités sont pressantes; aucun homme ne peut tout apprendre. Mais l'homme d'État, le citoyen, doivent au moins connaître leur temps.

Historique et critique par la méthode : des faits, mais des faits sévèrement groupés, clairement expliqués, savamment commentés, voilà donc la matière du véritable enseignement des sciences politiques. Les théories vagues et absolues, les lieux-communs oratoires, ne doivent pas avoir de place dans une étude sérieuse et pratique. Quand tout le monde est avocat et

(1) Ce mot doit s'entendre, non-seulement de notre Europe, mais des colonies européennes du nouveau monde, et particulièrement des États-Unis. La même remarque s'applique aux titres des cours dans le programme qui va suivre.

déclame, c'est par des connaissances positives que se distingue l'homme digne de conduire l'opinion.

Accessible par sa courte durée : personne, en ce moment, n'est en mesure de prolonger beaucoup les études générales. Il a fallu tenir compte de cet état des sentiments et des besoins du pays. Rapprochés dans l'espace de deux années, les cours sur les sciences politiques ne demanderont à chaque auditeur qu'un sacrifice de quelques mois. Par cela même, l'enseignement sera sommaire; mais sommaire ne veut pas dire superficiel. Le détail n'est pas absolument nécessaire. A vrai dire, le détail d'une science ne s'enseigne pas; on l'apprend par un travail personnel. Ce qui se transmet du haut des chaires, c'est le goût d'un certain genre de connaissances, le vocabulaire qui en donne la clef, la méthode qui permet de s'y diriger, enfin l'esquisse générale qui en résume les principaux résultats.

Sans renoncer à l'espoir d'augmenter un jour la durée de l'enseignement, nous croyons donc que, dès à présent, l'École des sciences politiques pourra, avec un simple roulement bisannuel, concourir efficacement à l'éducation de l'homme politique et du citoyen.

Voici le programme des cours, tel que nous l'avons arrêté après de longues réflexions :

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES.

PROGRAMME DES COURS.

Esquisse géographique et ethnographique du monde civilisé.

Limites et communications naturelles. — Distribution des races, des langues et des religions dans les principaux États.

Histoire diplomatique de l'Europe depuis le traité de Westphalie.

Antécédents et analyse des traités conclus entre les puissances.

Histoire militaire de l'Europe depuis Frédéric II.

Étude comparée du progrès des institutions militaires chez tous les grands peuples.

Histoire des doctrines économiques depuis Adam Smith.

Développement de ces doctrines dans les écrits des économistes et dans les lois.

Histoire des progrès agricoles, industriels et commerciaux de l'Europe et du nouveau monde, depuis le dernier siècle.

Interprétation des documents statistiques concernant la production, la circulation, la consommation et la distribution de la richesse.

Histoire financière de l'Europe depuis la Révolution française.

Mouvement des budgets dans les différents États. — Organisation financière. — Dettes. — Impôts. — Emprunts. — Crédit.

Histoire constitutionnelle de l'Europe et du nouveau monde, depuis 1776.

Étude comparée des constitutions en vigueur chez les principales nations.

Histoire législative de l'Europe et du nouveau monde, depuis le Code civil.

Esprit et progrès du droit civil et criminel chez les peuples civilisés.

Histoire administrative de l'Europe depuis le dix-septième siècle.

Tableau des systèmes d'administration centrale et locale appliqués dans les principaux États.

Histoire morale et sociale de l'Europe depuis 1789.

Étude des théories contemporaines relatives à l'organisation des sociétés et de leur influence sur la société moderne.

Les fondateurs : Émile Boutmy,
Ernest Vinet.

ILLUSTRATIONS

TABLE DES MATIÈRES

Achevé
d'imprimer
sur les presses
de l'IMPRIMERIE CHIRAT
à Saint-Just-la-Pendue
en Juillet
1963

Dépôt légal : N° 475